

*Cahier Nivernais  
d' Histoire de l' Education*



N° 19 – 2006



## Sommaire du numéro 19



• Avant-propos - Philippe JOLY .....	3
• Donateurs.....	5
• L'abbaye de Corbigny sous la monarchie de Juillet et l'Empire (1835-1865) Gérard ROUMIEUX.....	6
• 1960 : Le cinquantenaire du Collège National Technique de Nevers, ancienne E.P.S R.-J. GUYOT (Article du Journal du Centre du 19 novembre 1960).....	18
• Témoignage : Mon Vieux Maître - Romain BARON.....	26
• Témoignage : Quelques souvenirs d'une année perturbée par la guerre à l'Ecole du Château de Nevers (1942-1943) - Jacques JARRIOT .....	28
• Conférence pédagogique du canton de Lormes 1898 La géographie à l'école primaire - Auguste ROY.....	30
• Hommages à Madame Berthiault Jeannine GAUME - Jean BUGAREL - Jean-Claude SALLÉ.....	34
• Le petit carnet de Mathématiques appliquées de Firmin GILHODES .....	38
• Lettre de Raymond, normalien de la Promo 114-117, E. N de Varzy, à Georges et Charles Sallé .....	41
• « Slovenski šolski muzej » .....	45
• Semaine de l'Éducation au Musée National de l'Éducation Bulgare.....	47
• Le MUPEGA, Museo Pedagógico de Galicia .....	48
• Les lois scolaires de la 3 <sup>ème</sup> République et leur mise en œuvre dans la Nièvre. Madeleine TANNEAU.....	49
• La Réforme du baccalauréat 1882-1885. Un projet de refonte du baccalauréat par les Professeurs du Lycée de Nevers - Jean BUGAREL.....	69
• Pour une histoire de l'enseignement à Luzy - Jean ARNOUX.....	75
• Recettes d'encre .....	91
• « Sur les pas de... Fouquet » au château de Vaux-le-Vicomte – Robert CLOIX .....	95
• Quelques photos de l'Exposition « Mémoire d'école » Salle Fernand Chalandre , Palais Ducal de Nevers .....	97
• Une amie nous a quittés .....	98
• Le Mot du Président - Henri LAVEDAN.....	100

Directeur de la publication : Henri Lavedan

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

### LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

18 Numéros parus – 11 € le numéro (adhérent 7 €)

\*\*\*\*Prix spécial pour la collection complète\*\*\*\*

Sont également disponibles les numéros hors série des Cahiers :

- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	7,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	7,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) Ecole Normale de Varzy	7,00 €

- **Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :**

n° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40"	10,00 €
n° 95 : "D'encre et de plume"	10,00 €
n° 108 : "De la plume à la... souris"	10,00 €

# Avant-propos

Philippe JOLY



**L**a mode est au retour (recours ?) aux méthodes pédagogiques dites « traditionnelles », et de tous côtés ressurgissent des idées qui semblaient n'appartenir qu'à la mémoire des anciens. De plus en plus, les medias s'intéressent à l'école d'un temps révolu, celui de la troisième république. Cela va d'une émission TV mettant en scène de pauvres collégiens dans des pensionnats à la discipline de fer, jusqu'à des expériences pédagogiques très sérieuses dans le Nord du pays dans des écoles qui se réclament de la pédagogie dite « classique ».

Le « lire-écrire-compter », le b-a ba sont redécouverts et traités comme des idées fondamentales et neuves. Enfin, nombre d'ouvrages souvent luxueux paraissent sur l'école du temps jadis, et des éditeurs cherchent encore à produire des livres sur ce thème. Notre musée a été sollicité naguère par deux d'entre eux pour obtenir des documents et photographies. Nous avons reçu une demande d'une étudiante voulant mener une recherche sur l'enseignement dans les années 1940-50 et un mémoire d'un universitaire qui était venu enquêter au musée, proposant dans son texte « un paysage des musées d'école en Bourgogne ». Ces musées sont d'ailleurs de plus en plus nombreux dans le pays...

Manifestement, pour utiliser le vocabulaire des agences de marketing, le « créneau est porteur », et il semble que l'école d'autrefois soit devenue pour un temps « très tendance ».

Evidemment, de ces faits, les Amis du Musée de l'Education ne peuvent que se réjouir. Mais ne devons-nous pas aussi nourrir quelques craintes, voire des inquiétudes devant ce constat ? Pourquoi un tel engouement ? Que cache cet intérêt grandissant teinté de nostalgie pour cette école d'autrefois dont la mémoire collective de la génération précédente ne retenait souvent que le bonnet d'âne, les coups de règle sur les doigts et nos ancêtres les Gaulois ? Car ne nous leurrions pas, ce n'est certainement pas l'aspect patrimonial et purement historique qui intéresse les médias. Il y a bien là une réponse à un besoin qui a sans doute été identifié...

Peut-être devrions nous rapprocher cette volonté de retour en arrière à une perte d'identité et à la conscience de nombreux manques qui se sont progressivement installés. Recherche d'une identité perdue par les familles, les parents et les enseignants confrontés à des évolutions sociales et technologiques de plus en plus rapides et à une complexité grandissante d'une école publique de plus en plus violente et traitée d'une façon de plus en plus managériale. N'allons pas plus loin dans ce qui ne nous semble que quelques données explicatives possibles du recours à une certaine idée de l'histoire de notre école dont le corollaire est sans doute le discours immobile et nostalgique du « c'était mieux avant », « c'était le bon vieux temps ».

Mais comme Henri Lavedan entouré d'une formidable équipe de bénévoles nous l'a toujours signifié : il n'est pas question pour notre musée de sanctifier le passé. La mémoire n'est pas une relique entourée d'éternels regrets à la recherche d'une identité (ou d'une illusion) perdue. Elle n'est pas non plus un objet figé et sans âme comme ces oiseaux empaillés et poussiéreux alignés en rangs serrés dans une vitrine de muséum.

La mémoire est dynamique, vivante, constamment reprise et reformulée et elle est productrice de sens. C'est ici que se joue le rôle fondamental de notre musée et de l'association qui le gère.

Cela passe par une recherche active et une réflexion constructive.

Recherches internes pour lesquelles certains de nos membres s'investissent ardemment en écumant les archives et en exhumant des documents auxquels ils redonnent une vie et une signification. Ces études locales doivent s'autoriser à sortir des sentiers battus, ne pas avoir peur de l'inconnu, du différent, des marges, et explorer les moindres recoins de l'histoire de l'éducation.

Nos documents participent aussi à des études actuelles, avec cet immense et essentiel travail de conservation de manuels et documents divers mis à la disposition des chercheurs. Cette mise à disposition de la documentation gagnerait à être développée en utilisant tous les canaux possibles ; par exemple une mise en ligne de notre base de données.

Donner vie à la mémoire, cela passe aussi par une explication du passé, pour mieux comprendre le présent. Et notre équipe éducative s'y emploie avec une grande efficacité.

La vie est aussi émotion et sensations. C'est la dramatisation, la mise en scène des objets qui renaissent comme ces vieilles plumes sergent-major maniées avec application, toute langue dehors, par des enfants assis sur les vieux bancs de bois, les mains bientôt maculées d'encre violette. Tous nos bénévoles qui guident les visiteurs et les groupes scolaires permettent que ces émotions s'installent et, chaque fois, quelque chose se passe, comme si le passé tirait le présent par la manche.

Cet espace muséal que nous entretenons peut être aussi un lieu où le visiteur peut satisfaire la volonté de se poser, d'arrêter un peu le temps qui s'emballé et nous échappe, de faire un retour sur lui-même. Cela peut simplement se traduire par la joie pour une octogénaire de se retrouver, de « s'identifier » sur une photographie de classe...

Enfin, le partenariat avec l'office de tourisme est aussi essentiel pour l'existence de notre musée, considéré comme lieu touristique. Il permet de toucher un public plus large, et d'inscrire notre projet dans le cadre de la cité, en nous identifiant comme un des acteurs de la vie culturelle de notre département.

En un mot, il me semble que notre musée, par l'action de ses adhérents, des nombreux bénévoles qui lui sont dévoués, possède tous les atouts pour être un lieu dynamique et vivant qui ne demande qu'à se développer...



*Quelle heure est-il ? Six heures ! Diable,  
.....  
Mon devoir n'est pas achevé !*

## Donateurs

- ❖ M. Yves SENN (Corbigny) : nombreux livres et cahiers anciens
- ❖ Mme FAUSSAT : 2 photos : lycée J. Renard (89-90) et classe de déficients auditifs (94-95)
- ❖ Mlle FRANC (Nevers) : Photos anciennes – Livres de prix
- ❖ Mme BONNET (Nevers) : Photos de l'école de Loire et du Collège des Loges
- ❖ M. SIMONET (Nevers) Photos de l'école de la Barre.
- ❖ Mme ROUSSELLE (Marzy) : Livres anciens et cahiers de chant. Registre ancien (expo universelle)
- ❖ M. LAUFÉRON : Bulletin Officiel et Livres – Nouvelle Organisation Pédagogique
- ❖ M. SANDRE : Livres et disques anciens
- ❖ M. FOUQUIN Daniel (Pontigny) : Photo de l'école du Parc (1942)
- ❖ Mme DESREMAUX, Thérèse (St Léger des Vignes) : un carton de films fixes
- ❖ M. NEANT, Jean-Claude (Coulanges- les Nevers) Photos du Lycée Technique Nationalisé (1965-1966) et Vandenesse (1958)
- ❖ M. SANDRE (Autun) Livres et Cahiers anciens.
- ❖ M. THAN : Livres, cahiers, documents dont un dictionnaire de F. Buisson ayant appartenu à la famille d'instituteurs STENAC-TARDIVON
- ❖ Mme LARONDE, Simone (Nevers) : Don de 2 dictionnaires anciens (1883 et 1900)
- ❖ Mme REY-BARGEOT : 2 photos, école de Loire 1927, école du Parc (1949)
- ❖ Mme DEWOLF, Josette (45. St Jean-le-Blanc) : 2 cartons de livres anciens
- ❖ Mme ROSSIGNOL, Marie-Thérèse (Nevers) : 4 photos de classe années 30
- ❖ M. LEJAULT, Félix : Cahier de classe 1927
- ❖ LYCEE RAOUL FOLLEREAU : 18 cartes murales
- ❖ Mme ROUSSEAU : Crayons ardoises et encriers
- ❖ COLLÈGE VICTOR HUGO : Cartes murales
- ❖ M. CHAUDENSON, Jacques : 9 photos de classes, Lycée de Nevers (6<sup>ème</sup> – Maths-élem entre 1951 et 1959). Reproductions de carnet de correspondance et bulletins trimestriels 53-54
- ❖ M. GRESLE, Alain (Nevers) : Médaille en bronze personnalisée de Certificat d'Études Primaires (1890)
- ❖ M. SALLÉ, Jean-Claude :
  - Cahiers de musique et de poésie d'Alice FOUCHET (1896-1949) ancienne institutrice à Annay, provenant de l'E.P.S de Gien et de l'E.N de Nevers (promo 1913-1915).
  - Portrait d'Alice FOUCHET par Georges SALLÉ (père de Jean-Claude) datant de 1930.
  - 3 cartes d'identité professionnelle contresignées par l'Inspecteur primaire avec photo de :
    - Jean-Pierre SALLÉ (1870-1922) professeur à l'E.P.S de Decize (Grand père de Jean-Pierre Sallé)
    - Charles SALLÉ (1898-1948), promo Varzy 115-118. Oncle de Jean-Pierre
    - Georges SALLÉ (1896 – 1984), promo Varzy 113-116.



**MERCI AUX GÉNÉREUX DONATEURS QUI NOUS AIDENT  
À ENRICHIR NOS COLLECTIONS...**

୨୩୨୩୨୩୨

# L'abbaye de Corbigny sous la monarchie de Juillet et l'Empire (1835-1865)

Gérard ROUMIEUX 

## 1 - LE RETOUR DE L'ÉGLISE DANS L'ABBAYE

La tourmente révolutionnaire avait déferlé jusqu'au fond des provinces, et dès 1790, de nombreuses propriétés de l'Église avaient été confisquées et déclarées Biens nationaux.

Ce fut le cas de l'Abbaye bénédictine de Corbigny qui présentait un immense intérêt, car composée, certes de bâtiments culturels, mais surtout de locaux d'habitation et de services très importants. On y installa donc l'administration du district.

Napoléon en fit un dépôt d'étalons sous l'Empire.

Aux débuts de la Restauration, le Clergé local tente de reprendre possession de l'Abbaye. Mais il n'y avait pas encore d'évêque à Nevers, et ce fut un échec. L'administration eut donc tout loisir d'installer dans l'Abbaye des services civils tels que la justice ou la gendarmerie.

En 1821, les Ultras royalistes tentent d'installer à Corbigny une école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Le Sous-préfet Dupin constate, en réponse aux sollicitations du Gouvernement, que *"la Ville n'a aucune ressource ordinaire ou extraordinaire qui puisse lui permettre d'accroître ses charges actuelles"*.

A Nevers, en revanche, l'opération réussit : les Frères des Ecoles Chrétiennes de J.-B. de La Salle remplacent l'école mutuelle dès 1822.

La Monarchie de Juillet qui amène les Libéraux au pouvoir en Juillet 1830 ne protège plus l'Église comme au temps de Charles X : à Nevers, la Municipalité opte pour le nouveau régime, supprime les subventions aux Frères, et rétablit l'École Mutuelle.

L'évêque, récemment installé à Nevers, prend-il ombrage de cette situation ? Craint-il pour l'avenir de l'enseignement religieux ? Toujours est-il qu'il songe à transférer le Petit Séminaire dans un lieu plus calme, éloigné des turbulences politiques du chef lieu.

Corbigny se prête à merveille pour cette opération : l'Abbaye bénédictine est vaste et ses bâtiments importants. Il y a certes des réparations à faire, mais aux frais de la Municipalité qui en est propriétaire.

En 1835, l'évêque de Nevers signe un bail de 25 ans avec la commune de Corbigny. Cette dernière, finalement, disposera d'un revenu important, qui lui permettra de reloger ses services ailleurs. Quant au clergé, il est en apparence gagnant sur deux tableaux : l'Abbaye est débarrassée de toute activité profane, et c'est important. Mais de surcroît, la réoccupation de ce lieu de culte, même contre un loyer, contient en germe l'espoir d'une reprise de possession pleine et entière. Qui sait ?

L'Abbaye va donc, pendant une douzaine d'années, accueillir des jeunes gens qui se destinent à la cléricature, mais également, comme beaucoup d'autres petits séminaires, des enfants, issus de familles bourgeoises.

Les élèves reçoivent, outre l'enseignement religieux traditionnel, des leçons de musique, de danse et même d'escrime. Et comme, à cette époque, les écoles secondaires ecclésiastiques sont dispensées de toute rétribution scolaire, l'établissement, animé par des professeurs compétents, se développe rapidement et recrute dans son pensionnat une partie notable de la société aisée du canton de Corbigny, et même de Clamecy, qui n'est distante que de cinq lieues.

L'Abbaye est implantée dans la ville même ; sa vie est étroitement liée à celle des habitants. Les jeunes séminaristes circulent dans les rues. Les jours de promenades, ils

rencontrent la population. Deux des professeurs se proposent même de remplir les fonctions de vicaire.

Le succès grandissant du Petit Séminaire fait des jaloux : le Principal du Collège de Nevers (établissement laïque) se plaint d'une concurrence déloyale de la part du Petit Séminaire. C'est que, écrit-il au Maire, cet établissement "*peut recevoir à un taux extrêmement bas des jeunes gens destinés à la vie civile et leur donner des maîtres d'art et d'agrément.*" En effet, depuis l'Ordonnance du 3 Octobre 1814, les établissements religieux ou congréganistes ne dépendent plus de l'Université et ne reversent aucun droit. Ils disposent donc, a priori, d'un avantage financier non négligeable. Profitons donc, semble dire le Principal, des nouvelles dispositions du pouvoir, pour supprimer ce privilège insupportable.

Le Conseil municipal de Nevers, saisi de la plainte du Collège, regrette vivement les privilèges accordés à l'Église, mais ne se met pas davantage en conflit avec l'Evêché.



*L'abbaye de Corbigny*

D'autres voix s'élèvent également à Nevers, dans le camp des catholiques contre l'implantation excentrée du Séminaire. Il faut renforcer la présence de l'Église au Chef-lieu du Département : Corbigny est finalement trop éloigné, et l'attitude des élus locaux n'y est guère plus favorable qu'à Nevers.

Il reste que ce petit chef lieu de canton est devenu, grâce à son séminaire, un pôle culturel intéressant dans cette zone plutôt déshéritée du Nivernais septentrional. Clamecy ne peut s'enorgueillir d'un tel rayonnement.

La Révolution de 1848, dans un premier temps, redonne aux catholiques l'espoir d'un retour au pouvoir. Le Gouvernement provisoire prépare en Mars l'élection d'une Assemblée constituante au suffrage universel. Les défenseurs de l'Église qui revendiquaient la liberté de l'enseignement et la liberté d'association soutiennent, au moins en ce printemps agité, ceux qui ont pris le pouvoir et renversé la Monarchie. Le 12 Mars, Monseigneur Dufêtre bénit l'arbre de la Liberté planté sur la place du Château à Nevers. Le curé de Corbigny en fait autant le 25 Mars, et participe même au banquet patriotique qui suit la cérémonie.

Le 23 Avril 1848, jour des élections à l'Assemblée constituante, le curé lui-même conduit les électeurs aux urnes et veille au bon déroulement des opérations de vote ! Il ne



faisait en cela qu'appliquer les consignes de sa hiérarchie, et surtout de Montalembert qui avait recommandé de soutenir les candidats désignés par le Clergé.

Mais cette lune de miel entre l'autel et le pouvoir politique est de courte durée. En Juin 1848, une insurrection sanglante éclate à Paris. Monseigneur Affre est tué sur les barricades alors qu'il voulait s'interposer entre les manifestants et les forces de l'ordre. C'en est fini déjà, de l'idylle démocratique. La France se divise en deux blocs, d'importance inégale :

- Le peuple des grandes villes, qui rejoint la partie la plus radicale de la bourgeoisie républicaine ;

- La paysannerie et l'immense majorité de la bourgeoisie soutenues par l'Église, et qui manifestent une terreur panique du socialisme.

Aux élections de 1849, les catholiques et les monarchistes de tous ordres fondent un parti unique et obtiennent les deux tiers des sièges à l'assemblée législative. Mais la campagne nivernaise se distingue par une importante poussée républicaine : six députés rouges sont élus, et le Baron Dupin qui passe largement derrière eux, n'est pas élu.

Cette progression montagnarde inquiète le clergé de Nevers. La région de Clamecy est agitée par la propagande socialiste, et les flotteurs répandent leurs slogans dans les campagnes. Dès Juin 1849, l'évêque envisage de rapatrier le petit séminaire vers le chef lieu. La municipalité de Corbigny, informée de ce projet, s'en inquiète, car elle risque ainsi de "*perdre son unique et principal revenu*". Déjà, les deux professeurs qui faisaient bénévolement fonction de vicaire ont cessé leur activité. Le curé demande qu'ils soient remplacés par un permanent, mais le Conseil municipal, se fondant sur une décision prise au début de la Monarchie de Juillet, refuse de lui voter un traitement.

Les élus locaux sont en réalité dans une situation délicate, et contradictoire :

- D'une part, la poussée républicaine dans la région comme à Corbigny conduit la population à s'opposer au clergé.

- Mais d'autre part, la croyance religieuse demeure très forte même si elle est teintée, ici ou là, de superstition. Avec ou sans vicaire, l'église est remplie de fidèles à la messe du dimanche.

- Enfin, et surtout, l'intérêt économique domine la situation : la location des bâtiments rapporte gros à la commune. Il faut conserver cette manne, et si le Petit Séminaire quitte Corbigny, le Conseil municipal devra se préoccuper de trouver un autre locataire.

Alors, on prospecte les secteurs économiques...

Touret, ministre de l'Agriculture du gouvernement provisoire, avait présenté en Juillet 1848 un projet d'organisation de l'enseignement agricole. Ce projet, assorti d'un budget de 2 500 000 francs fut adopté en Octobre, et permit entre autres de financer la création de la ferme école de Poussery dans l'arrondissement de Château-Chinon.

Adolphe de Bourgoing, notable légitimiste, bien connu des Nivernais, consacrait l'essentiel de son temps au développement de l'agriculture. Il comprit très vite tout le parti que l'on pouvait tirer de la loi et se mit en quête d'un lieu susceptible de convenir. Or le domaine de l'abbaye de Corbigny était vaste, les bâtiments importants, et le site intéressant, au Nord du département.

Le Maire, contacté par Adolphe de Bourgoing donna son accord de principe, et proposa la candidature de sa commune au Préfet, qui, de toute évidence, n'avait pas les moyens financiers de fonder plusieurs écoles d'agriculture dans le département. Mais il n'est pas impossible qu'il ait été approché dans quelque salon de la ville, par l'évêque, qui avait d'autres projets que de laisser l'abbaye aux élèves-paysans !

A l'automne de 1849, les petits séminaristes sont encore présents, et la tension monte entre l'évêché et la Municipalité. Cette dernière renouvelle le bail de location de l'école publique tenue par le sieur Gilhodes. Elle va même jusqu'à voter une indemnité de 400 Frs à l'instituteur pendant que dans le même temps, elle refusait tout traitement au vicaire. Est-ce une provocation ? Est-ce une manière d'afficher les positions républicaines de la Commune, alors que l'instituteur public est, à cette époque chargé de toutes les tares des socialistes ? En

se référant très tardivement aux dispositions de la Loi Guizot de 1833, les élus ne faisaient qu'appliquer un texte qui n'était pas caduque. De plus, ils affichaient leur attachement aux valeurs de la république installée 18 mois plus tôt.

Cette attitude précipite la décision de l'évêque de Nevers. Dans un premier temps, à la fin du mois de Novembre 1849, il écrit au Maire de Corbigny en lui indiquant son intention de résilier à l'amiable le contrat. Il semble même, mais on n'en a pas la certitude, lui offrir des conditions avantageuses. Avant la Noël, le Conseil s'est déterminé : il refuse de résilier le bail, sauf à trouver un nouveau locataire.

Au début de l'année 1850, Mgr Dufêtre écrit de nouveau au Maire pour lui indiquer, sans autre explication, que "*des raisons graves le conduisent à transférer le Petit Séminaire à Nevers*". Il y a résiliation unilatérale du bail, donc rupture de contrat. Pour l'évêché, il n'est pas question de verser quoi que ce soit en dommages et intérêts. A la fin du printemps le Petit Séminaire déménage et s'installe à Pignelin, un hameau de la commune de Varennes-lès-Nevers.

La fermeté de la Municipalité se manifeste lors d'une délibération du Conseil municipal du 9 Février 1850, qui, à l'unanimité, refuse de résilier le bail, sans contrepartie. On ira donc en justice s'il le faut.

A moins que...

Le renouveau des congrégations enseignantes se faisait dynamique ; la seconde République avait vécu et Louis Napoléon se montrait tolérant à l'égard de ceux qui l'avaient élu.

L'abbaye de Corbigny pouvait être un site privilégié pour accueillir des élèves d'un autre style...

## **2. FONDATION DE L'ÉCOLE DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE**

La Révolution de 1830, en ramenant les Libéraux au pouvoir, avait contribué, provisoirement à la disgrâce des enseignants congréganistes. A Nevers, par exemple, le Conseil municipal, dès 1831, avait notablement réduit la subvention accordée aux Frères des Ecoles chrétiennes. Et l'École Mutuelle, au contraire, avait bénéficié des faveurs de l'administration.

Mais dans la seconde décennie de la Monarchie de Juillet, le gouvernement de Louis Philippe assouplit son attitude à l'égard de l'Église, qui poursuit ainsi la reconquête du terrain perdu pendant la Révolution. Ainsi dans la Nièvre, une école des Frères est-elle ouverte à Château-Chinon en 1840, à Menou en 1843, à La Machine en 1849, à Lormes et Fourchambault en 1851, et Alligny en 1852.

Deux Congrégations se profilent dans le Département :

- Les Frères des Ecoles chrétiennes qui se recommandent de l'enseignement de J. B. de Lasalle, sont implantés à Nevers depuis la Restauration ultra.

- L'institut des Frères de la Doctrine chrétienne qui nous intéresse ici, fut fondé au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, en Italie. Une branche française, animée par César de Bus fonctionna dans l'Est de la France à partir de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. La Révolution la dispersa, mais elle put se reconstituer à partir de 1808.

Son alliance de circonstance à la République, puis son ralliement à Napoléon III permirent à l'Église d'accélérer sa reprise en mains de l'enseignement. Les écoles religieuses se développent très vite à partir de 1850.

Les Frères de la Doctrine chrétienne bénéficient de cette situation pour développer leur apostolat depuis leur siège de Vézelize, près de Nancy. Dès 1848, ils avaient ouvert 8 noviciats nouveaux, notamment en Lorraine, Bourgogne et Champagne, et adressaient leurs propositions aux autorités épiscopales de la région.

C'est donc avec eux que Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, allait négocier l'opération de Corbigny : ces tenaces morvandiaux refusant toute suppression du bail qui courait jusqu'en

1851, il fallait occuper le bâtiment dans les meilleures conditions possibles, et, bien entendu, du point de vue de l'Église, écarter toute occupation profane.

Deux hypothèses peuvent être avancées sur les "*raisons graves*" de l'évêque pour transférer le Petit Séminaire :

- L'agitation rouge dans l'est du département imposait de le protéger et de le rapprocher du pouvoir épiscopal. En échange, on y installait les Frères dont la vocation et la mission étaient l'enseignement aux pauvres et aux artisans.

- La politique de reconquête de l'enseignement tolérée par le Prince Président aboutit rapidement à l'installation d'écoles congréganistes. Mgr Dufêtre est sollicité par les Frères de la Doctrine Chrétienne de Nancy. Mais ceux des Écoles chrétiennes sont déjà installés à Nevers. Il vaut donc mieux, pour éviter toute concurrence inutile, installer les premiers à Corbigny. Quant au Petit Séminaire, qui n'a pas le même public que les écoles, on imagine qu'il cohabitera sans problème avec les Frères.

L'évêque continue donc de payer un loyer pour l'Abbaye, mais négocie avec la direction des Frères de Nancy. L'objectif de cette congrégation était, d'abord, l'enseignement des rudiments aux enfants pauvres des villes et des campagnes. Ils avaient également pour mission, au travers des cours d'adultes, d'assurer un complément de formation aux artisans. Bien entendu, la formation religieuse des enfants était au cœur des préoccupations des Frères.

Mais leur objectif politique était l'élimination des écoles publiques, et surtout de leurs instituteurs, tous considérés comme de rouges révolutionnaires.

Il faut ici rappeler que, dans cette période des tout débuts de la II<sup>ème</sup> République, un vaste débat s'est engagé sur les principes de liberté d'enseignement et d'association. Depuis l'été 1849, le Comte de FALLOUX, ministre de l'enseignement, conduit des discussions afin de préparer une grande réforme. Et l'élite incroyante, inquiète des risques d'un bouleversement social, va rendre un service éminent à l'Église en lui permettant de réaliser son programme de liberté de l'enseignement.

La Loi FALLOUX fut, en effet, après le suffrage universel de 1848, la seconde grande victoire de l'Église : elle est votée le 15 Mars 1850. Un certain nombre de décisions concernent en priorité notre canton de Corbigny :

- Les établissements pourront être librement ouverts à la seule condition que le directeur soit bachelier.

- Les professeurs seront nommés, sans condition de grades, par les évêques.

- Un Conseil académique sera créé, qui pourra entre autres, dispenser une commune d'entretenir une école publique, si elle pourvoit à l'enseignement gratuit dans une école libre.

- Les dépenses d'école donneront lieu à une imposition spéciale votée par le Conseil municipal, et qui ne pourra excéder 3 centimes additionnels.

- Les instituteurs, membres ou novices d'une congrégation seront dispensés du service militaire.

- Le Département sera tenu d'entretenir des élèves-maîtres, soit dans des établissements primaires désignés par le Conseil académique, soit dans une école normale.

L'idée essentielle contenue dans la Loi Falloux est que le premier devoir de l'instituteur est l'éducation religieuse des élèves qui lui sont confiés. Au demeurant, Falloux ne cachait pas ses intentions lorsqu'il déclarait dans ses Mémoires : "*Dieu dans l'éducation, le Pape à la tête de l'Église, et l'Église à la tête de la civilisation.* "

Au lendemain de la promulgation de cette loi, la plupart des Recteurs, dont celui de la Nièvre, furent nommés sur recommandation des évêques... ou de Montalembert. Cela avait provoqué une colère célèbre de Victor Hugo, qui déclara que c'était une loi d'oppression sous le masque de la liberté, et que seule l'Église profiterait de cette prétendue liberté accordée par la loi. C'est si vrai que Mgr Dufêtre obtint du Ministre la nomination de l'Abbé Sergent, ex Directeur du Petit Séminaire de Corbigny, comme Recteur de l'Académie de Nevers.

En accordant à l'Église la liberté de l'enseignement, dans un esprit de défense sociale, la loi Falloux allait provoquer à Corbigny de multiples complications...

Dès le 11 Mai, en effet, le Conseil Municipal maintient son vote de 200 francs en faveur de l'instituteur, auquel il paie en outre le loyer de la maison d'école, pour une somme de 222 francs. Il est en délicatesse avec l'évêque, puisqu'il a toujours la volonté de maintenir les dispositions du bail jusqu'à son expiration en 1861.

Le Maire est autorisé par son Conseil à prendre toutes dispositions pour :

- ne pas discuter de la question d'éventuels dommages et intérêts en cas de rupture du contrat de bail par l'Évêque ;
- négocier éventuellement toute autre occupation de l'Abbaye, mais dans le cadre du bail en vigueur.

Au début de l'été, un accord est en vue : les Frères de la Doctrine chrétienne ont été contactés et reprendraient à leur compte le montant du loyer, ce qui représente une somme annuelle de 1500 francs. On se met également d'accord sur les modalités de paiement : les Frères paieront en deux fois.

Toutes les parties sont apparemment satisfaites du dénouement de cette crise, et les Frères font un geste positif en proposant de prendre en charge gratuitement l'enseignement de quelques enfants indigents.

La rentrée des classes de l'automne 1850 se fait donc dans le calme. Une centaine d'enfants de la ville et des environs prend le chemin de l'Abbaye. Le Petit Séminaire avait laissé un peu de mobilier; les Frères avaient apporté le leur ; le curé avait sollicité les bonnes âmes pour trouver de la literie. Mais il fallait peu de choses pour ouvrir une école.

Les cours débutent à la satisfaction générale. Le pensionnat accueille quelques élèves éloignés, et le cours d'adultes ouvre ses portes à l'entrée de l'hiver. L'année suivante, sur l'intervention très probable du Comte de Chambure, l'école de Corbigny essaime à Alligny-en-Morvan, où deux Frères ouvrent une petite école gratuitement, grâce à la participation du budget communal <sup>1</sup>

Le Maire a désigné nommément les enfants indigents qui fréquenteront l'école des Frères. Ils sont une dizaine.

Le succès est notable et reconnu dès les premières semaines. Les Frères enseignants semblent compétents et pratiquent une méthode... inspirée de celle des Frères des Ecoles chrétiennes qui se recommandaient de J.-B. de La Salle. Aussi, très vite, l'administration, inspirée sûrement par la bienveillante attention de l'Évêché, désigne-t-elle l'école pour accueillir des élèves-maîtres. Devenue en si peu de temps l'une des cinq écoles stagiaires du département, en application de la Loi Falloux, elle en tire un bénéfice moral... et pécuniaire évident !

Mais la Loi Falloux, en reprenant plus ou moins certaines des dispositions de la Loi Guizot de 1833, fait obligation aux communes de construire et entretenir une école publique, et de verser à l'instituteur un traitement de 600 Francs par an. Certains Républicains corbignais voudraient bien faire appliquer cet article 36 pour combattre, ou du moins contenir la poussée cléricale. Ils sont quelques-uns, autour de Foin, le vieux vétérinaire, et de Gudin, le notaire à pousser à la création d'une véritable école publique.

Le débat s'anime au sein du Conseil municipal convoqué le 4 Février 1851. Mais seulement 12 des 15 membres sont présents. Foin et Gudin conduisent l'opposition au Maire et exigent que la ville investisse dans l'éducation. Ils sont soutenus par Merle, un vieux propriétaire terrien, et par trois autres conseillers. Autour de Chouet, le Maire, une petite majorité considère que la commune n'a pas les moyens de payer 15 000 francs pour la construction d'une école, et de plus voter le triplement du traitement de l'instituteur. Et le compte rendu des délibérations pose la question : "*Ne résulterait-il pas au contraire et nécessairement, des avantages pour la commune de l'appui qu'elle pourrait prêter à l'établissement nouveau ? Elle n'aurait pas de construction, et par conséquent pas de dépenses à faire.*" Compatissant à l'égard de Gilhodes, le maire fait remarquer que ce dernier

---

<sup>1</sup> Archives de la Nièvre Série T/99

serait durement pénalisé puisqu'il n'aurait pas d'élèves pendant les deux années que dureraient les travaux !

Finalement, et par 7 voix contre 6, le Conseil "*est d'avis de rejeter la construction d'une école attendu qu'elle en a déjà une toute faite*".

Le Conseil académique, saisi de cette délibération, va, dans sa séance du 11 Mars 1851, officiellement dispenser la commune d'entretenir une école publique, attendu que, notamment, l'enseignement gratuit est dispensé aux pauvres par l'école des Frères.

Le Maire profite de la session d'hiver du Conseil et de sa courte victoire, pour proposer la semaine suivante un autre projet : celui d'accueillir des Soeurs Ursulines. Il y a la place nécessaire dans le couvent et personne ne semble gêné par la cohabitation physique entre les Frères et les Soeurs. Ces dernières seront chargées "*de l'instruction et de l'éducation des jeunes personnes*" (Délibération du 11 Février 1851). On ne sait pas trop si ces Ursulines viennent de Nevers où elles ne vivaient qu'à grand peine, concurrencées par les Soeurs de la Charité, et affaiblies par la suppression de toute aide de la part du Conseil Municipal.

Chouet, mandaté par son Conseil, se rend chez le Supérieur du pensionnat, afin de négocier une petite place pour les Ursulines. L'Abbaye est si vaste ! Il doit bien exister quelque part un local digne d'accueillir les soeurs ! Peu enthousiaste, le Supérieur se fait tirer l'oreille et consent finalement à concéder une pièce désaffectée, près de l'entrée de l'Abbaye. Il n'y a même pas de cheminée. De retour devant son Conseil, le Maire fait valoir, sans trop y croire, l'intérêt du regroupement des deux Congrégations. Merle, toujours hostile, est le seul Conseiller à voter contre cette proposition. Quant à Foin et Gudin, également opposés à ce projet, parce que fervents partisans d'une école publique, ils se sont abstenus de siéger.

Mais en Octobre de cette même année 1851, la Municipalité s'émeut des conditions insalubres de la pièce des Ursulines. Les six conseillers socialistes ne s'opposent pas au vote d'une subvention de 10 000 frs destinés à construire une salle d'asile. Il est vrai que depuis peu, le Département est placé en état de siège et qu'il est peut-être opportun pour les rouges de la campagne de ne point trop manifester leur hostilité !

### **3 - L'ABBAYE, CENTRE DE FORMATION DES MAÎTRES (1851-1861)**

Dès les premières semaines de fonctionnement de l'École, les Frères, bien soutenus par le clergé et l'administration préfectorale, et très probablement aussi par leur hiérarchie lorraine, obtiennent un avantage supplémentaire : celui d'accueillir des élèves-maîtres.

Assurer la formation des enseignants dans un pays aussi pauvre et inculte que l'était la Nièvre relevait d'une mission délicate. Les élites du Département, presque toutes nobiliaires ou religieuses, n'envisageaient que fort médiocrement l'alphabétisation de leur région. Il n'y avait, par conséquent, pas de volonté politique du Conseil Général de dégager les fonds propres à répondre au voeu de la Loi Guizot sur la création d'une Ecole Normale dans chaque Département. Au demeurant, il existait un établissement à Bourges, que le Préfet du Cher souhaitait rentabiliser en faisant le plein d'élèves venus des départements voisins de l'Indre et de la Nièvre. Des conflits d'ordre financier ont émaillé, pendant près de vingt ans, les relations entre les administrations des deux Départements. Ils tournaient essentiellement autour des frais d'entretien des élèves, et les contrats, jamais très explicites, étaient souvent contestés : la Nièvre ne voulant pas payer ce qui n'avait pas été prévu, et le Cher, soucieux d'amortissement et de rentabilité, à l'affût de nouvelles rentrées d'argent. Or, les deux départements sont bien aussi pauvres l'un que l'autre, mais Bourges est une capitale culturelle du centre de la France, alors que Nevers est restée une petite ville de province tapie dans ses traditions. Rien d'étonnant donc que les Berrichons aient eu quelque avance sur ce terrain de l'instruction publique, et que, pour amortir leurs investissements (plus de 70 000 francs), ils n'aient pas souhaité que la Nièvre ait sa propre Ecole Normale.

Ces petits conflits cessent en 1851, lorsque le Conseil Général décide de se débrouiller, et d'assurer seul, la formation de ses instituteurs. La Loi Falloux de l'année

précédente fixait aux départements le devoir d'entretenir des élèves maîtres, soit dans des Ecoles Normales, soit dans des établissements primaires désignés par le Conseil académique.

Qui siège au Conseil académique, aux côtés du Préfet ? L'évêque, bien sûr ! Lequel est assisté d'un autre ecclésiastique, qu'il a lui-même choisi ; le Recteur, évidemment, puisqu'il représente le Ministre de l'instruction publique. Or la Loi Falloux prévoyait qu'il y aurait un Recteur par Département, choisi parmi les personnalités locales les plus compétentes. Au mois d'Août 1850, René Sergent<sup>2</sup> est nommé Recteur de l'Académie de la Nièvre. Cet ancien professeur de rhétorique au Collège de Nevers, natif de Corbigny, se souvient qu'il a été Supérieur du Petit Séminaire de cette ville de 1837 à 1846. Il se souvient aussi des difficultés financières de son séminaire qui n'avait pu diversifier suffisamment ses activités pour survivre dans l'Abbaye.

Comme il n'y avait pas d'Ecole Normale dans la Nièvre, l'occasion était belle de proposer d'accueillir les instituteurs stagiaires à Corbigny plutôt qu'à Bourges. Frère Marie Victorin, le supérieur du Pensionnat n'avait pas eu de mal à convaincre que les saints hommes qui l'entouraient étaient des pédagogues avertis, et, à n'en point douter, d'excellents propagandistes de la foi. Ils répondraient donc aux intentions de Falloux qui affirmait que le premier devoir de l'instituteur était de former de bons chrétiens. Activement soutenu par Sergent, Monseigneur Dufêtre se fit un plaisir d'offrir une partie des locaux de l'Abbaye de Corbigny, lors d'une des premières séances du Conseil académique. Il ne s'était pas donné la peine de consulter le maire, mais avait toutefois obtenu l'accord du Supérieur Général de Vézelize. Un dortoir, une salle à manger, une cour, et un terrain pour l'horticulture sont affectés aux 5 élèves maîtres qui mènent une vie indépendante de la communauté juvénile. Mais les Frères ne sont pas que des philanthropes, et obtiennent du département que leur soit reversée la bourse de 400 francs attribuée à chaque élève maître.

Voilà un revenu supplémentaire qui améliore la condition des Frères et leur permet d'accueillir sans trop de difficulté les jeunes indigents. Ils vont ainsi, pendant cinq ans poursuivre leur progression jusqu'à accueillir 21 élèves maîtres en Octobre 1856, c'est-à-dire la quasi totalité de la formation départementale. Frère Victorin n'est plus alors soutenu par Nicolas Sergent, devenu évêque de Quimper l'année précédente, mais il obtient cependant du Préfet Lerat de Magnitot le transfert des deux élèves maîtres formés à l'école primaire de Varzy, sous le prétexte officiel que le maître formateur ne remplit pas les conditions de compétence et que son école est insalubre. Voilà qui ne va pas arranger les relations entre les deux communes !

En 1856, c'est la fin de ce que l'on a appelé l'Empire autoritaire, période au cours de laquelle Napoléon III se souvenait que l'Église avait complaisamment fermé les yeux sur le coup d'État du 2 Décembre 1851. Elle avait profité de ces cinq années pour exercer sa tutelle tatillonne sur les instituteurs et multiplié les congrégations enseignantes. Mais l'arrivée de Rouland au ministère de l'Instruction publique et des cultes allait changer la donne.

A cette date, la commune de Varzy, qui possède un Collège, reprend les termes de la Loi Falloux qui évoque la création d'Ecoles Normales dans les départements, et propose d'en ouvrir une dans ses locaux. Il s'agit d'un établissement laïque, qui serait dirigé par des enseignants publics. La Ville fournirait gratuitement les locaux et ne demanderait que 400 francs de pension pour chacun des élèves maîtres. L'avantage que Varzy voyait dans l'opération était essentiellement économique : rentabiliser au mieux les locaux du Collège, qui ne faisait pas le plein. Au passage, l'enseignement public y retrouvait son compte, et tout était pour le mieux ! Rouland ne pourrait qu'approuver cette initiative, lui qui donnait comme mot d'ordre de contenir les congrégations dans le strict respect de leurs activités existantes ! Et

---

<sup>2</sup> René SERGENT avait été un disciple de Lamennais, mais il avait rompu avec lui peu après la Révolution de 1830. LAMENNAIS appartenait avec MAISTRE et BONALD à la faction obscurantiste des catholiques qui méprisaient l'instruction, la jugeaient superflue, et perverse pour les esprits et la société. Pour les obscurantistes, l'instruction est un ferment révolutionnaire.

l'on vivrait un épisode de plus dans la saga des relations concurrentielles, voire conflictuelles, de Varzy et de Corbigny.

Voilà qui est bien fâcheux pour les Frères de Corbigny !

Le Conseil Général est saisi de cette proposition lors de sa session de l'été 1857. Le Préfet Lerat de Magnitot souligne les résultats satisfaisants obtenus par Corbigny et, soutenu en cela par le Recteur et l'Inspecteur d'Académie, indique qu'il n'y a aucun avantage pour le Département à transférer les élèves d'un établissement à l'autre, sauf à ce que le Collège de Varzy soit purement et simplement transformé en Ecole Normale.

Cette solution aurait à l'évidence l'heur de plaire au Ministère, qui souhaite plutôt la création d'établissements spécialisés dans la formation des maîtres, que leur dispersion géographique, dans des écoles plus ou moins qualifiées. Mais le Département n'a pas les revenus suffisants pour subvenir aux frais d'installation d'un tel équipement, même si chacun feint d'en apprécier et vanter les nécessités et les bienfaits.

Le Conseil Général se limitera donc à reconduire pour 1857 la subvention de 9000 Francs pour "*encourager l'établissement de Corbigny*" tout en souhaitant l'augmentation du nombre d'élèves maîtres, afin de remplacer dans un avenir prochain les maîtres les plus âgés. Il faudrait en effet, former annuellement 30 jeunes instituteurs, mais le Département n'en a pas les moyens. Le Préfet Lerat de Magnitot est donc mandaté pour obtenir du Ministre une subvention de 2000 francs pour l'entretien de ces dix boursiers supplémentaires... chez les Frères.

La Réponse de Rouland parvient au Préfet au début de l'année 1858 : le Département de la Nièvre ne respecte pas l'article 35 de la Loi Falloux qui imposait, soit la création d'une Ecole Normale, soit l'entretien de stagiaires, désignés par le Conseil académique et qui, après avoir enseigné trois ans reçoivent éventuellement, un brevet de capacité. Or, indique le Ministre, "*on ne peut reconnaître, dans les boursiers de Corbigny des stagiaires selon le sens légal de cette expression, puisqu'ils reçoivent l'enseignement au lieu de le donner, et ne peuvent dès lors, prétendre au titre spécial institué par la Loi ?*"

Sur la forme donc, les propositions du Conseil Général sont illégales, et le Ministre se plaint de ce que la Nièvre soit encore l'un des rares Départements à ne point entretenir d'Ecole Normale. Et d'inviter fermement le Préfet à prendre les dispositions nécessaires.

Que deviennent les Frères ? Rouland se veut, en apparence, conciliant : "*Je ne conteste nullement que cet essai ne puisse conduire à une organisation définitive, pas plus que je n'entends, a priori, élever d'objections, soit contre le choix de la localité, soit à raison du caractère dont les maîtres sont revêtus... Je conviens d'autre part, que la ville de Corbigny, par sa situation, son degré d'importance, les bâtiments qu'elle renferme, offrirait des avantages réels. Je répète seulement que les Ecoles Normales primaires sont soumises à l'inspection de l'autorité universitaire, et que leur directeur, leurs maîtres exercent en vertu d'une nomination du Ministre de l'Instruction. La Congrégation de la Doctrine chrétienne de Nancy est-elle disposée à se soumettre à ces dispositions ?*"

Le Ministre pose ainsi des conditions inacceptables pour la Congrégation : le contrôle, par l'État d'une institution privée. Il feint cependant la conciliation en se disant "*disposé à approuver la fondation d'une Ecole Normale à Corbigny... ou dans toute autre localité.*"

La Municipalité de Corbigny a-t-elle été tenue informée de ces diverses positions ? On peut en douter quand on se rappelle que les bâtiments lui appartiennent et que l'évêque de Nancy en est le locataire... jusqu'en 1861. C'est à dire que le contrat de bail expire dans moins de trois ans, et que d'ici là, en temporisant un peu, on pourrait installer définitivement cette EN. Le Préfet, le Conseil académique, le Conseil Général ont-ils abordé cette hypothèse ?

En refusant la subvention de 2000 Frs demandée par Lerat de Magnitot, le ministre engage fermement ce dernier à ce que "*la présente année scolaire ne s'écoule pas sans que cette question fondamentale n'ait été résolue.*"

Le Préfet, perplexe, transmet immédiatement la lettre de Rouland à Calisti, l'inspecteur d'Académie en résidence à Nevers. Ce dernier lui fournit dans la semaine les arguments à faire valoir auprès du Gouvernement :

- Depuis 1851 les stagiaires boursiers sont disséminés dans le département, où ils n'ont d'autre rôle que celui d'instituteurs adjoints ; ils étaient sans instruction en arrivant et n'en acquerraient que peu ou point au cours de ce stage.

- En les réunissant sous une seule et même direction, en internat, on pourra leur faire acquérir une solide formation, et le Brevet de capacité.

- Le choix de Corbigny se justifie, à la fois par la confiance que la direction des Frères inspire, par la position centrale de la ville, et par son rapprochement de la partie du département où se recrute le plus grand nombre des instituteurs<sup>3</sup>.

- Quant au contrôle universitaire, il est assuré par l'inspecteur primaire de l'arrondissement qui visite l'établissement tous les mois et reçoit régulièrement les notes de conduite et de travail des élèves maîtres.

- La seule difficulté réside dans la situation économique et administrative de l'établissement qui, placé dans un régime privé, perçoit des fonds publics.

- En tout état de cause, la solution envisagée conjointement par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et l'évêque de Nevers, est la seule, provisoirement, qui puisse convenir au Département.

Cet argumentaire est transmis le jour même au Ministre qui assouplit sa position en indiquant qu'il ne prendra une décision qu'au vu d'un contrat écrit et signé par l'administration locale et le clergé.

Dès le mois de Mars, Mgr Dufêtre, Jean Calisti, Inspecteur d'Académie et Lerat de Magnitot signent un projet de "*traité relatif au maintien provisoire du Cours Normal à Corbigny.*" Les principales dispositions sont les suivantes :

- L'établissement se soumettra aux dispositions du règlement du 24 Mars 1851 relatif au règlement intérieur, à la discipline, à la surveillance et au mode de nomination des boursiers.

- Il appliquera le programme d'études des Ecoles Normales défini par la circulaire du 31 Juillet 1851.

- Le Directeur, deux maîtres adjoints et un aumônier (un prêtre séculier !) seront désignés par Mgr l'Évêque, mais nommés et révoqués par le Ministre. Ils seront rémunérés par l'Évêque.

- Les locaux et le mobilier seront fournis par Mgr l'Évêque.

- Le département prendra en charge 10 boursiers à part entière, 6 à 3/4 de bourse, et 6 à 1/2 bourse. Il versera une somme annuelle de 600 francs pour les frais d'enseignement et 1000 francs pour l'instituteur chargé de l'école annexe. Cet instituteur, laïque, sera choisi par M. le Recteur. Enfin, une somme annuelle de 400 francs sera affectée à la location du terrain destiné aux études pratiques d'agriculture.

- Une allocation de 2500 francs est sollicitée de l'État pour entretenir 8 boursiers (4 à 3/4, 4 à 1/2) et rémunérer le professeur d'agriculture.

Fin mars 1858, une nouvelle demande de subvention est adressée au Gouvernement, mais cette fois, assortie du projet de traité. Le Ministre pose toutefois ses conditions : c'est un Cours normal dont il s'agit et non une Ecole Normale ; les maîtres ainsi formés devront servir uniquement dans l'enseignement public. Dans ces conditions, au mois de Mai, le Ministre accorde la subvention demandée, mais en indiquant que cette situation ne saurait perdurer très longtemps.

On peut démarrer le recrutement des élèves maîtres pour la rentrée... L'évêque propose au Recteur... qui propose au Ministre... qui nomme Jean Baptiste Devot, en religion, Frère Marie Victorin, Directeur du Cours Normal de Corbigny. Les Frères Marie Joseph et

---

<sup>3</sup> Le Morvan était en effet connu pour ses nourrices et également pour le nombre important de jeunes gens qui recherchait un emploi hors du monde rural.



Marie Stéphane seront ses adjoints, et l'abbé Michaud, curé de Corbigny, sera l'aumônier des 30 jeunes stagiaires.

Durant, l'été les tractations se conduisent entre Mgr Dufêtre et Lerat de Magnitot pour désigner la commission de surveillance du Cours Normal. Trois nobles (Les Comtes Le Pelletier d'Aunay, de Chambure et de Certaines), ainsi que de l'abbé Michaud, curé de Corbigny, assisteront les membres de droit que sont le Préfet et l'inspecteur d'Académie. Le septième est un certain Boucaumont, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Nevers.

Dans un contexte politique défavorable pour elles, l'Église de Nevers, et la Congrégation des Frères de Nancy viennent de remporter une victoire qui, pour être provisoire, n'en est pas moins précieuse.

Au plan national, nous l'avons vu, la politique du Ministère est redevenue sinon hostile, du moins plus ferme à l'égard de la religion, et de l'enseignement congréganiste.

Or, après avoir vigoureusement incité le Préfet à se conformer à la Loi (red lex, sed lex!), au printemps de 1858, il se rallie à ses propositions. Il feint même de croire aux arguments avancés, selon lesquels, notamment, les Frères se soumettraient spontanément au contrôle de l'inspecteur primaire. Le Recteur de Dijon avait pourtant signalé en Février, qu'il ne pouvait fournir d'informations sur l'établissement de Corbigny, faute de pouvoir y faire pénétrer un Inspecteur !

Au plan local, la tentative républicaine de la commune de Varzy a échoué, alors que la Nièvre est l'un des quelques départements du centre de la France à être "laïque"; à avoir subi l'état de siège en 1851, en punition de ces mauvaises élections qui avaient conduit six députés rouges à l'Assemblée.

Jetons un regard sur les membres de cette commission de surveillance du Cours normal. C'est la noblesse cléricale qui assiste le Préfet. Complices, Lerat de Magnitot et Mgr Dufêtre y ont placé leurs hommes. En effet, Le Pelletier d'Aunay est un des amis personnels du Préfet, et participe activement à la politique sociale du département visant à réduire la pauvreté. Il interviendra même auprès du Ministre de l'Intérieur pour que son protégé obtienne la 2<sup>o</sup> Classe afin " *qu'il puisse de longues années rester à la tête du Département*". Le Comte de Chambure, délégué cantonal d'Alligny-en-Morvan avait obtenu l'implantation dans son village d'une annexe de l'école de Corbigny. Deux Frères en avaient été détachés, et exerçaient leur art depuis 1855. Ils étaient rémunérés sur le Budget communal. Or, ce même Comte de Chambure s'était signalé en 1856 pour son zèle à exclure du village un maître laïque, de surcroît neveu du Maire, et qui voulait ouvrir une école libre. Il ne voyait dans la démarche du Sieur Cottet, qui appartient à "*une famille nombreuse et sans patrimoine...*", que "*le désir d'exploiter quelque préjugé voltairien.*" En soutenant les Frères, ils combattaient également les coteries socialistes toujours actives, dans le Département, ce qui ne manquait pas d'inciter le Gouvernement au compromis provisoire.

Quoi qu'il en soit, la prospérité du Pensionnat St Vincent de Paul va se développer jusqu'en 1861, date à laquelle on compte 169 élèves au Collège (dont 114 pensionnaires), et 67 élèves à l'école primaire annexe du Cours Normal. Dans une autre partie des bâtiments, une quarantaine d'élèves maîtres, tous internes, se préparaient à développer dans le département, les théories éducatives des Frères, et bien entendu les principes fondamentaux de la religion et la pratique quotidienne du culte.

Cette situation était pratiquement unique en France à cette époque : une Ecole Normale (un cours Normal, plutôt !) était dirigée par des religieux qui avaient pour mission de former des instituteurs laïques ; situation d'autant plus surprenante, dans un département réputé rouge et anticlérical. La bourgeoisie catholique et la noblesse terrienne et légitimiste tenaient encore les rênes d'une poigne ferme, aidées en cela par le Préfet Lerat de Magnitot.

Rouland avait tancé son Préfet, le mettant en demeure de créer dans la Nièvre comme partout ailleurs une véritable Ecole Normale. Il avait demandé au Recteur de Dijon un rapport confidentiel sur l'état des esprits dans la région. Ce dernier, dans sa réponse dénonça "*la*

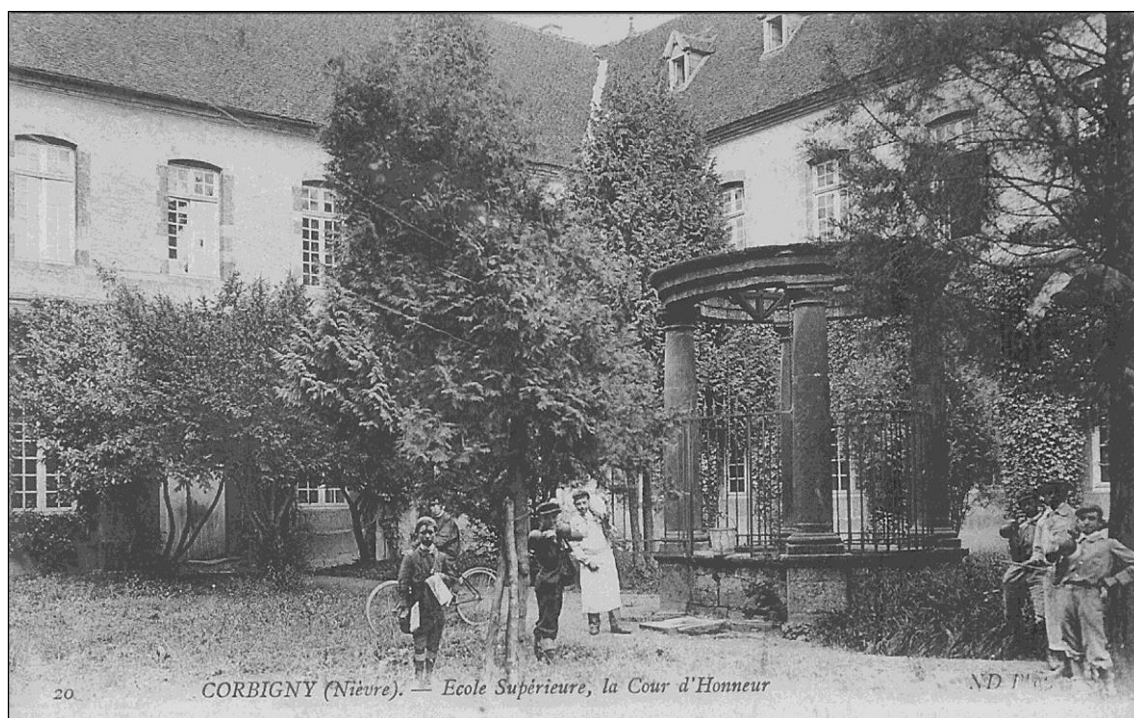
*phalange compacte des catholiques fervents... qui ne se prononce pas comme elle le devrait en faveur des idées qui paraissent être celles du chef de l'État*"<sup>4</sup>

De son côté, Frère Victorin s'est battu pour conserver son Cours Normal. S'il avait peu d'alliés à Corbigny même, il était soutenu par les membres du Conseil académique : l'abbé Michaud, bien sûr, puisqu'il cumulait les fonctions de surveillant de l'école et d'aumônier pour les élèves-maîtres ; mais aussi les comtes de Certaines et de Chambure ; quant à Boucaumont, qui brigait un poste de député, il s'était mis en retrait.

Le Supérieur tente un ultime coup de poker : en 1860, il doit renégocier le contrat de bail qui arrive à expiration. La Municipalité est coriace, formule des exigences inacceptables. Pour faire pression sur elle, Frère Victorin fait mine de négocier le transfert de son Cours Normal à Varzy, où il espère détacher ses Frères. Funeste inspiration ! Le Cours Normal sera bien transféré, mais sans les congréganistes. Seul, Guillaumat, professeur d'agriculture fera partie du voyage, et continuera d'enseigner quelque temps sa discipline<sup>5</sup>.

Humilié, Frère Victorin enverra sa démission et sera rappelé à Vézelize. Il sera remplacé par Victor Thomassin, en religion, Frère Chrétien.

Le cours Normal de Corbigny avait vécu, l'Ecole Normale de Varzy allait fonctionner jusqu'à la seconde guerre mondiale. Quelques voix, "*parmi les plus exaltées des démagogues de Corbigny, saluèrent le départ de Frère Victorin avec satisfaction*" et en profitèrent pour imposer leur version du nouveau bail avec la Congrégation.



୧୩୧୩୧୩୧

<sup>4</sup> Arch. Nat. F 172649

<sup>5</sup> A la suite de mesures d'économies, son poste sera supprimé en 1863, et remplacé par un jardinier!

# 1960 : Le cinquantenaire du Collège National Technique de Nevers, ancienne E.P.S

R.-J. GUYOT 

Article du Journal du Centre  
du 19 novembre 1960

Voici le texte du communiqué que nous a adressé M. le directeur de l'école :

*Le Collège Technique de Nevers a atteint, en octobre 1960, sa cinquantième année d'existence.*

*Ouvert en octobre 1910 sous le nom d'École Primaire Supérieure Professionnelle, il a pris successivement les noms de : École Pratique de Commerce et d'Industrie (en 1926), Collège Moderne et Technique (en 1945), Collège National Technique (en 1959), et enfin Lycée Technique Nationalisé (en 1960). Un Centre d'Apprentissage lui a été annexé en 1946.*

*Cet Établissement, qui comprenait moins de 200 élèves lors de son ouverture, a vu ses effectifs grossir rapidement au cours des ans, malgré les difficultés causées par les guerres 1914-1918 et 1939-1945, et il atteint actuellement un effectif global de 950 élèves. Encore convient-il de préciser que cet effectif est limité à ce nombre depuis plusieurs années, à cause du manque de locaux et de possibilités matérielles d'extension.*

*Au cours de son histoire déjà longue, ses buts pédagogiques n'ont pas varié : assurer aux jeunes gens une solide culture générale et humaine, tout en les préparant à leurs activités professionnelles futures. Ces activités professionnelles peuvent s'échelonner depuis celles de l'ouvrier ou de l'employé de bureau à celles des cadres moyens, des techniciens et des ingénieurs (Préparation aux Écoles supérieures d'ingénieurs).*

*Parallèlement à l'accroissement de ses effectifs, il a vu s'accroître la durée des études qu'il dispense. En effet, sur les notices de l'Établissement datant de 1926, nous voyons que la préparation aux Arts et Métiers durait quatre ans (après l'école primaire). Elle nécessite à présent six années. Rien d'étonnant à cela : les progrès réalisés, dans les domaines scientifiques et techniques au cours de ces cinquante dernières années, ont augmenté le volume des connaissances nécessaires à un futur ingénieur ou technicien.*

*Les cérémonies destinées à commémorer ce cinquantenaire auront lieu le samedi 10 décembre prochain. Elles seront présidées par M. l'Inspecteur général Grandbois, représentant le Directeur général de l'Enseignement technique.*

*Elles comprendront : de 11 heures à 12 heures : réception des autorités universitaires, visite de l'établissement et d'une exposition de travaux d'élèves ; à 13 heures : banquet officiel à l'Hôtel de ville ; à 15 heures : matinée théâtrale jouée par des élèves et anciens élèves.*

*Cette séance théâtrale sera renouvelée en soirée, à l'intention des parents d'élèves et de leurs amis. En outre, l'exposition des travaux d'élèves sera ouverte au public le dimanche 11 décembre toute la journée.*

*Le Directeur.*

L'annonce de cette importante nouvelle a été faite dans le dernier numéro du très vivant bulletin édité par la dynamique amicale des anciens élèves de la grande école nivernaise. Nous en attendions la confirmation officielle. On la trouvera dans le communiqué ci-joint que l'actuel directeur, M. Merlan, nous a fait tenir en même temps que le brillant palmarès 1959-1960 de l'établissement.

La gratitude, la fidélité au souvenir font partie des « vieilles lunes » que notre belle époque s'emploie à rejeter chaque jour davantage sur le bord du chemin qu'elle suit, dans sa marche forcenée vers ce qu'elle appelle le progrès. Pourtant, nous sommes très fermement

persuadés qu'à la publication des fêtes de ce cinquantenaire, des milliers de Nivernais de tous âges, de tous métiers, de toutes conditions sociales, vont sentir quelque chose remuer en leur coeur.

Car il y a des milliers de Nivernais qui ont un point commun : ils ont passé une partie de leurs jeunes années dans l'école de la rue Jean-Jaurès, qui fut alors le centre de leurs préoccupations et pour beaucoup même leur seconde maison. La plupart de ceux pour qui elle ne fut qu'un « tremplin » qui leur permit d'aller « plus haut » l'ont reléguée au fond de leurs souvenirs. Mais il y a ceux, innombrables, qui ont dû se contenter de ce qu'elle a pu leur donner, et dont ils ont, au demeurant, toutes raisons d'être fiers. Eux ne pourront jamais oublier qu'elle leur fut en soi un commencement et une fin, et celle à qui, pour une très large part, ils doivent d'être ce qu'ils sont. Certes, ils sont loin de la mentalité anglaise qui fait que, tous les ans, chaque école reçoit la visite de centaines de ses anciens élèves (L'Amicale des Anciens ne fait pas partie des associations numériquement parlant ridicules, mais elle devrait être cent fois plus forte, et représenter une puissance avec laquelle il faille compter en tous domaines). Nous sommes sûrs, malgré tout, que nous leur ferons plaisir en leur offrant ici de quoi raviver leurs souvenirs, surtout s'ils n'ont pas encore d'enfants... ou de petits-enfants pour se charger de le faire à notre place.

### D'OU VIENT-ELLE ?

Elle a été fondée en 1910 par la Ville de Nevers, dans les locaux d'un ancien séminaire. Cette première destination des lieux se reconnaît encore au déambulatoire donnant sur la cour d'honneur. Il y a une vingtaine d'années, la salle de dessin avait encore pour plafond celui de l'ancienne chapelle. Elle s'est d'abord appelée École Primaire Supérieure Professionnelle. Ce sont les trois premières initiales de ce nom qui sont gravées dans l'écusson de la grande porte d'entrée. Elle a, au regard de l'administration, changé plusieurs fois de dénomination. (On en trouvera la liste dans le billet de M. Merlan). Mais pour les « anciens » elle est restée l'E.P.S. Pour les jeunes le C.N.T.



*La cour d'honneur*

## SES DIRECTEURS

Parler d'un vaisseau sans nommer son capitaine ne dit rien au coeur des marins. Les anciens élèves eux, aiment à dire « j'ai eu tels et tels comme directeurs, comme professeurs ». Nous ne pouvons garantir que la liste des directeurs que nous présentons est complète Il ne doit s'en falloir que de peu en tout cas. A la création de l'école ce fut un M. Vincent qui en prit la direction. Ensuite vint un nommé Nerabez dont nous avons trouvé le nom sur un certain nombre de documents et notamment des affiches chargées d'assurer la publicité de l'école. En 1929, M. Letaconoux, resté célèbre grâce à ses talents artistiques, son « bouc », et ses démêlés avec la municipalité, prit le commandement. Lui succéda en 1934, M. Philippon, un économiste, qui prit la direction de l'internat. Vinrent ensuite, M. Servant au savoureux accent méridional et qui termina sa carrière comme directeur d'écoles d'Arts et Métiers, puis en 1942, M. Petit, qui se livra à un prodigieux travail de transformation, d'aménagement et d'extension de l'école, et enfin, depuis 1956, M. Merlan, son digne successeur.

## SES EFFECTIFS

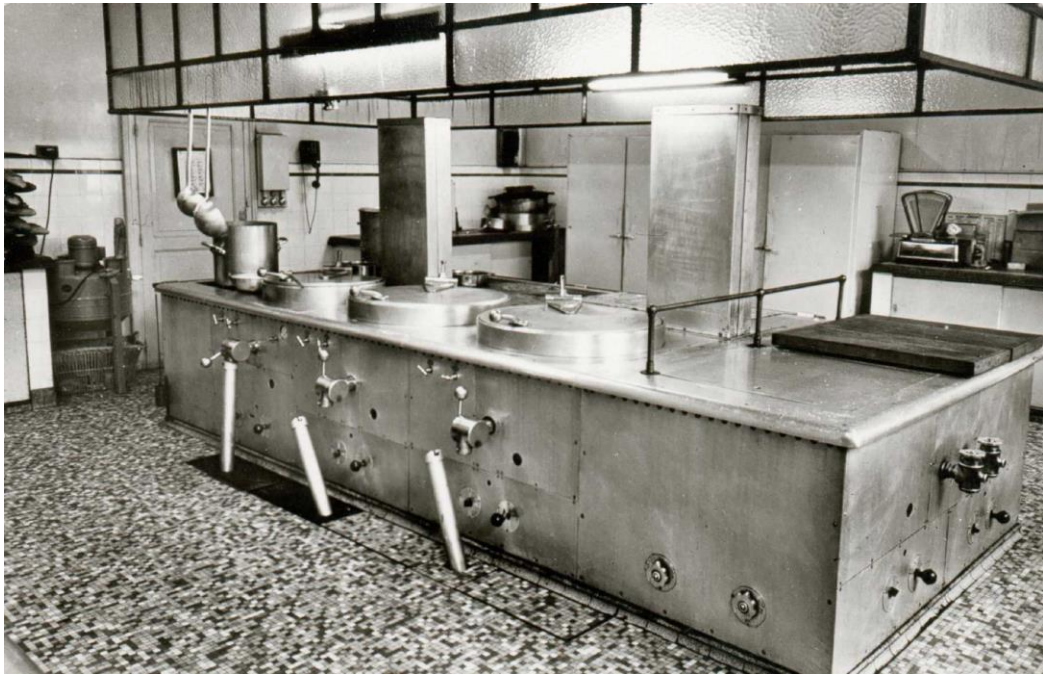
L'E.P.S. correspondait à un pressant besoin. Dès sa création, elle reçut 225 élèves. En 1919, après la guerre qui l'avait durement éprouvée, elle n'en comptait plus que 135, mais ce passage « à vide » fut de courte durée. La montée des effectifs ne s'arrêta plus ensuite. En 1920, 167 élèves ; en 1921. 235 ; en 1922 et 1923, 305 ; en 1924, 320 ; en 1933, 400... en 1960 près de 1000... malgré l'obligation où se trouve la direction de refuser un grand nombre de candidats.

## UN MIRACLE DE COMPRESSION

Les anciens élèves ayant connu l'école entre 1920 et 1940 et notamment dans le temps où quatre cents élèves internes et externes lui faisaient une population largement suffisante vont tout naturellement se poser la question de savoir comment les effectifs ont pu s'enfler à ce point sans rendre la vie impossible dans l'établissement. Nous leur disons tout net que nous sommes incapables de leur donner par des mots l'explication demandée. Seule une visite de la maison – rien de plus facile lorsqu'on fait partie de l'Amicale – leur peut donner la réponse. Ils auront vite fait de découvrir la multitude des constructions secondaires édifiées dans tous les espaces vides, réduisant la grande cour et ce que l'on appelait pompeusement le jardin, à « presque rien », donnant à l'ensemble l'aspect d'une mère poule entourée de ses poussins. La punition du crime de lèse-majesté qui consistait à passer le « bleu » qui s'en était rendu coupable par-dessus le mur du jardin est quasiment rendue impraticable aujourd'hui, tant il reste peu de ce mur dans la pierre duquel des générations de potaches avaient cru graver leurs initiales et leur état d'âme pour l'éternité.

Il ne reste plus que quelques-uns des tilleuls en boule à l'ombre desquels furent livrés de formidables matches de football opposant notamment « Indus » et « Généraux », et des compétitions de billes qui valurent à quelques milliers de pantalons de rendre l'âme à l'endroit du genou.

Mais c'est à l'intérieur même des puissants bâtiments qui laissent pourtant, vus de l'extérieur, l'impression d'être restés eux-mêmes, que les transformations sont les plus stupéfiantes. Modernisées, les salles sont méconnaissables. On en a créé de nouvelles dans les « galeries » supérieures. On a installé un nouveau réfectoire dans ce que d'aucuns ont connu et fréquenté – le plus possible – en tant qu'infirmier. La cuisine est munie d'un matériel ultra moderne et le réfectoire principal installé comme une jolie salle de restaurant. Quant aux dortoirs, disons qu'ils n'ont plus rien de commun avec ce qu'ils étaient avant guerre... et où l'on dormait bien pourtant, si bien même que l'heure du lever était toujours cruelle .



*Les cuisines*



*Le réfectoire*



*Le dortoir*

« L'AMBIANCE »

L'école à sa naissance s'était donné pour but « Former rapidement une élite pour les professions moyennes dans toutes les branches ». Elle comprenait pour cela, une section générale inculquant une solide instruction pouvant donner accès à différents concours dont celui d'entrée à l'École normale d'instituteurs ; une section agricole maraîchère, une section commerciale, une section industrielle qui lui valut en 1922 d'être chargée de former les élèves de la Nièvre désireux de concourir aux écoles d'Arts et Métiers. Son œuvre est devenue de nos jours infiniment plus complexe, mais pour autant elle reste semblable à ce qu'elle fut à ses origines, et qui lui vaut d'avoir gardé un esprit, disons une « ambiance » – pour parler comme les jeunes d'aujourd'hui – très personnels. La plupart des jeunes qui lui viennent sélectionnés par concours préalable savent ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils la quittent nantis de cette solide instruction de base qui fait notamment que le futur contremaître qu'elle a formé n'aura pas à craindre que la lettre ou le rapport qu'il adressera à son employeur soient coulés de fautes d'orthographe ou de français. Les « plaisantins » n'y séjournent guère et cela aussi apporte son cachet à l'esprit de l'école. Evidemment nos cadets ne sont pas tout à fait ce que nous étions. Par ailleurs, on a beaucoup fait pour leur confort, pour leurs distractions. Mais il nous suffit de les entendre quelques instants pour comprendre à travers des mots, des réflexes, des critiques, des habitudes, des plaisanteries qui furent les nôtres, qu'il n'est pas interdit de penser que l'École a de solides « traditions » qui ne sont pas près de s'éteindre. Pourtant certaines choses ont disparu. Plus d'uniforme, avec la casquette, « la bâche », dont les « caïds » cassaient le « bonjour ». Plus de mère « Gibs » pour vendre des croissants et autres friandises aux récréations. Plus de raison de lorgner les filles à travers les grilles ! Elles ont droit de cité dans l'école !...

ET POURTANT ELLE VEUT DISPARAITRE...

...Oui, elle veut disparaître, des lieux où elle étouffe, et étouffera de plus en plus. L'école répond à des besoins si réels en notre département où s'équilibrent les grandes branches de l'activité humaine, industrie, commerce, agriculture, fonctionnariat, et qui se trouve de plus en plus en pleine et continuelle expansion, qu'il lui sera toujours plus demandé. Il faut

penser à bâtir pour elle dans le cadre de la Cite Scolaire. Et il faudra voir grand ! Que deviendra alors l'ancienne E.P.S. ? Simplet un excellent « Centre d'apprentissage ». Elle ne disparaîtra pas complètement !

### PAS D'ARCHIVES ! ALORS A VOUS L'ANCIEN !

Transformée en hôpital militaire, en 1914, pour la durée de la guerre, occupée par les Allemands en 1940, l'école n'a pratiquement pas d'archives.

Nous avons eu l'idée de terminer notre reportage à bâtons rompus par une interview de M. Paul Chassaing qui fut parmi les premiers élèves de l'école, et le premier président de l'Association des Anciens élèves dont il est maintenant président d'honneur. Voici ce que cela a donné :

« L'école a ouvert dans la seconde moitié d'octobre 1910. Nous sommes entrés au milieu des ouvriers peintres, maçons, etc., encore au travail. La porte de bois de l'entrée portait encore la croix du séminaire. Le mur cachant la rue Jean-Jaurès fut abattu dans le courant de l'année scolaire et remplacé par les grilles actuelles. Le directeur était M. Vincent ; les professeurs : MM, Thuair, Fraysse, Billot. En première et deuxième années, les classes doublées comptaient jusqu'à 60 élèves chacune. En ce temps-là, la première année était commune ; la spécialisation intervenait en seconde année : générale, industrielle, commerciale.

« L'école fabriquait elle-même le courant électrique dont elle avait besoin. Un moteur à gaz, nanti d'un immense volant était installé dans l'atelier. Les élèves de la section industrielle le mettaient en marche tous les matins. Deux salles d'accus redonnaient la nuit le courant emmagasiné le jour. A l'atelier fer opérait M. Castagnet, en celui de menuiserie, M. Penicot, à la forêt, M. Buis.



*L'atelier menuiserie*





*Un atelier*

« En section générale, les langues étaient enseignées par M. Fraysse qui cumulait français et allemand... Un seul élève avait opté pour l'anglais... et pour cause !

« En 1914, au mois d'août, formation du 64<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale. Vers le 15 août, transformation de l'école en hôpital complémentaire. Le directeur, M. Vincent, lança un appel aux élèves de 3<sup>e</sup> pour qu'ils déménagent l'école et coopèrent à l'installation de l'hôpital. Répondirent à l'appel : MM. Odard, Delance, Lacour, Chassaing, les frères Delon, Coste (du Lycée). Ces élèves furent pris comme infirmiers auxiliaires. Tous avaient entre 15 et 17 ans. L'arrivée de malades graves, fin septembre 14 (typhiques, diphtériques), les fit remercier par le médecin-chef, dont la responsabilité était lourde, car l'un d'entre eux, Delance, contracta la diphtérie (ce qui lui valut de recevoir la médaille des épidémies).

« L'Amicale des Anciens élèves ? Elle a été fondée en 1929. Dès son arrivée à Nevers, M. Letaconoux, directeur, vint me trouver en tant que voisin de l'école, s'étonnant qu'elle n'eût pas son Amicale d'« anciens ». J'en parlai avec Ernest Laurent et Marcel Glaumont. Au mois de mai nous tenions notre première assemblée générale à La Chaumière. Le bureau était ainsi constitué : président : Paul Chassaing ; vice-présidents : Ernest Laurent, Marcel Glaumont ; secrétaire : Québert ; trésorier : Sèvre.

Nous nous réunissions chaque mois pour l'expédition du bulletin. En 1935, pour raisons personnelles, j'abandonnai la présidence à mon ami Ernest Laurent. La vie de l'Amicale continua jusqu'à la guerre. Parti le 26 août 1939 au 18<sup>e</sup> B.M.M je ne revins à Nevers que le 2 août 1940. L'Amicale était en sommeil et l'école occupée par les Allemands qui y firent flotter (un seul jour) le drapeau à croix gammée. J'ai même réussi à prendre une photo dès que le soldat qui avait hissé le drapeau eut quitté la plateforme... laquelle ne demeura d'ailleurs qu'un mois sur le toit de l'école, démolie qu'elle fut par les employés de la ville ! »



# Témoignage : MON VIEUX MAITRE

Romain BARON 

C'était en 1913, dans la première quinzaine de juillet. J'achevais ma troisième et nous allions bientôt partir en vacances. Dans la cour des grands, les menuisiers s'affairaient, à grands coups de marteau, pour monter l'estrade, sur laquelle devaient prendre place, les personnalités civiles et militaires, qui rehaussaient de leur présence la distribution solennelle des prix.

Pendant la récréation de quatre à cinq heures de l'après-midi, Genty, Machecourt et moi (nous formions un trio d'inséparables, dont je suis hélas ! le seul survivant) nous déambulions sous les tilleuls, tout en discutant avec animation. Le Bouillot<sup>1</sup>, qui s'appelait alors Bertrand, vint nous prévenir que notre futur professeur de lettres voulait nous voir et prendre contact avec nous. Nous savions déjà que nous n'aurions pas M. Flachaire, dont nos camarades de seconde vantaient les mérites : il venait d'être nommé professeur de Première supérieure au lycée de Poitiers, après avoir passé seulement une année à Nevers<sup>2</sup>. Nous nous demandions avec quelque inquiétude quel serait son successeur.

A notre grande surprise, nous vîmes arriver un simple soldat, dans la tenue classique du fantassin d'avant la guerre de 1914 : pantalon rouge, guêtres blanches, petite veste bleu foncé, képi de la même couleur, épaulettes blanches. Après avoir été reçu à l'agrégation des lettres, il avait fait deux ans de service dans un régiment d'infanterie, à Castres. Il avait obtenu une permission libérable, qu'il avait passée à Paris, et il y avait appris sa nomination au lycée de Nevers. Au retour, il s'était arrêté dans cette ville, pour voir l'établissement où il allait enseigner. Il nous posa de multiples questions, en particulier sur l'effectif de la classe, sur le rythme du travail scolaire, sur les auteurs que nous avons expliqués, etc. Puis il nous donna rendez-vous pour la rentrée d'octobre.

Nous apprîmes plus tard qu'il s'appelait François Antarieu (il prononçait Ant-tarieu, avec l'accent sur la première syllabe et le redoublement du t), et qu'il était originaire de Montesquieu-Volvestre, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Toulouse.

Nous le retrouvâmes en civil au début d'octobre. Trapu, teint fleuri et moustaches aux pointes effilées, comme on les portait alors, il respirait la santé et la bonne humeur ; il aimait plaisanter avec nous et nous considérait comme de jeunes amis, plutôt que comme des élèves. Quel maître éblouissant ! Il avait, en plus de son savoir, qui nous paraissait immense, l'élocution facile et l'art de tenir en haleine son auditoire, de faire des portraits vivants et d'évoquer en quelques mots un paysage ou une époque. Il aimait conter des anecdotes, quelquefois assez lestes, qui nous enchantaient. De tous les professeurs de français que j'ai eus au lycée ou à la faculté, ce fut certainement le plus brillant. Près de soixante cinq ans ont passé et je garde encore le souvenir bien vivant de ses explications de textes, en particulier celles de *Tristan et Yseut*, des sonnets de Ronsard, de *Bérénice* et des *Rêveries d'un promeneur solitaire*. Pour les versions latines, il s'engageait hors des sentiers battus et s'ingéniait à trouver de beaux textes, peu connus, qu'il puisait dans les auteurs post-classiques, comme Ausone ou Saint-Augustin.

Ce qui donnait du piment à ses paroles, c'était son accent méridional, qui pour nous était une nouveauté. Nous avions peine à réprimer un fou rire, lorsqu'il nous invitait à prendre nos gran-maires (il prononçait comme la Martine des *Femmes savantes*) ou lorsque, d'un ton menaçant, il nous disait : « Vous serez punis, les zuns et les otres ».

En réalité, il ne punissait presque jamais et pourtant il en eut plus d'une fois l'occasion, car, sans aucune méchanceté, nous lui jouâmes quelques bons tours. Je ne puis m'empêcher

---

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'était surnommé le concierge du Lycée du nom de son prédécesseur.

<sup>2</sup> Lieutenant d'Infanterie de réserve, il fut tué au début de la guerre.

de rapporter l'un d'eux, qui le mit hors de lui et nous valut de sanglants reproches. Les sections A (latin - grec), B (latin - langues vivantes), C (latin - sciences), réunissant en tout une quinzaine d'élèves, avaient leur classe de lettres dans le bâtiment situé en bordure de la rue de la Préfecture, au rez-de-chaussée, en dessous des classes de sciences. On y montait par un grand escalier de pierre, donnant accès à une étroite terrasse, dominant la cour d'honneur. Pendant les récréations, certains, au lieu de descendre dans la cour des grands, restaient sur la terrasse ou même dans la classe. M. Antariou, qui n'avait aucune méfiance, avait l'habitude de laisser sa serviette sur son bureau. Comme il enseignait également au collège de jeunes filles, celle-ci contenait parfois des devoirs corrigés qui leur étaient destinés. L'un de nous eut l'idée d'utiliser la pliure intérieure des copies doubles pour transmettre en caractères minuscules au crayon, des messages laconiques, mais très expressifs. Ce manège dura plusieurs semaines, mais un beau jour, un de mes camarades, dont l'orthographe était assez incertaine, écrivit « Je t'aime et j'en meur », en oubliant le S final. Cette faute malencontreuse provoqua la catastrophe. Ces demoiselles en firent des gorges chaudes et ne purent garder le secret. M. Antariou finit par apprendre, je ne sais comment, qu'il avait, bien involontairement, joué le rôle de facteur bienveillant. Il n'osa pas, par peur du ridicule, mettre l'administration au courant de l'incident, mais nous eûmes droit à une grande scène, pathétique, où nous fûmes fort maltraités. Comme aucun de nous ne voulut reconnaître sa culpabilité, il ne nous accorda plus aucune détente et se montra impitoyable pour les devoirs bâclés et les leçons non sues, puis il oublia et tout redevint comme avant.

Célibataire, il avait pris une chambre, rue des Marmousets, tout près de la Place Mancini. Nous apprîmes qu'on lui avait fait livrer par un marchand de bois une vingtaine de fagots, qui obstruèrent l'étroite ruelle. Je ne sais quels étaient les auteurs de cette mauvaise plaisanterie. En tous cas, nous n'y fûmes pour rien. Nous pensâmes que ce tour lui avait été joué par des collègues malicieux. Il prenait ses repas à l'Hôtel de l'Europe, qui était situé rue du Commerce, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le grand magasin des Dames de France. Il avait parmi ses commensaux, à la table d'hôte, deux autres jeunes professeurs, M. Bruhat, agrégé de physique, qui avait remplacé M. Lorion, nommé au lycée de Clermont-Ferrand<sup>3</sup> et M. Bonnet, agrégé d'allemand, originaire de Guérigny, qui devait trouver sur le front une mort glorieuse. La menace de guerre planait sur la jeunesse d'alors, qui se hâtait de jouir des plaisirs d'une paix constamment remise en question.

Le 13 juillet 1914, à la distribution des prix, M. Antariou prononça le discours d'usage, où nous nous plûmes à retrouver bon nombre des thèmes qu'il avait développés devant nous au cours de l'année scolaire. Nous prîmes congé de lui sans nous douter que, moins de trois semaines plus tard, ce serait la mobilisation, puis la guerre. Il nous envoya au début quelques rares lettres, où il nous dépeignait l'enfer des tranchées, le froid, la boue et la mort qui rôdait sans cesse. Puis nous ne reçûmes plus rien de lui et personne ne put nous dire ce qu'il était devenu.



<sup>3</sup> M. LORION fut également tué au début de la guerre.

# Témoignage : Quelques souvenirs d'une année perturbée par la guerre à l'École du Château de Nevers (1942-1943)

Jacques JARRIOT 

Agrégé et docteur en histoire  
Professeur honoraire du lycée de Rodez

Pour quelle(s) raison(s), je ne sais, mais je ne pense pas être arrivé à l'école le jour même de la rentrée scolaire. Dans ma mémoire, les autres élèves jouaient lorsque j'arrivai et ma mère était seule à me présenter au maître. Ce maître : Monsieur Sallé, dont on sait le rôle qu'il joua dans la Résistance. L'école : l'école du Château. J'entrais au CE1, j'allais avoir 7 ans en décembre 1942 mais je n'étais jamais encore allé à l'école... La guerre... Ma mère, veuve depuis juin 1940, mon père ayant été tué dans l'offensive allemande de mai-juin, venant de trouver à se loger, rue Saint Didier, car son travail l'appelait à Nevers, m'avait inscrit à l'école du Château. A Menou, elle m'avait appris à lire aidée en cela par une vieille cousine, retraitée, qui avait dirigé à Paris un cours complémentaire ou une EPS...

En fait, l'école du Château en cet automne 1942 était peut-être dispersée car la classe de CE1 de Monsieur Sallé se tenait dans le foyer du théâtre municipal. Pourquoi ? La cour de récréation était la partie Est de l'esplanade du Palais Ducal, sous les gros arbres qui bordent la place des Reines de Pologne.

En cours d'année, dans l'hiver sans doute, il me semble que cette classe a été pendant quelque temps (quelques jours peut-être seulement), transférée rue Saint-Martin, sur la droite en allant en direction de la place Saint-Sébastien (Je crois que l'on disait aussi rue Lafayette et place Wilson), dans un immeuble où se trouvaient, ou se sont trouvés, des pompiers (mais ma mémoire flanche sur ce point).

Par contre je pense être certain que nous avons réintégré plus tard l'école du Château, à côté du théâtre municipal. En février ? Aux vacances de Pâques ? Mais la récréation n'avait plus lieu sous les arbres face au Palais Ducal ; elle se déroulait dans la cour de l'école. Nous jouions beaucoup aux osselets. La classe de Monsieur Sallé n'était plus logée à l'étage du théâtre, mais à côté de plusieurs autres. Oserai-je citer quelques noms de maîtres, sans certitude absolue : Monsieur Bruandet, M. Emile Bourgeois (Directeur), Monsieur Rateau...

D'autres souvenirs surnagent : les biscuits du Maréchal, distribués quelquefois ; à moins que ce ne soit à l'occasion de telle ou telle cérémonie qui se déroulait dans le prolongement de la rue Vauban, au « souvenir français » me semble-t-il. La collecte du papier : nous récupérions comme nous le pouvions de vieux papiers pour les apporter à l'école. Nous recevions en échange un ticket de tombola (ou un biscuit ?)...

Je rentrais de l'école à la rue Saint Didier par la place Carnot, seul, en faisant très attention. Je contournais la place en suivant scrupuleusement le trottoir jusqu'à la rue du 14 juillet que je traversais. Je voyais quelquefois des soldats allemands ; je les évitais, quitte à attendre ou à effectuer un détour.

Ai-je terminé l'année scolaire ? Je n'en suis pas sûr. Peut-être ai-je quitté Nevers pour Menou avant le 14 juillet... Menou, village des grands-parents. L'année scolaire suivante, 1943-1944, je l'effectuai à l'école de Neuvy-sur-Loire en CE2 ; je suis né à Neuvy où vivait ma grand-mère paternelle. Année tronquée elle aussi puisque j'ai quitté Neuvy à Pâques, malade. Je suis resté à Menou sans aller à l'école de Pâques 1944 à la rentrée 1946 ; j'entrais alors en 6<sup>ème</sup> au lycée après avoir préparé seul, avec l'aide de cette cousine dont j'ai parlé et avec ma mère, le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Revenu à Nevers trois ans après l'avoir quitté, je n'ai jamais revu ni reconnu aucun de mes condisciples de la classe de Monsieur Sallé de l'année 1942-43. J'ai quelquefois rencontré Monsieur Sallé, avec une bicyclette, dans les rues mais n'ai jamais osé l'aborder. Timidité d'un jeune lycéen, avide de savoir et qui avait soif d'école, n'ayant pas eu ce qu'il aurait dû avoir auparavant.

\*

\*\*

Souvenir du musée, souvenir de l'École d'Autrefois

Série de 8 CARTES POSTALES

Prix :  
0,40 € la carte



Éditées par les  
Amis du Musée Nivernais de l'Éducation  
**3,00 € la pochette de 8**

Conférence pédagogique du  
canton de *Lormes (Nièvre)*  
-1898-

Sujet proposé.

La Géographie à l'école primaire  
Cours préparatoire et élémentaire



**E**n réalité dans beaucoup d'écoles, on commence l'étude de la géographie au cours élémentaire par la lecture dans le livre atlas de cette définition : La géographie est la description de la surface de la terre, de la définition de la terre, du jour, de la nuit etc., alors que, officiellement, on est censé commencer par la salle de classe, l'école, la rue etc. C'est cependant cette dernière méthode qu'il faudrait suivre ; aussi croyons-nous devoir l'exposer de nouveau avec quelques détails.

Prenons l'enfant à son entrée à l'école. D'où vient-il ? De telle rue de la ville, ou de tel village ? Son voisin Pierre, demeure un peu plus loin ; donc il a un peu plus de chemin à faire. Jacques demeure dans une autre direction ; aussi ne peut-il aller avec lui, comme avec Pierre qui habite dans la même direction. C'est par des questions de ce genre sur leur demeure, sur la distance de l'une à l'autre, sur la place qu'ils occupent à l'école, que les enfants sont amenés à se rendre compte de la différence des lieux. Il n'y a qu'à faire appel à leurs souvenirs pour leur faire remarquer qu'il y a de la terre et

de l'eau ; tous marchent sur la terre et tous sont attirés par l'eau qu'ils ont vue dans la mare, le ruisseau ou la grande rivière.

Nous voici en classe avec des enfants de six à huit ans. C'est par une belle journée d'octobre ; il est deux heures du soir, le soleil descend à l'horizon.

– Jules, le soleil va-t-il toujours rester là ? Qu'arrivera-t-il quand il sera couché ? Qu'arrivera-t-il un peu plus tard ?

Dans le nombre, il se trouvera des enfants pour répondre à ces questions. On dira alors que le côté où le soleil se couche est le couchant.

– Demain quand vous viendrez à l'école, ajoutera-t-on vous me direz un peu si c'est de ce côté que le soleil se lève.

Ils apprendront ainsi à connaître le levant et ensuite le midi et le nord. Il suffit de les interroger, aux différentes époques de l'année, sur le temps qu'il fait, sur leurs jeux et sur les travaux de leurs parents, sur l'aspect de la campagne, pour les amener à distinguer les saisons.



### Les quatre points cardinaux.

Parlons maintenant des accidents du terrain. Nous adressant aux élèves nous leur disons : Pour aller à tel endroit de la commune, nous descendons, pour aller à tel autre nous montons. De là, nous ne voyons absolument rien autour de nous, d'ici, nous distinguons très loin. Là il y a un ruisseau, ici un étang. Si cet étang était plus grand, s'il s'étendait à perte de vue, ce serait ? ..... Si ce ruisseau était plus large ce serait ? ..... Si ce village comprenait plus de maisons, ce serait ? ..... C'est en parlant d'objets ainsi vus par les élèves et en procédant par analogie qu'on leur donnera une idée des accidents physiques.

N'oublions pas cependant que les enfants ramènent tout à eux et rabaisent les choses à la petitesse de leur esprit ; qu'ils sont facilement trompés par de fausses analogies ; et par des questions variées, assurons-nous qu'ils ont réellement compris.

Quand, d'ailleurs, nous disons qu'ils ont une idée exacte de la mer, d'un lac, d'une montagne etc., nous n'entendons pas dire qu'ils soient capables d'en donner une définition. Les définitions ne sont le plus souvent propres qu'à mettre du vague dans leur pensée. Un enfant s'entend lui-même, et nous le comprenons quand il nous répond que la mer, c'est beaucoup, beaucoup d'eau ; il ne fait plus que réciter des mots qui ne lui disent rien, quand il répète que c'est une vaste étendue d'eau salée. L'important est qu'il sache ce que c'est que la mer, de façon à comprendre les notions de géographie qui vont succéder à ces principes.

C'est par la salle de classe, c'est-à-dire le lieu où il passe la plus grande partie de sa vie active qu'il faut commencer ce qu'en Amérique on appelle leçons des lieux. Nous voici devant le tableau noir, les élèves du cours élémentaire font cercle autour. Dessinons un rectangle représentant la salle de classe. Il s'agit de faire passer les enfants de la réalité à la représentation par le dessin. Plaçons Paul, Louis, Jacques et André, élèves d'un autre cours aux quatre angles de la salle. Représentons-les sur le tableau par les lettres P, L, J, A.

– Voyons Jules, montrez-nous où Paul est placé dans la classe ?

– Dans ce coin (L'enfant le montre)

– Indiquez-moi maintenant ce coin sur le tableau.

Un enfant finira toujours par l'indiquer. Nous marquons P sur le tableau.

– Continuons : Si nous plaçons Paul dans ce coin, où mettrons-nous Jules ?

– Ici

– Et Jacques ? etc.

Les enfants reconnaissent les points cardinaux ; on les marque sur le tableau.

– Entre Paul et Jules qu'y a-t-il dans le mur ?



– Une porte et une fenêtre.

Indiquons la porte et la fenêtre sur la ligne qui représente le mur.

Les enfants prendront plaisir à reproduire le dessin fort simple tracé au tableau. La production ne sera pas d'une grande délicatesse de trait ; mais elle suffira pour faire mieux sentir le rapport qui existe entre une carte et les objets qu'elle représente.

Au bout de quelque temps, le rectangle sera fait dans de plus petites dimensions. Autour de ce rectangle viendront se grouper la cour de l'école, le mur qui l'entoure, la place du village, l'église, la maison paternelle.

C'est maintenant le tour du village d'être réduit à un point auquel viennent aboutir les routes qui conduisent aux villages voisins. Les routes serviront de point de repère, c'est entre les lignes qui les représentent qu'on indiquera les principaux accidents physiques du terrain de la commune. Viennent ensuite les communes environnantes, puis le canton.

Les enfants savent alors lire assez couramment sur les cartes pour qu'on puisse passer au département, à la France sur laquelle on leur donnera quelques notions très simples.

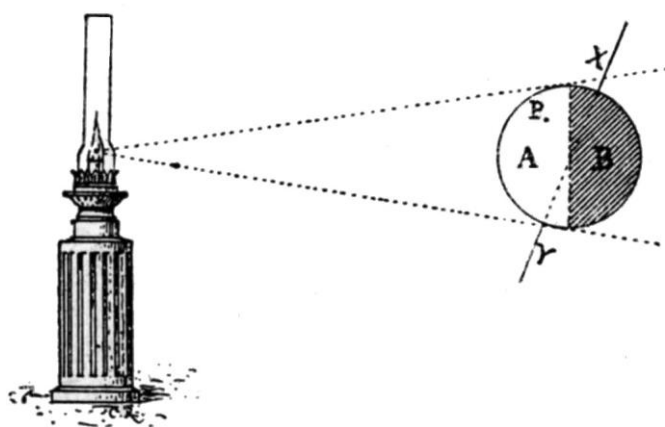


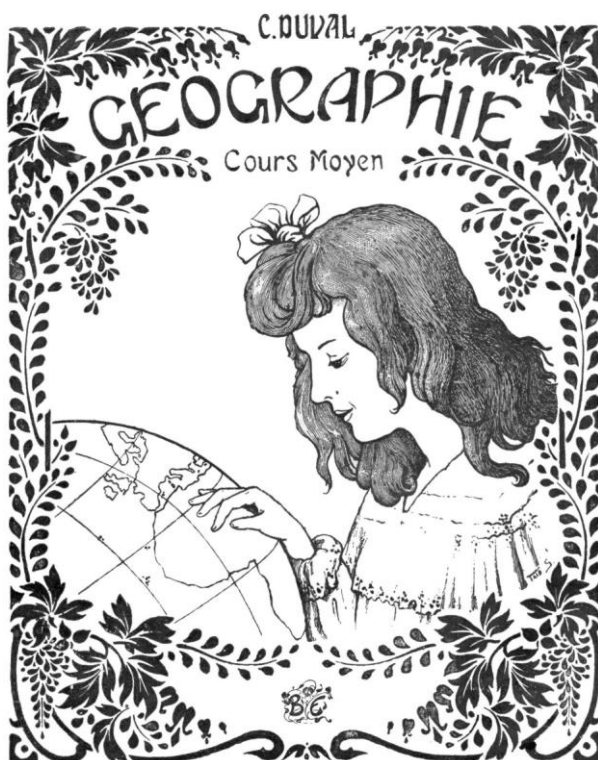
FIG. 16. — La moitié A de la boule est éclairée par la lampe (*jour*) ; la moitié B est dans l'obscurité (*nuit*).

Quant à faire comprendre parfaitement à des enfants de sept à huit ans que la terre est ronde, qu'elle tourne, cela est assez difficile, parce qu'ils s'intéressent peu à ces lois générales, et que, malgré tous les petits procédés qu'on peut employer, comme de faire tourner un globe sur lui-même et autour d'une lampe, il est presque impossible qu'ils s'isolent de la terre sur laquelle ils marchent, pour la concevoir dans son mouvement sur elle-même et autour du soleil. Il est bon néanmoins de leur donner une idée de ces choses.

## *Cours moyen et supérieur*

Le maître, après avoir préparé sa leçon afin d'éviter les erreurs et afin de donner un enseignement dont ses élèves retrouveront le résumé dans leur livre, après avoir apprêté les cartes (au tableau noir quand c'est nécessaire), expose dans un langage aussi clair et précis que possible, la leçon dont les enfants suivent les détails sur la carte murale muette, ou un tableau noir, guidé par la baguette qu'il tient à la main. Ensuite les élèves récitent et suivent sur la carte de leur atlas, car il est nécessaire qu'ils étudient avec ces cartes.

Il est important aussi que le maître exige de l'enfant le tracé à peu près exact, fut-il grossièrement fait, de la carte du pays ou du bassin qu'il étudie, et lui fasse noter au fur et à mesure, les accidents géographiques énumérés dans le texte de sa leçon.



Les enfants ne sont que trop portés, en leur particulier, à se contenter d'apprendre par cœur la nomenclature. Au lieu d'agir ainsi, quand ils ont à étudier une contrée, un bassin, qu'ils en observent d'abord attentivement le contour, ou bien le cours du fleuve principal ; qu'ils le tracent ensuite au crayon sur le papier. Ils y noteront ensuite les détails contenus dans la leçon. Si leur travail est trop imparfait, ils le recommenceront une seconde fois. L'idéal serait ensuite de le reproduire de mémoire. L'enfant qui aura ainsi étudié sa géographie, la saura réellement. La carte qu'il aura exécutée en étudiant sa leçon, l'élève la reproduira tant bien que mal au tableau noir. Tout au moins il saura indiquer sur la carte muette la situation des villes, fleuves ou montagnes dont il parle.

Les devoirs de géographie comprendront toujours une carte. La carte

sera l'âme de l'enseignement de la géographie.

La méthode indiquée, nous recommanderons avec M. Vessiot<sup>1</sup>, de ne pas trop se confiner dans la géographie de la France : « Si en traçant les programmes de l'enseignement primaire, dit-il, on n'a pas cru bon devoir se renfermer dans les limites de l'histoire nationale, à combien plus forte raison convient-il d'agrandir le cercle des études géographiques à une époque où chaque nation est unie à toutes les autres par des relations commerciales et diplomatiques, où les peuples même éloignés ont plus de rapports entre eux que n'en avaient autrefois entre elles les provinces d'un même pays. »

Il faut donc étudier surtout la géographie de la France ; mais il ne faut pas l'étudier exclusivement. Que d'écoles cependant où l'on connaît le moindre des affluents de nos grands fleuves et l'on ignore le Danube, où l'on connaît la moindre de nos sous-préfectures et où l'on n'a jamais entendu parler d'Anvers, de New York, de Barcelone ou d'Odessa ! Est-ce à dire qu'il faut bourrer la mémoire des enfants de noms barbares ? Non.

Mais il serait fort sage de remplacer les longues énumérations de détails futiles sur notre pays par un résumé intéressant de la configuration physique, du gouvernement, des villes commerçantes, des ressources qu'offrent les contrées étrangères. Il n'est pas permis à un Français de ne pas connaître un peu la géographie de l'Allemagne notre ennemie et celle de la Russie notre alliée.

*L'instituteur de Bazoches*

*Roy*

<sup>1</sup> **Alexandre Vessiot**, inspecteur général de l'enseignement primaire auteur de : *De l'enseignement à l'école et dans les classes de grammaire des lycées et collèges*. Paris : H. Lecène et H. Oudin, 1886. *Chemin faisant, notes et réflexions sur l'éducation, l'enseignement et la morale de ce temps*. Paris : E. Dentu, 1891 [N.d.I.R].

## Hommages à Madame Berthiault

Jeannine GAUME 



Madame Berthiault n'est plus. Je la connaissais depuis mon enfance ; elle était une amie de longue date de Maman.

Ensemble elles suivirent le cours supérieur de l'École de Loire qui préparait au concours d'entrée à l'École Normale où elles furent admises (promotion 1923-26). Elles exercèrent ensuite en Maternelle, pour Madame Berthiault à Soissons, où son mari fit une brillante carrière de professeur au Lycée de garçons de cette ville.

Sa disparition ne peut laisser indifférents ceux qui l'ont côtoyée. Madame Berthiault avait le culte de l'amitié, une vive sensibilité alliée à une mémoire sûre ; le souvenir, en effet, était indispensable à son existence tant pour y puiser les joies d'un passé heureux que pour lui permettre de reprendre des forces dans les périodes difficiles de sa vie. Écoutons-la parler dans ces quelques

passages de lettres échangées avec ma mère pendant plus d'un demi-siècle : « Maurice Genevoix écrit : *" Qu'il est donc dru et serré le tissu de la mémoire ; on le touche, on l'effleure à peine, et le voici tout entier qui tremble."* C'est plus fort que moi, je suis submergée par mes souvenirs, je les écris spontanément. » ... « Le fait que mon amitié a toujours été partagée est un des plus grands bonheurs de ma vie. » ... Et ceci, écrit pendant la maladie de son mari qui l'absorbait tout entière : « Dans le malheur qui est le mien et qui me plonge dans une vie si contraire à ma nature, je sais un gré infini à l'amitié, elle m'aide. »

Outre un goût très marqué pour la nature, elle possédait de solides connaissances en botanique acquises déjà pendant ses études (les Normaliennes de sa génération devaient constituer un herbier), mais aussi dans la pratique au cours de ses promenades. Jeune fille, elle accompagnait autour de Château-Chinon son oncle Paul Devoucoux, collectionneur émérite de minéraux et de plantes légués, je crois, à l'Académie du Morvan. A un âge plus avancé, résidant aux Éduens, elle affectionnait les promenades sur les bords de Loire. Mais surtout elle ne pouvait oublier le jardin de Neuville, propriété familiale située près de Myennes.

Quelques extraits, pleins de spontanéité, de fraîcheur d'âme, restituent cet aspect de sa personnalité, une faculté d'enthousiasme jamais démentie : « J'ai devant les yeux un acacia tout blanc ; hier soir, je suis allée cueillir des branches au bord de Loire, mais cette année je ne trouverai plus de fleurs, car après avoir nettoyé les rives, la municipalité a fait niveler sous le sable ce bel endroit de talus fleuri ; plus de marguerites ... pour cette année du moins. » ... « Que j'aurais envie de cueillir de l'onagre [qu'elle appelle aussi "fleur des sables"], jamais je n'ai vu de fleur d'un jaune si beau et d'un parfum plus subtil. »

Jusqu'aux dernières années de sa vie la vivacité intellectuelle de Madame Berthiault, sa curiosité d'esprit toujours en éveil, la sûreté de sa mémoire remplissaient d'admiration ses amis. Livres, émissions télévisuelles, concerts, expositions, conférences, elle s'efforçait d'en capter le meilleur, se réservant le droit de critique ; elle avait toutefois des préférences évidentes en certains de ces domaines.

Elle avait été marquée par sa formation de Normalienne et vouait une admiration sans faille à l'égard de l'une de ses enseignantes, professeur de lettres, Madame Louaisil, qui semble avoir suscité chez ses élèves le goût de la poésie, d'une école poétique surtout : « Sur

un carnet d'E. N. j'avais noté un tas de poésies chères à Madame Louaisil, Leconte de Lisle, Sully Prudhomme. » Ou encore ceci, qui évoque les jours de sortie avec une amie de promotion : « Nous passions notre temps de singulière façon, lisant les poètes, les Parnassiens, Leconte de Lisle surtout. »

Cette formation, le fait d'appartenir à une "famille d'instituteurs", ce dont elle tirait une fierté certaine, des qualités intellectuelles personnelles lui permirent d'exercer avec bonheur son métier d'institutrice de maternelle, fruit d'un choix délibéré. Elle fit partie d'une génération de pionniers dans ce type d'enseignement. Son imagination créative, son goût pour la poésie, la musique, ses talents au dessin, convenaient à une éducation qui se proposait l'épanouissement du jeune enfant. « A mes débuts, quand j'étais dans une maternelle très pauvre, que de ressources j'ai tirées des rebuts, époque héroïque où l'on passait ses jeudis et dimanches à créer le matériel. » Elle soupirait parfois : « 45 présents, 53 inscrits, le métier est surtout une question d'intuition. »

A la suite de l'écoute d'une émission sur Bachelard : « l'émission me dépassait complètement, mais je n'ai pas perdu mon temps, et je pense à mon ancienne inspectrice de maternelle, élève de Bachelard et qui avait pour lui une si profonde admiration. C'était l'inspectrice dont le "dada" était les dessins d'enfant. Elle m'avait conquise, mais mes collègues soissonnaises ont parfois triché pour lui plaire. »

Après le suivi d'un "Aujourd'hui Madame" consacré aux instituteurs : « [cette émission] a déclenché en moi une certaine émotion ... car j'ai derrière moi plusieurs générations d'instituteurs remarquables. Mon arrière-grand-père Gilhodes qui préparait au brevet à Guipy... mes grands-parents qui étrennaient l'école de Saint-Germain-Chassenay, ... ma grand-mère qui emmenait chaque dimanche ses élèves à la messe et qui subissait à chaque instant l'inspection du curé ... mon grand-père allait le jeudi instruire les enfants du châtelain qui jamais ne seraient venus ... à la communale<sup>1</sup>, et puis la génération suivante, celle de mes parents ... à Panneçot où mon père était si considéré, l'apogée des bons certificats<sup>2</sup>, les bourses permettant aux enfants capables d'aller au lycée, à l'École Normale, la création des bibliothèques pour les gens du pays ... Je m'arrête, les Écoles Normales faisaient du bon travail. »

Ainsi se termine une de ses lettres : « Et maintenant je te quitte pour aller cueillir à cinquante mètres des églantines et des fraises des bois. »

Madame Berthiault nous a quittés, mais ses amis, ceux qui ont eu la chance de la connaître, ne l'oublient pas.

\*\*\*\*\*

Jean BUGAREL



Avant même de faire la connaissance de Madame Berthiault, j'avais reçu de mon collègue Henri Lavedan, le recueil manuscrit de Firmin Gilhodes, son grand oncle, dont elle avait fait don, au Musée Nivernais de l'Éducation. Après une première lecture, convaincu de son intérêt, mais à condition d'accompagner son analyse, d'une étude sur cet instituteur et sa famille, j'avais souhaité rencontrer sa petite nièce et obtenir d'elle des renseignements complémentaires, des documents iconographiques et l'autorisation de les publier.

Elle me reçut à bras ouverts, comme un vieil ami. Nous eûmes de longues conversations en feuilletant ses albums de photographies et ses papiers de famille. Sa mémoire étonnante rendait présent et vivant ce lointain passé. Ses souvenirs personnels s'associaient à ceux de ses parents et aïeux car elle avait gardé intact tout ce que ceux-ci lui avaient raconté.

---

<sup>1</sup> Jean Bugarel donne les détails de ce préceptorat forcé; voir *Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les Gilhodes, 1840-1905*, Cahier Nivernais d'Histoire de l'Éducation, 2002, p. 18

<sup>2</sup> Un bon certificat d'études primaires, appuyé par la recommandation du maître, était souvent alors un instrument de promotion sociale.

Je lui apportais les pages que j'écrivais, au fur et à mesure de l'avancement de mes recherches, et leur lecture suscitait de nouveaux souvenirs et parfois quelque étonnement, car je découvrais souvent dans les archives, des personnages ou des événements qu'elle ignorait ou dont elle avait vaguement entendu parler, il y a bien longtemps. Elle m'était très reconnaissante de m'intéresser ainsi à sa famille et surtout à son grand oncle qu'elle avait beaucoup aimé.

Ce qui lui importait le plus n'était pas d'assurer ainsi la mémoire familiale, mais à travers cette lignée d'instituteurs publics, de faire comprendre et aimer cette école et ces maîtres qui à travers les régimes politiques divers, et malgré les difficultés de toutes sortes, ont formé tout un peuple et donné son âme à notre nation.

Elle-même lui restait attachée, et elle aimait à reprendre ses vieux livres de classe et à me réciter les poèmes appris autrefois sur les bancs de l'école, et dont elle se souvenait parfaitement.

Sa vitalité était exceptionnelle. Jusque dans les derniers mois, elle sortait faire ses courses et n'hésitait pas à se déplacer en ville pour suivre une conférence. Quand j'allais la voir, elle voulait à tout prix me reconduire jusqu'en bas des escaliers et les descendait allègrement en me tenant le bras, « Voyez comment une vieille femme de quatre-vingt-dix ans descend des escaliers ». Elle était modeste, car elle en avait presque dix de plus. Et j'avais peine à la suivre. Elle est décédée quelques jours avant de fêter son centenaire.

Elle avait prévu de donner ses livres et ceux de son mari, qui était professeur d'histoire et géographie, à différentes œuvres. Elle a aussi donné au Musée Nivernais de l'Éducation tout un lot de documents scolaires et pédagogiques. Que rien de ce qui peut être utile aux autres ne soit perdu. Ceci aussi est une forme de la générosité de son caractère.

\*\*\*\*\*

Jean-Claude SALLÉ 

Je n'ai jamais eu le plaisir de rencontrer Madame Suzanne Berthiault ; c'est la perte d'une amie commune très chère, Madame René Marlin, qui nous avait réunis. Nous avons convenu de nous téléphoner chaque dimanche matin afin d'alléger le poids de la solitude. C'est ainsi qu'au fil des semaines j'ai fait la connaissance d'un être d'exception. Son grand âge n'inspirait à Madame Berthiault aucun regret, aucun apitoiement sur soi ; elle s'étonnait seulement d'avoir des souvenirs qui remontaient si loin et dont la vivacité l'émerveillait. Cette présence du passé, la résurgence de détails oubliés qui la renvoyaient quatre-vingts ans en arrière, la réjouissait et l'intriguait tout à la fois. Je revis, disait-elle, la période de la Grande Guerre, avec une précision incroyable : « Quel mystère que les cellules du cerveau puissent conserver une éternelle jeunesse ! » Cela ne signifie pas qu'elle se complaisait dans l'évocation des années perdues. Au contraire tout l'intéressait dans l'actualité immédiate ; ses voyages dans le passé n'étaient qu'une façon de se donner du temps, de contrebalancer le rétrécissement d'un avenir inéluctablement limité. La conscience d'une fin prochaine ne lui arrachait jamais de plaintes, mais lui inspirait seulement le désir d'occuper le mieux possible des jours qu'elle savait comptés. Cette nonagénaire avait la force de se faire réveiller à une heure du matin pour regarder une émission de télévision sur l'Égypte ancienne, par intérêt pour le sujet, mais aussi pour la conférencière, Madame Desroches-Noblecourt dont elle avait lu tous les livres. Le plus étonnant est que cette vigueur intellectuelle conservée si longtemps lui paraissait aller de soi.

La vocation de l'enseignement n'avait pas non plus faibli. Sachant sa femme de ménage analphabète, elle lui avait dit un jour : « Je ne peux plus faire la cuisine, mais je sais encore enseigner la lecture et l'écriture. Si vous le souhaitez, je peux vous apprendre à lire et à écrire. » Ce qui fut fait. Madame Berthiault trouvait une partie de sa force dans le souvenir de sa pratique d'institutrice d'école maternelle. La créativité de ses jeunes élèves, la beauté de certains dessins d'enfants qu'elle avait conservés, l'engageaient à croire en la vie,

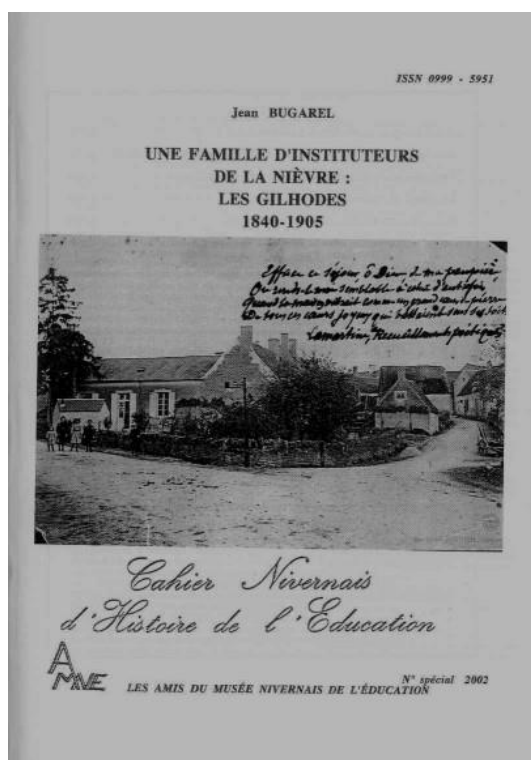
alimentaient son optimisme. Ce dont elle était le plus fière, c'est d'avoir su déceler et encourager les talents des tout-petits qui lui étaient confiés, que ce soit pour le dessin ou pour la musique.

Son énergie ne reculait devant aucun obstacle. Afin de pouvoir traduire à ses élèves les livres qu'une organisation charitable américaine avait donnés à son école reconstruite après 1918, ne s'était-elle pas remise à l'étude de l'anglais ?

De ses années de jeunesse elle avait gardé une vaste culture littéraire, servie par une mémoire exceptionnelle. Sa sensibilité avait été nourrie par les poètes, en particulier les Parnassiens, dont elle pouvait réciter des poèmes entiers. Je me souviens de l'avoir entendue dire, avec une émotion contenue, *Le Manchy* de Leconte de Lisle, dont la tendresse nostalgique éveillait en elle des résonances profondes. Car sa force de caractère se trouvait alliée à une délicatesse de sentiments que l'on dirait volontiers d'un autre âge. Peut-être ne lui aurait-il pas déplu que cette évocation s'achève sur une anecdote dans laquelle s'expriment certains traits saillants de sa personnalité. Il y a quelques années, alors qu'elle pouvait encore se déplacer seule, elle s'était assise, par un jour pluvieux de printemps, sur le banc d'un jardin public, près d'un massif de fleurs. L'une d'elles lui plut tellement qu'elle ne put s'empêcher de la cueillir. Un homme, vêtu d'un anorak dont la capuche lui dissimulait le visage, lui en fit courtoisement le reproche. « Je me sens coupable, lui dit-elle, mais mon amour des fleurs a été le plus fort. Mon grand âge me vaudra-t-il votre indulgence ? - Eh bien, dit l'homme, donnez-moi votre nom et votre adresse, et je vous en ferai envoyer d'autres - Mais Monsieur, lui répondit-elle, je ne vous connais pas. » L'homme s'éloigna ; Madame Berthiault reprit sa marche et arriva à la hauteur de l'inconnu au moment où il enlevait son anorak pour monter en voiture. Madame Berthiault reconnut aussitôt Monsieur Didier Boulaud, lui présenta ses excuses, et se nomma. Le lendemain, un employé de la Mairie lui apporta une corbeille de jonquilles. On se prend à rêver d'une société dont cette brève rencontre serait l'emblème, où les rapports humains seraient marqués par la gentillesse et le respect de soi et d'autrui.

\*\*\*\*\*

## Pour en savoir plus.....



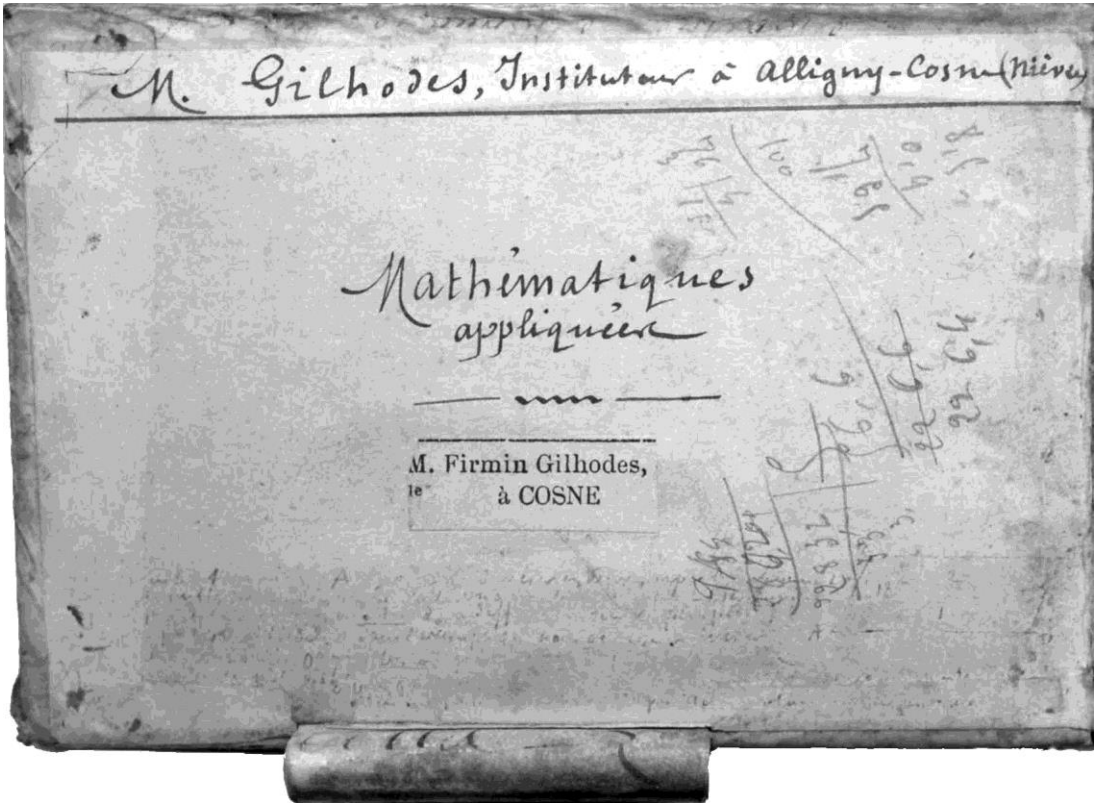
### UNE FAMILLE D'INSTITUTEURS DE LA NIÈVRE - les GILHODES 1840-1905 (n° spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation – 2002)

Madame Maurice Berthiault, une petite nièce de Firmin Gilhodes, a remis au Musée de l'Éducation en même temps que les cahiers de préparation de cet ancien collègue, un gros recueil manuscrit rédigé par lui tout au long de sa vie .

Le Cahier de Préparation Quotidienne de Firmin Gilhodes, alors directeur de l'École de Garçons de Cosne, présenté et primé à l'Exposition Universelle de 1889 a été publié dans le Cahier Nivernais d'Histoire de l'Éducation n°11 de 1998 (toujours disponible).

Nous remercions Madame Berthiault qui nous a cédé ces précieux documents ainsi que **Jean BUGAREL** qui a su les exploiter et retracer l'histoire de cette famille d'instituteurs de la Nièvre entre 1840 et 1905.

Le petit carnet de Mathématiques appliquées de Firmin Gilhodes



Anciennes mesures encore usitées

Toise - - - - - 1.<sup>m</sup>94904  
 Pied de roi - - - 0.32484  
 Pouce ( $\frac{1}{12}$  de pied) - 0.02707  
 Ligne ( $\frac{1}{12}$  de pouce) 0.00225  
 Aune - - - - - 1.20  
 Corde - volume d - 4 pieds carrés sur 8.

Nota: Le carreau, ancienne mesure usitée encore à Alligny, comme est équivalente à 0 ares 3 cent. environ. - On en compte 96 dans l'ancien arpent qui était de 51 ares 07.

(20) Evaluation des surfaces (solides.)

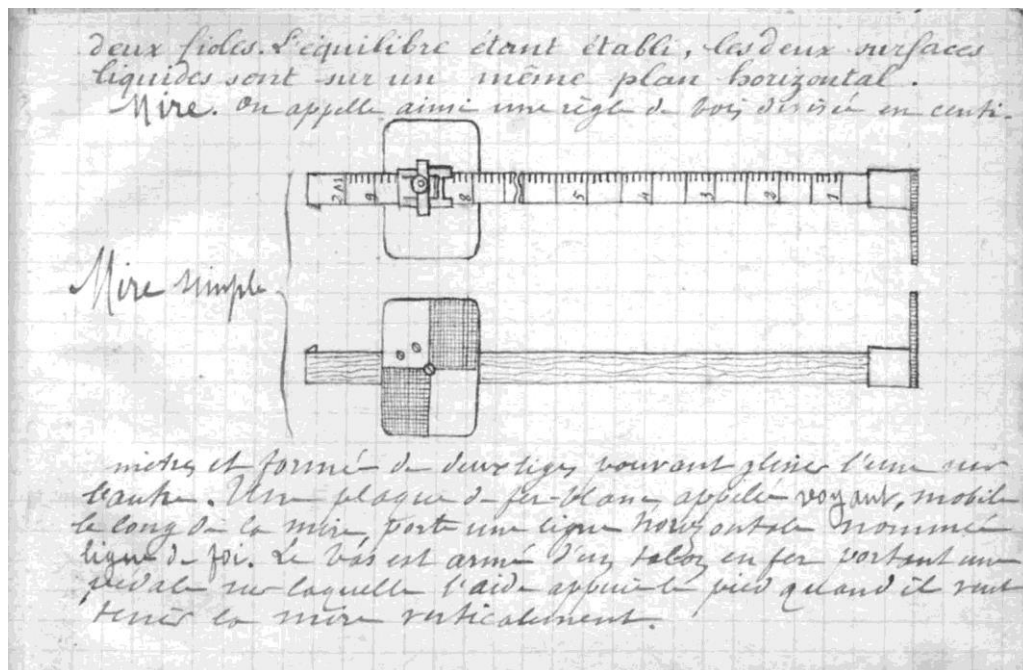
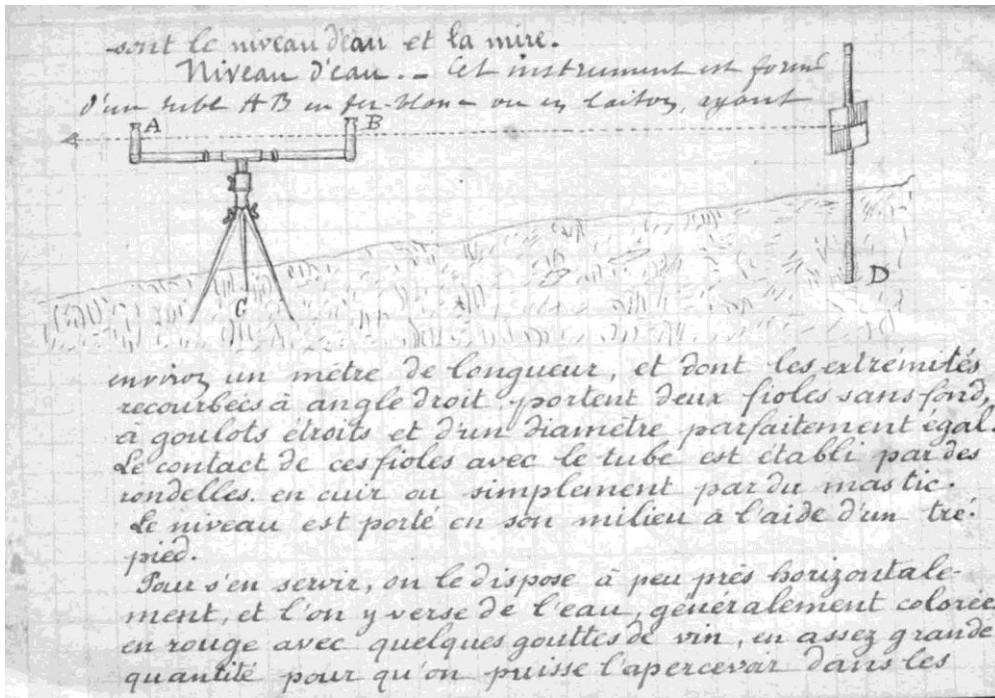
Figures -

cub.    Parallélep.    Prisme    Oblique    Prisme oblique    Pyramide    Pyramide tronquée  
 cylindre    cylindre oblique    cône    cône tronqué    calotte rd.    fuseau surf.    angle vol.    segment sphérique vol.    secteur sphérique vol.

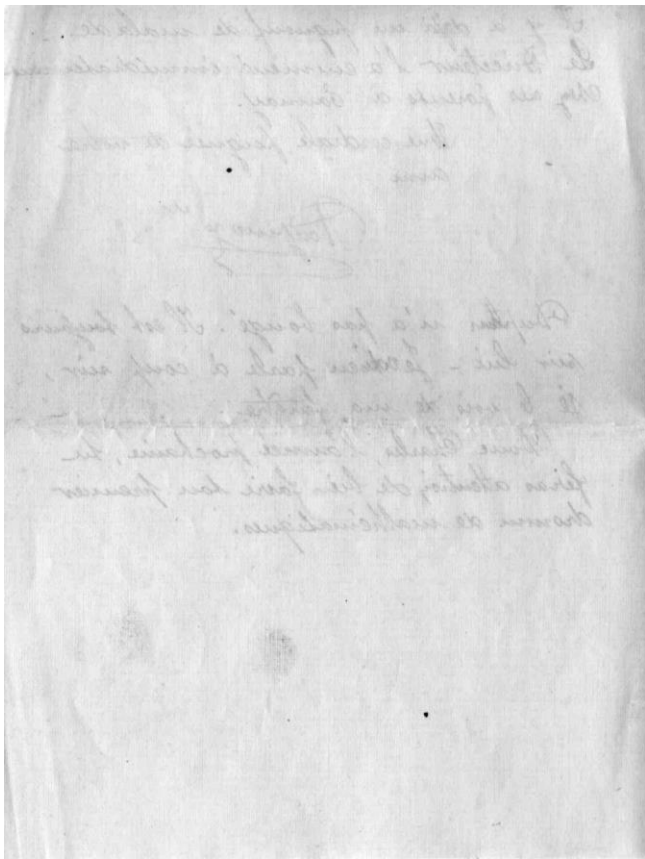
**Legende:**  
 A... arc  
 Ar... arête  
 B... base  
 C... côté  
 D... diamètre  
 H... hauteur  
 n... nombre de degrés  
 $\pi$ ... 3,1416  
 Pér... périmètre  
 R... rayon

Parallépipède droit... Pér de B x H.	Cylindre oblique... Pér section droite x Ar.
Prisme droit... Pér de B x H.	Cône droit... $\pi x R x C$
Prisme oblique... Pér section droite x Ar.	Cône tronqué... $\pi x (R+r) C$
Prisme droit tronqué... Pér de B x moyenne arith. des H.	Sphère... $4\pi x R^2$
Pyramide régulière Pér de B x apothème.	Fuseau... $\frac{\pi x R^2 x angle}{90}$
Cylindre droit $2\pi x R x H.$	





**Lettre de Raymond, normalien de la Promo 114-117,  
E. N de Varzy, à Georges et Charles Sallé**



Varzy, 5 Novembre 1914.

Chers amis,

J'y ai mis le temps pour t'écrire -  
 Mais que veux-tu c'est la guerre -  
 Nous sommes trois chez M. Poutissau ou  
 "Poutihalle" si tu veux, Guyot (de la Machine)  
 Marliq (de ~~Platon~~ Camouay-Phatilly) et  
 moi -  
 Il faut arriver à 6<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  en tude le  
 matin. Le 1<sup>er</sup> jour nous sommes arrivés  
 à 6<sup>h</sup> $\frac{3}{4}$  exactement. Le Directeur nous a peu  
 réprimandés et ça a fait. Il ne se doute  
 pas de la "fouace" que nous avons de nous  
 réveiller à 7h. Jeudi hier, à 3<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$  du matin,  
 nous regardions l'heure à l'horloge de la ville.  
 Aujourd'hui pendant la sortie, nos Cham-  
 bres ont subi la visite des autorités composées  
 du Directeur et du Moussé. Nous nous avons eu

des reproches : lits mal faits, chaussures, linge  
 en désordre --- etc ---. Mais on ne nous en  
 a pas encore parlé - Ce sera sans doute pour  
 dimanche -  
 La recteur, Boudoux, Cabourg, Faquet et  
 Nouvelloy a esquissé la persécution, je ne sais  
 trop comment. Heureusement!  
 Si tu étais-là, Georges, tu verrais com-  
 me nous nous avons bien marché comme  
 un seul homme pour le fameux dromm  
 des carbures. Pendant deux et demi nous  
 nous sommes fatigué les méninges. On se  
 console en faisant à l'année prochaine -  
 L'autre jour Boudoux m'a apporté une  
 bulle, ~~sur~~ météorologique que disait-il, il  
 fallait remplir et pour cela demander les  
 appareils au Moussé. C'était trop visible!  
 J'oubliais M<sup>e</sup> Dessignolle, professeur  
 de sciences; je ne t'en dis rien, tu verras  
 le bonhomme - Seulement, ne t'amuse  
 pas à rire en le voy, ou à bouger. Sans cela  
 gare ! En attendant, je trouve vos cours agré-  
 sables. Enfin, nous sommes bien installés. Il n'y  
 a que les sciences qui pèchent. Les expériences sont  
 rares. On n'a pas pu tout descendre en bas-

Il y a déjà un figurant de malade -  
 Le Directeur l'a emmené immédiatement  
 chez ses parents à Camouay.

Une cordiale poignée de notre  
 ami

Raymond

Duplan n'a pas bougé. Il est toujours  
 sur lui - Je vais en parler à coup sûr,  
 je le vois de ma fenêtre -  
 Donc Charles, l'année prochaine, tu  
 feras attention de bien faire ton premier  
 dromm de mathématiques.

Varzy, 5 Novembre 1914

Chers amis,

*J'y ai mis le temps pour t'écrire - Mais que veux-tu c'est la guerre.*

*Nous sommes trois chez Mr Routisseau - ou "Routisballe" si tu veux, Guyot <sup>1</sup> (de La Machine) Marlin <sup>2</sup> (de Tamnay-Châtillon) et moi.*

*Il faut arriver à 6 h 1/2 en étude le matin. Le [1<sup>er</sup>] jour nous sommes arrivés à 6h 37 exactement. Le Directeur <sup>3</sup> nous a peu réprimandés et çà a passé. Il ne se doute pas de la "frousse" que nous avons de nous réveiller à 7h. Aussi hier, à 3 h 1/4 du matin nous regardions l'heure à l'horloge de la ville.*

*Aujourd'hui pendant la sortie, nos chambres ont subi la visite des autorités composées du Directeur et du Mousse <sup>4</sup>. Tous nous avons eu des reproches : lits mal faits, chaussures, linge en désordre ...etc.... Mais on ne nous en a pas encore parlé. Ce sera sans doute pour dimanche.*

*La section Bordeaux <sup>5</sup>, Cabourg, Daguët <sup>6</sup> et Nouvellon <sup>7</sup> a esquivé la perquisition je ne sais trop comment. Heureusement !*

*Si tu étais là, Georges <sup>8</sup>, tu verrais comme tous nous avons bien marché comme un seul homme pour le fameux dromm <sup>9</sup> des carbures. Pendant 1 heure et demie nous nous sommes fatigué les méninges. On se console en pensant à l'année prochaine.*

*L'autre jour Boudoux m'a apporté un bulletin météorologique que disait-il, il fallait remplir et pour cela demander les appareils au Mousse. C'était trop visible! [risible?]*

*J'oubliais Mr. Dessignolle <sup>10</sup>, professeur de sciences ; je ne t'en dis rien, tu verras le bonhomme. Seulement ne t'amuse pas à rire en leçon, ou à bouger. Sans cela gare ! En attendant, je trouve son cours chic.*

*Enfin, nous sommes bien installés. Il n'y a que les sciences qui pêchent. Les expériences sont rares. On n'a pas pu tout descendre en bas.*

*Il y a déjà un pignouf de malade. Le Directeur l'a emmené directement chez ses parents à Tannay.*

*Une cordiale poignée de votre ami  
RAYMOND <sup>11</sup>*



Jean Raymond

*Dupin n'a pas bougé. Il est toujours sur lui. Je vous en parle à coup sûr, je le vois de ma fenêtre.*

*Donc Charles <sup>12</sup>, l'année prochaine, tu feras attention de bien faire ton premier dromm de mathématiques.*

<sup>1</sup> Probablement Guyot, Jean-Marie, né le 7.01.1898

<sup>2</sup> Marlin, René, 15.10.1898 promo 114-117 (voir le cahier spécial de Jean Bugarel sur la promo 114-117)

<sup>3</sup> Le Directeur était M. Allard

<sup>4</sup> Surnom de l'Intendant (?) dont le juron favori était "Tonnerre, mon p'tit!"

<sup>5</sup> Bordeaux, Ernest, né le 7.11.1896

<sup>6</sup> Daguët, Pierre, Fernand né le 23.12.1896 peut-être promo 113-116

<sup>7</sup> Nouvellon était un personnage singulier; ses dons d'hypnotiseur fascinaient et inquiétaient ses camarades.

<sup>8</sup> Sallé, Georges, né le 15.12.1896 promo 113-116

<sup>9</sup> dromm : nom donné aux examens écrits hebdomadaires (d'où "dromadaire", d'où "dromm")

<sup>10</sup> Un original qui se protégeait la gorge de plusieurs foulards superposés; il insistait toujours pour que "l'arbre de couche" soit représenté au tableau "en rouge".

<sup>11</sup> Il s'agit de Raymond Jean, Chef de Promo (114-117) Tombé asphyxié par les gaz en mai 1918.

<sup>12</sup> Sallé, Charles, né le 13.06.1898 promo 115-118



La promotion 114-117

*Extrait du Bulletin de l'instruction primaire de la Nièvre. N° 1, Janvier-février 1919*

**MARLIN**, René élève-maître de l'école normale de Varzy, soldat au ...e d'infanterie

1<sup>re</sup> citation. - « Très bon soldat, brave et dévoué. Est resté seul à son poste de combat malgré des tirs violents d'artillerie et d'obus toxiques. Le 30 août 1918 a pris part à une patrouille de reconnaissance et a rapporté de précieux renseignements au commandement. »

(Ordre de la brigade.)

2<sup>e</sup> citation. - « Le 17 septembre 1918, une mitrailleuse ennemie venant d'être capturée, s'est porté courageusement à la poursuite d'un groupe de tirailleurs qui fuyaient, a pénétré dans le bois, et a permis à la compagnie d'en occuper la lisière et de progresser pendant la nuit ».

(Ordre de la division.)

3<sup>e</sup> citation. - « Chef d'escouade énergique et de sang-froid. Le 18 octobre 1918 a secondé avec beaucoup d'initiative son chef de section pendant une opération de reconnaissance à grande distance qui a rapporté de précieux renseignements pour le commandement. »

(Ordre du régiment)

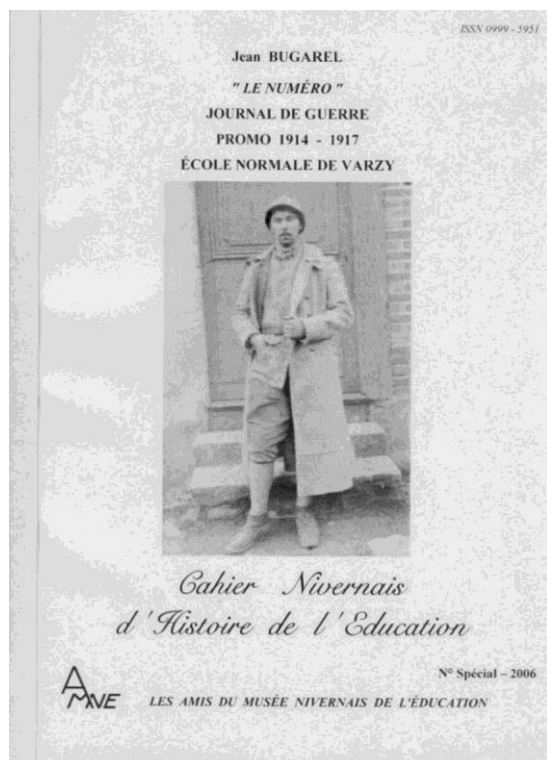
**MARRIAUX**, Victor, élève-maître de l'École normale de Varzy, caporal

« Excellent caporal fusilier-mitrailleur. Dans la journée du 22 octobre 1917, a conduit sous un feu de barrage des plus violents son escouade à l'assaut des tranchées allemandes. Est tombé mortellement frappé au cours de la progression ». (Ordre de la brigade.)

## Pour en savoir plus.....

### "LE NUMÉRO". JOURNAL DE GUERRE. PROMO 1914 – 1917 ÉCOLE NORMALE DE VARZY

(n° spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation – 2006)



Parmi les nombreux documents remis au Musée Nivernais de l'Éducation par notre ancienne collègue Madame MARLIN, nous avons eu la chance de retrouver la collection complète des 28 « NUMÉROS » du journal de liaison des élèves de la promotion 114 – 117 de l'École Normale de Varzy, à laquelle appartenait son mari René MARLIN devenu instituteur, militant des mouvements laïques, puis Directeur de l'Hôpital de Nevers pendant la dernière guerre. Il a marqué la vie de notre ville et de notre département.

Ces précieux feuillets, concernant la période allant de leur appel sous les drapeaux jusqu'à leur démobilisation soit du 9 septembre 1917 au 3 juin 1920, ont été méticuleusement analysés par Jean BUGAREL pour nous permettre de comprendre comment ces normaliens de la promo 114 – 117 ont vécu cette tragédie.



Deux illustrations du journal de liaison des élèves de la promotion 114 – 117 de l'École Normale de Varzy : « le Numéro » ; écrit à la main, décoré et tiré selon une technique alors connue dans les écoles : la pierre humide

(Extraites du n° spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation – 2006)

## « Slovenski šolski muzej »



*Au début de cette année, notre musée a reçu un courrier du Dr. Branko Šuštar, directeur du musée slovène de l'éducation à Ljubljana, nous présentant son établissement, accompagné d'un exemplaire de la revue SOLSKA KRONIKA, publiée par son institution.*

*Dans sa lettre, il nous demandait d'écrire dans nos cahiers un article sur ce musée et ses activités. C'est avec plaisir que nous présentons cet « homologue » slovène, prétexte pour ouvrir une nouvelle rubrique dans nos cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education, présentant les musées « jumeaux » du nôtre, en France et surtout à l'étranger.*

Fondé en 1898 à Ljubljana, le musée de l'école slovène est un des plus vieux musées du pays. Avant sa création, des expositions de matériels pédagogiques avaient été organisées. Elles suscitèrent l'intérêt des enseignants pour l'histoire des écoles et de la pédagogie sur le territoire slovène, et fit germer l'idée d'un musée de l'école, portée par la prise de conscience de l'importance de leur rôle par les instituteurs dans le contexte politique de l'époque. L'idée vint à Jacob Dimnik, un maître d'école primaire de Ljubljana, de tenter d'établir une institution présentant l'histoire des écoles et le travail des instituteurs en Slovénie.

Au 50<sup>ème</sup> anniversaire du règne de l'empereur François-Joseph, le 2 août 1898, l'Association des Instituteurs Slovènes tint son assemblée générale annuelle durant laquelle ils inaugurèrent une exposition de matériel pédagogique et fondèrent un musée de l'école Slovène.

Comme le financement du musée était dépendant des associations d'instituteurs, il n'y avait pas de subventions régulières pour son entretien ; ses activités furent perturbées et le musée dut s'installer plusieurs fois en divers lieux de Ljubljana. Il déménagea une dernière fois dans les locaux d'une imprimerie (*Učiteljska tiskarna*) et fut dissout en 1912.



Après la première guerre mondiale, les progrès de l'instruction entraînèrent la réouverture du musée, avec mission pour ce dernier de réunir des documents susceptibles de donner une image précise des écoles et de l'éducation dans le pays. Cependant, on était encore loin d'une réouverture. Dans les années 1930, l'idée fut reprise par le Dr. Karel Ozvald, encouragé par Rudolf Kobilica, directeur d'une école expérimentale à Ljubljana. C'est sur sa proposition qu'un décret spécial du 27 mai 1938, établit un musée de l'éducation slovène. Depuis cette date, les activités du musée n'ont jamais été interrompues.

En 1938, le rôle du musée était de collecter du matériel sur l'histoire des écoles primaires et secondaires de Slovénie. Ce rôle fut redéfini en 1951 quand le musée fut scindé en 3 unités : collections, Bibliothèque, Archives et documentation.. Cette nouvelle organisation détermina la mission à long terme du musée. Grâce à son abondante documentation qu'il réunit systématiquement sur toutes les écoles du territoire slovène, le musée devint en 1960, un véritable centre de documentation sur l'histoire de l'école. C'est alors que le service documentation fut séparé des archives. Cent ans après sa création, le

musée a des activités diverses et variées. Activités éducatives, conférences et ateliers pédagogiques s'y sont développés d'une façon significative.

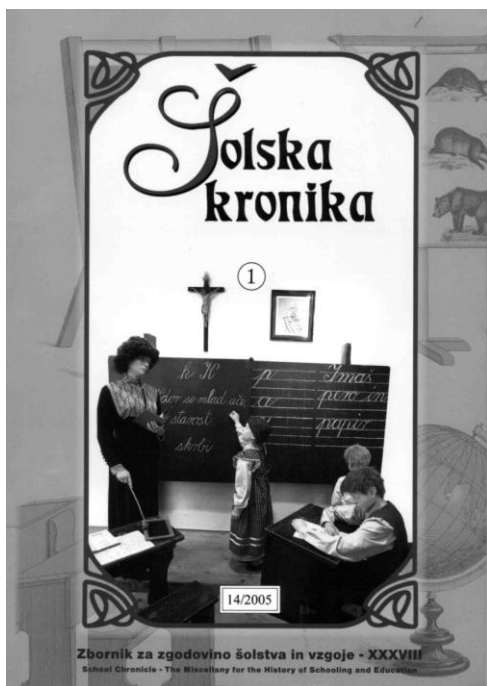
Durant les 100 années de son existence, le musée de l'éducation Slovène a acquis une importante collection d'objets et de matériel sur l'histoire des écoles et de la pédagogie en Slovénie. Son personnel hautement qualifié, non seulement collecte et conserve les nombreuses pièces exposées au musée, mais aussi entreprend des recherches sur l'histoire de l'éducation. Les objets les plus notables de la collection sont les cahiers, diplômes, matériels didactiques, images stéréoscopiques, photographies d'école et de classes et le mobilier scolaire ancien (bureau, chaises, tableaux).

La bibliothèque a conservé un nombre important d'ouvrages concernant l'éducation en Slovénie : manuels scolaires, bulletins officiels, programmes scolaires de différentes périodes, revues pédagogiques... Parmi les pièces les plus originales, se trouvent une collection de « livres d'or » et de « livres noirs ». Les anciens maîtres slovènes inscrivaient les noms des élèves méritants dans un livre d'or (Livre des Honneurs) et les noms des mauvais sujets dans un livre noir (Livre de la Honte). Le musée conserve 65 livres d'or et 5 livres noirs contenant les noms des meilleurs et des pires élèves de Ljubljana.

Actuellement, le fonds documentaire du musée s'élève à plus de 55 000 livres, comprenant quelques ouvrages anciens des 18 et 19<sup>ème</sup> siècles et même quelques incunables comme le *Rudimenta grammatices*.

Le musée présente une collection permanente sur l'éducation en Slovénie à travers les siècles avec une reconstitution d'une salle de classe datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Chaque année sont organisées des expositions spéciales sur l'école et l'histoire de l'éducation, accompagnées par des catalogues très documentés (86 à ce jour).



Le musée slovène de l'éducation publie *Šolska kronika* (chronique de l'école), le seul périodique slovène au sujet de l'histoire et des traditions des instituteurs, de leurs associations et du système scolaire Slovène. Ce luxueux bulletin de 200 pages illustrées contient des articles et contributions de chercheurs. On y trouve par exemple une chronique sur l'enseignement reçu par l'astronome Carniolien August Hallerstein (1703 – 1774) dans son école de Carniole (région qui correspond à une ancienne province de l'empire austro-hongrois et qui occupe aujourd'hui à peu près les deux tiers occidentaux de la Slovénie) ; une étude sur l'enseignement des langues classiques après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et les efforts pour préserver les « humanités » ; un article sur l'histoire du matériel scolaire « de la craie sur le tableau noir, à l'Internet sur l'ordinateur ». Le bulletin présente aussi des monographies d'enseignants, différentes rubriques sur les expositions temporaires,

les conférences, activités pédagogiques et la documentation. Enfin ce bulletin ne manque jamais de célébrer les anniversaires des écoles slovènes dont l'histoire est répertoriée dans ses fichiers.

Le musée de l'école Slovène est situé Plečnikov trg 1 à Ljubljana (SI –1000), en plein centre de la capitale slovène, dans une ancienne institution scolaire tenue autrefois par les Ursulines. Il est même possible d'en faire une visite virtuelle en se connectant sur son site Internet admirablement bien fait (avec traduction en anglais et en allemand) : <http://www.ssolski-muzej.si/eng/>

## **Semaine de l'Éducation au Musée National de l'Éducation – Lycée Aprilov – Gabrovo (Bulgarie) Du 13 au 17 mars 2006**

### **Exposition, conférence, projection sur « l'exemple français »**

*Autre contact fort intéressant, notre partenariat avec le Centre culturel et de coopération de l'Ambassade de France en Bulgarie :*

Courant février 2006, notre président a été contacté par l'Attaché de Coopération auprès de l'Ambassade de France en Bulgarie. Dans le cadre de sa mission de diffusion de la culture et de la langue française et de soutien à la diversité culturelle, l'Institut français de Sofia organisait une Semaine de l'Éducation, du 13 au 17 mars 2006, au Musée National de l'Éducation de Gabrovo en Bulgarie.

Après avoir consulté notre site Internet, les responsables avaient remarqué notre exposition sur les « architectures et espaces scolaires en Nivernais de Jules Ferry à nos jours » et se disaient très intéressés. C'est ainsi que le musée nivernais de l'Éducation a été amené à signer une convention de partenariat avec le Centre culturel et de coopération de l'Institut français de Sofia représenté par sa directrice madame Catherine Suard et sa collègue du Musée National de l'Éducation de Gabrovo, Madame Maïa Karaguiozova.

Par courrier du 22 mars 2006, M. David Binan, Attaché de Coopération nous informait que « le vernissage de l'exposition et les autres manifestations qui l'ont accompagnée, s'étaient, grâce à nous, très bien déroulé avec la présence de notables et de medias locaux et nationaux... »

Voici le programme de ces journées selon la plaquette qui nous est parvenue :



*Le lycée Aprilov à Gabrovo, qui abrite le Musée National de l'Éducation bulgare*

« C'est dans le cadre du prestigieux lycée Aprilov, premier établissement secondaire laïque de Bulgarie fondé, il y a de cela 170 ans, lycée abritant le musée national bulgare de l'Éducation, que se tiendra la semaine de l'Éducation.

Y seront présentés trois aspects de l'école à la française :

- une exposition prêtée par le musée nivernais de l'Éducation, sur "ARCHITECTURES ET ESPACES SCOLAIRES D'HIER ET AUJOURD'HUI" - (Architecture scolaire dans la Nièvre de Jules Ferry à nos jours)

- une conférence présentant le système éducatif français, le 16 mars

Intervenants : Bissera KOLAROVA, David BINAN

- Projection de «Etre et avoir», film

documentaire de N. Philibert montrant ce que peut-être la pédagogie à la française

Cet événement, sous couverture médiatique nationale a ainsi contribué à faire connaître notre musée dans l'ensemble du réseau culturel français sur tout le territoire bulgare, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir...



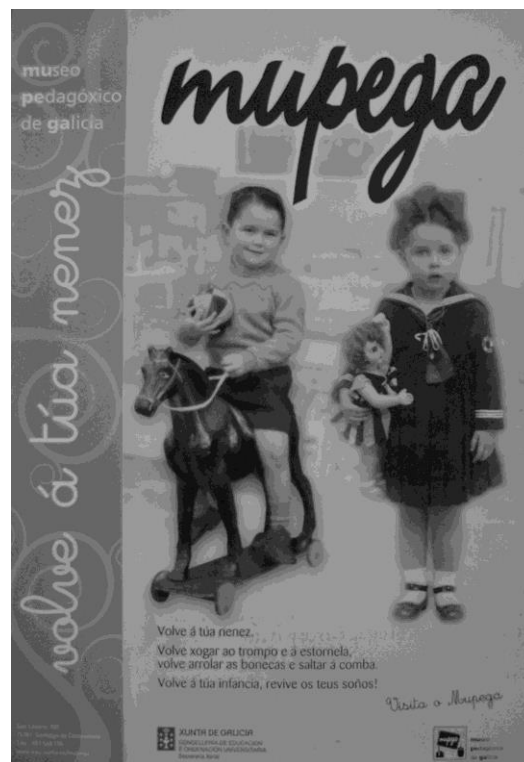
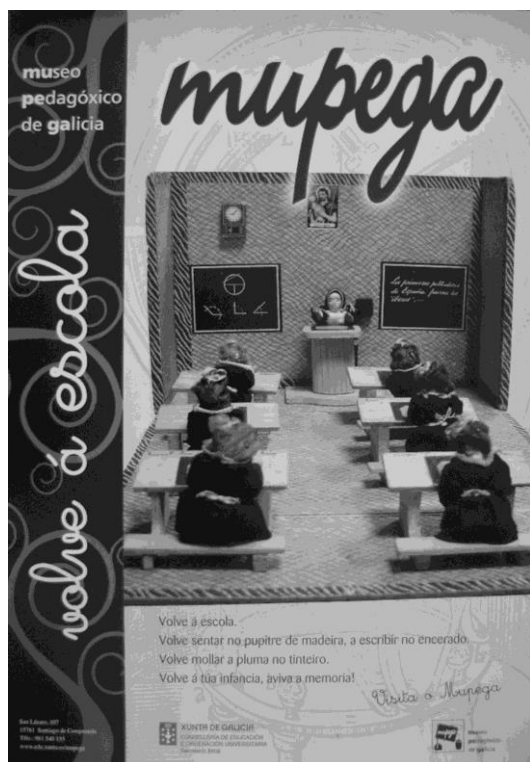
## Le MUPEGA, Museo Pedagógico de Galicia

En Novembre 2006, nous avons reçu un courrier de Vicente Peña Saavedra, coordinateur scientifique, dont voici le texte :



« Je reprends contact avec vous pour vous rappeler que le Musée Pédagogique de Galice (MUPEGA) offre à tous les visiteurs la possibilité de retourner dans leur enfance, en visitant des salles de classe et ses vieux pupitres d'écolier, et aussi en se remplissant les yeux de jeux et de jouets des époques passées.

Nous souhaitons que ce Musée auquel nous sommes si attaché, soit visité par des petits et des grands, car c'est le Musée de tous. N'hésitez pas à venir le visiter et d'inviter tous vos amis à venir le découvrir. Pour compléter vos informations sur le MUPEGA vous pouvez consulter la page Web du site : [www.edu.xunta.es/mupega](http://www.edu.xunta.es/mupega). Je profite de l'envoi de cette invitation pour vous joindre deux affiches de notre institution. En espérant pouvoir vous rencontrer personnellement, prochainement, quand vous aurez l'occasion de nous rendre visite, je reste à votre disposition moi et mon équipe, pour programmer de la manière la plus satisfaisante la visite de nos installations semblables aux vôtres. »




Les deux magnifiques affiches jointes à sa lettre

Rappelons que le Museo Pedagógico de Galicia avait publié en 2004, une brochure : « *Os museos da educación en Internet* », qui répertoriait les différents musées de l'éducation du monde à partir de leur site Internet. Notre Musée Nivernais de l'Éducation avait eu l'honneur d'y être classé premier en France, aux côtés du Musée National de Rouen et du Musée Aubois de l'Éducation...



# Les lois scolaires de la 3<sup>ème</sup> République et leur mise en œuvre dans la Nièvre.

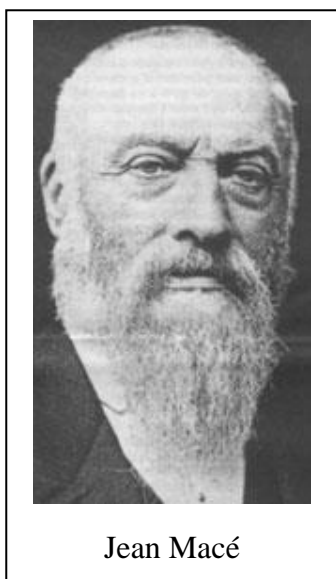
Madeleine TANNEAU 

## Déjà des progrès s'esquissent avant 1880.

Le retard scolaire de la Nièvre, principalement dans sa partie méridionale, révélé par l'enquête Guizot en 1833 s'est lentement résorbé et on a pu noter une importante augmentation du nombre d'écoles dans les 20 ans qui ont suivi ; de même après la loi Falloux qui, en 1850, contraint toute commune de plus de 800 habitants à ouvrir une école de filles, autorise la gratuité aux indigents, et fixe un minimum pour le traitement des instituteurs.

Mais si les cartes d'implantation scolaire en 1833, 1851, 1882, réalisées par notre musée, font état du nombre d'écoles créées, elles n'offrent qu'une image globale et ne traduisent pas les grandes disparités de l'époque. A l'aube de la 3<sup>ème</sup> République, certaines communes pratiquent la gratuité, d'autres n'ont que des écoles privées, certaines communes ont construit des « maisons d'école », d'autres utilisent d'anciens bâtiments religieux ...

Un désir de développer l'instruction primaire apparaît dans le dernier quart du 19<sup>ème</sup> siècle. En 1869, **Gambetta** promet à ses électeurs « l'instruction primaire gratuite et obligatoire », revendique l'égalité des chances, et l'opinion accueille avec chaleur sa campagne.



**La Ligue de l'Enseignement créée par Jean Macé en 1865**, institue un « pétitionnement national » au début de 1870 en faveur de l'instruction primaire obligatoire. Son successeur Vauchez renouvelle la pétition dans les mêmes termes. Les Républicains l'appuient, tandis que les évêques prennent l'initiative d'une pétition contraire.

Le 19 juin 1872, la Ligue peut présenter à l'Assemblée nationale 847 000 signatures. Beau succès dans un pays non habitué aux campagnes de ce genre. La Ligue demande l'avis des conseils municipaux sur l'obligation, la gratuité et la laïcité : les conseils qui répondent favorablement représentent plus de la moitié de la population française. L'idée est donc acquise en majorité.

Le 10 avril 1870, à Paris, **Jules Ferry** avait lancé l'idée de la grande réforme de l'éducation du peuple ; il s'agira d'une véritable révolution tout à la fois culturelle avec l'obligation scolaire, sociale avec la gratuité, idéologique contre l'influence prépondérante de l'église catholique.

La défaite de 1870 amène un grand mouvement de réflexion en France. On lit dans *Le Siècle* du 16/10/1871 : « *Notre pays est abaissé, dégénéré, mais tous les ressorts de sa vieille énergie ne sont pas brisés. Pour qu'il se relève, il faut avant tout qu'il saisisse les causes de sa chute.* » Or c'est à l'époque un lieu commun d'affirmer, écrit Mona Ozouf, que Sedan est la victoire du maître d'école allemand ; les journaux soulignent la densité du réseau des écoles allemandes, et la situation matérielle confortable faite en Allemagne aux instituteurs. Le système d'enseignement prussien est alors l'objet de nombreuses études. On vante la place de la gymnastique et de l'hygiène, l'esprit de discipline... Cependant que pour la presse conservatrice, c'est le caractère confessionnel de l'école allemande qui est mis en valeur.



## CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Nevers

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 Juin 1880 pour les examens du Certificat d'études primaires ;  
Vu le procès-verbal de l'examen subi par M. Aurousseau Pierre né à Onlay,  
le 27 août 1868, élève de l'école de Onlay, sur la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système métrique, l'histoire et la géographie de la France,

Vu la décision par laquelle la Commission d'examen l'a déclaré admissible,

Délivre à M. Aurousseau Pierre le présent Certificat.

Fait à Nevers, le 14 août 1882

Signature de l'Impétrant,

L'Inspecteur d'Académie,



### *Le Certificat d'études de Pierre AUROUSSEAU.*

*Pierre AUROUSSEAU a souvent dit qu'il y avait longtemps qu'il n'allait plus à l'école lorsqu'il a passé le Certificat d'études. Un an, deux ans...? Je ne sais pas. Bien qu'il fût organisé depuis 1874 dans la Nièvre, ce fameux examen faisait un peu peur aux maîtres des villages ruraux qui accueillait de très nombreux élèves (80 à 100 parfois) dans leur classe à tous les cours ; peur de confronter leurs élèves à ceux de la petite ville, sans doute ....*

*Mais en 1882, 1<sup>ère</sup> année de l'organisation obligatoire de cet examen, il faut présenter des candidats. L'instituteur d'Onlay pense à ses anciens élèves qui ont quitté les bancs de l'école pour travailler « aux champs » avec leurs parents . Il part en tournée dans les hameaux, visite quelques familles. « Renvoyez- le moi 8 jours » dit-il aux parents de Pierre, je lui ferai faire des révisions et je le présenterai ....Ainsi fut fait.*

*Pierre retourna quelques jours à l'école, et, le grand jour venu, il partit bien ému, à pied, avec le maître et 3 ou 4 camarades, pour se rendre au chef-lieu de canton distant de 7 Km. au moins. Et tout le long du chemin, il révisa des dates, des formules de calcul, des règles d'orthographe, les préfectures et sous préfectures des départements... Et il fut reçu*

## LES LOIS JULES FERRY.

Avec Jules Ferry Ministre de l'Instruction, les années 1881 et 1882 verront l'école devenir gratuite, laïque et obligatoire.

### GRATUITÉ.

**14 juin 1881: loi instituant la gratuité de l'enseignement primaire.** Le paiement de la rétribution scolaire en usage est supprimé.

**Pendant très longtemps les maîtres non rétribués, ni par la commune, ni par l'État étaient payés uniquement par les familles :** ils pouvaient apprendre seulement à lire aux enfants, ou à lire et à écrire, ou à lire, écrire et compter, le montant de la rétribution variant évidemment selon ce qu'attendaient les parents.

Puis au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, (loi Falloux) *un traitement fut versé par les communes* : traitement annuel de 200 francs le plus souvent, 300 francs parfois ; ce traitement reconnu insuffisant était alors complété par la rétribution versée par les familles. En 1873, la rétribution était généralement de 1,50 francs par mois et par enfant ; puis un abonnement annuel fut proposé, intéressant certes parce qu'il était dégressif mais assez peu demandé. En 1876 le tarif départemental de la rétribution reste fixé à 1,50 francs par mois, ou 14 francs par an et par enfant, ou 24 francs pour 2 frères, ou 30 francs pour 3 frères (on ne parle pas des filles). La loi impose un salaire minimum pour l'instituteur (traitement versé par la commune augmenté du montant de la rétribution), ce qui implique des ajustements selon la fréquentation... Les communes acceptent mal de devoir verser un traitement à une institutrice publique, si par ailleurs une congrégation religieuse dispense l'enseignement gratuitement, et la solution rêvée est que l'institutrice soit l'épouse de l'instituteur... auquel cas elle n'a guère besoin d'argent et un traitement minimum peut lui suffire...!

*Depuis 1850 la loi Falloux prévoit la gratuité pour les enfants pauvres* ; encore faut-il qu'il y ait une école... ! La liste des « indigents » est établie par le maire et le curé, approuvée par le Conseil municipal et le Préfet. *Pour ces enfants, la commune s'acquitte du montant de la rétribution, qu'il s'agisse d'une école publique ou confessionnelle.*

Cependant, la situation variait beaucoup d'une commune à l'autre et bien avant Jules Ferry, certaines communes assuraient entièrement le traitement des maîtres. C'est ainsi qu'à Nevers, la gratuité dans les écoles publiques communales était effective depuis le 24/01/1866.

*Dans la Nièvre en 1875, 83 écoles sont gratuites: 50 publiques et 33 libres.* En effet, depuis la loi Falloux, une école libre peut tenir lieu d'école publique si la commune pourvoit à l'enseignement gratuit des « indigents » dans cette école.

L'année 1878 montre des progrès : la gratuité est totale dans 99 communes et plus de la moitié des enfants du département sont admis gratuitement dans les écoles (26 094 sur 50 344 inscrits).

Mais d'autres dépenses pour les familles peuvent s'ajouter à la rétribution scolaire. Une circulaire de Jules Ferry datée du 29 mars 1879 rappelle que *le chauffage des classes* n'est pas à la charge des communes. Les communes qui ont des affouages ou des fonds disponibles y subviennent ; les autres doivent seulement prendre à leur charge le chauffage des « élèves gratuits. » Les familles des autres enfants ont la faculté de pourvoir au chauffage soit en argent, soit en nature.

*Remarque : la gratuité concerne l'enseignement seul.* Pendant longtemps les livres, cahiers et autres fournitures resteront à la charge des familles, et la plus grande disparité régnera entre les communes. *A Nevers la gratuité sera totale en 1907 pour les classes élémentaires.* Mais dans les années 1950, dans de nombreuses communes rurales du département livres et cahiers étaient encore payés par les familles ; les nécessiteux

demandaient une prise en charge par la commune qui établissait une liste des « indigents » auxquels elle prêtait les livres et fournissait les cahiers.

A partir du 19/07/1889 (loi Goblet) les traitements des personnels des écoles élémentaires et maternelles seront à la charge de l'État ; les instituteurs deviennent des fonctionnaires. Soulagement très important pour les communes alors confrontées à des dépenses considérables en matière de construction scolaire.

## OBLIGATION.

### ***28 mars 1882 : loi instituant l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire.***

Elle est définie pour les enfants des deux sexes de **6 à 13 ans**. L'Etat impose aux pères de famille de faire instruire leurs enfants : il a donc le devoir de mettre à la portée de tous une école publique. ***Cependant l'Instruction obligatoire n'entraîne pas la scolarité obligatoire ; l'instruction peut être donnée dans la famille, dans une école publique ou une école privée.*** La loi prévoit un examen annuel pour les enfants instruits dans la famille.

## LAÏCITÉ.

### ***Doit-on parler de laïcité ou de neutralité ?***



Paul BERT pense que l'école devra être « laïque ». Jules Ferry préconise la « neutralité religieuse » de l'école, terme qu'il préfère visiblement à celui de laïcité ; il affirme que l'on peut, à côté de l'enseignement religieux confié au ministre du culte, prescrire à l'instituteur de donner un enseignement moral ; « il enseignera la bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre, car nous n'en avons qu'une ». Pour lui, il s'agit de la morale courante, la morale domestique, la morale sociale. Il y a une différence fondamentale entre Ferry, pour qui la morale est sans épithète, et Bert qui proclame la morale « laïque ».

Ministre de l'Instruction publique dans l'éphémère gouvernement GAMBETTA (14/11/1881 – 25/01/1882) Paul BERT donne des frissons aux Républicains modérés par sa volonté de vider les manuels scolaires de toute mention de Dieu.

Pour Jules FERRY, « tous les réconforts, tous les appuis qui peuvent fortifier l'enseignement moral – qu'ils viennent des croyances idéalistes, spirituelles, théologiques même – tous les appuis sont bons ».

***N'oublions pas non plus que depuis la loi Falloux, en 1850, l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte est partie intégrante des programmes*** et qu'au cours de ses inspections, l'inspecteur primaire se doit de vérifier les acquisitions des élèves en ce domaine. ***Mieux, le curé a droit de visite en classe*** ; l'entrée de l'école lui est toujours ouverte. On relève dans la thèse de Pourcenoux cet exemple : « à Montsauche, le 17/05/1879 la classe est le théâtre de grandes incursions : M. le Curé, délégué cantonal accompagne Monseigneur l'Évêque suivi de 2 vicaires généraux... »

Il est vrai que les instituteurs ne suivent pas toujours la loi Falloux en matière de religion et les lettres de dénonciation de maîtres au Recteur de l'Académie sont nombreuses : telle celle adressée par les propriétaires et habitants de Poiseux (canton de Pougues) « pour signaler que l'instituteur de la commune ne donne aucun principe religieux à ses élèves,

n'assiste presque jamais aux offices, refuse obstinément de conduire les jours de Dimanches et de fêtes d'obligation ses écoliers aux offices de la paroisse ».

Dans ce climat, il est évident que les lois scolaires qui se préparent seront à la source de ***bien des affrontements, dans les petites communes surtout***, où souvent les seules écoles existant, surtout pour les filles, sont des écoles religieuses ; c'est cette réalité qui va causer la double difficulté dans l'application de la réforme, puisqu'elle concerne aussi bien les programmes que les personnels.

### ***1 . Laïcisation des programmes.***

Au nom de la liberté de conscience, ***la suppression de l'instruction religieuse à l'école***, matière obligatoire de l'enseignement primaire depuis la loi FALLOUX est décidée. L'instruction religieuse est remplacée par l'instruction morale et civique.

***La loi se traduit aussi par la laïcisation du contenu des manuels et l'interdiction d'utiliser les locaux de l'école laïque pour les leçons de catéchisme***, en rupture avec une tradition historique.

Elle prévoit cependant qu'un jour sera libre, outre le dimanche, et pourra être utilisé par les parents pour l'instruction religieuse de leurs enfants en dehors de l'école laïque (ce sera d'abord le jeudi, jusqu'en 1972<sup>1</sup>). ***La circulaire du 02/11/1882 autorise même les instituteurs publics à faire réciter le catéchisme en dehors des heures et des locaux scolaires.***



### ***2 . Laïcisation des personnels.***

Souhaitée tout comme la laïcisation des programmes, la laïcisation des personnels avait dû être ajournée en raison du nombre insuffisant d'instituteurs et d'institutrices. Elle sera réalisée par la loi GOBLET en 1886 qui met fin à la faculté pour les municipalités de faire appel à des Religieux pour tenir leurs écoles primaires.

## **MISE EN PLACE DES LOIS JULES FERRY : LES DIFFICULTÉS.**

### ***1 . En matière de laïcité :***

***Pendant plusieurs années l'enseignement primaire public reste partiellement confié à des religieux*** ; pour faire face à l'obligation scolaire, les maîtres laïcs ne sont évidemment pas en nombre suffisant, et les soeurs demeureront nombreuses à enseigner dans les écoles communales de filles. On voit alors une situation qui surprend à notre époque : des religieuses sont reconnues comme institutrices publiques. Elles tiennent souvent une classe gratuite dans laquelle elles accueillent les enfants indigents.

**Dans la Nièvre, les institutrices sont formées au COURS NORMAL ouvert chez les soeurs de la Charité Chrétienne de Nevers, en 1842 ; il ne fournit guère que 6 élèves maîtresses par an, et il faudra attendre 1883 pour que s'ouvre l'École Normale d'Institutrices à Nevers.**

<sup>1</sup> Arrêté du 12 mai 1972 portant interruption des classes le mercredi en place du jeudi.

Relevés dans le bulletin départemental de l'instruction primaire, quelques chiffres confirment cette situation et montrent des progrès dans l'application de la loi :

En 1881 : il y a 170 institutrices publiques dont 117 titulaires laïques et 53 congréganistes.

En 1885 : 209 institutrices publiques titulaires dont 168 laïques et 41 congréganistes.

En 1886 : 212 institutrices publiques titulaires dont 170 laïques et 42 congréganistes.

La même année, 2 grosses communes : Corbigny et La Machine n'ont pas encore d'école publique de filles.

En 1889 : 220 institutrices publiques titulaires dont 184 laïques et 36 congréganistes.

339 instituteurs publics tous laïques.

En 1890 : 20 communes de plus de 500 habitants n'ont pas d'écoles publiques, mais seulement des écoles privées de filles. Ce sont : Anlezy, Anthien, Bazoches, Chantenay, Chitry, Couloutre, Germigny, La Machine, Menou, Montreuillon, Moraches, Saizy, St-Honoré, St-Léger-de Fougeret, St-Martin-du Puy, St-Parize-le Châtel, St-Sulpice, Ternant, Vandenesse, Varennes-lès Nevers.

*En outre, il est à noter que le programme du concours pour l'examen d'admission à l'école normale primaire, qui date de 1867 et qui est encore en vigueur en 1880, inclut l'Instruction religieuse, c'est-à-dire : le catéchisme, l'histoire sainte et la récitation des évangiles.*

Des problèmes apparaîtront donc assez rapidement dans un pays où l'enseignement de la morale a reposé sur le catéchisme, l'histoire sainte et la vie des Saints.

#### *- Les institutrices ne savent guère à qui obéir...*

Dès 1883 une peine de « réprimande » est infligée par le Préfet à l'institutrice de Nolay (M<sup>elle</sup> Chambin) pour avoir obéi aux suggestions du Curé, en retirant des mains de ses élèves le manuel d'instruction morale et civique Compayré conseillé par l'administration académique, et en le remplaçant par le manuel Allou conseillé par les autorités religieuses (le curé ayant par ailleurs supporté les frais de cette substitution). La pauvre M<sup>elle</sup> Chambin avait omis d'en référer à ses supérieurs hiérarchiques.

*- La situation est difficile pour les enseignantes religieuses, qui, restées dans la même école, sont devenues institutrices publiques.*

En 1887 M<sup>elle</sup> Garitey, en religion sœur Eulalie, institutrice publique à St-Benin-d'Azy se voit infliger une peine de « censure » (plus grave que la réprimande)

- pour avoir permis l'entrée dans son école à une personne à qui cette entrée était interdite, en l'occurrence le curé.

- pour avoir donné au moins une fois dans sa classe, contrairement à la loi, l'enseignement du catéchisme.

#### *- la suppression des emblèmes religieux à l'école bouleverse les habitudes.*

- en de nombreux endroits ils sont très vite retirés des classes (C'est le cas à Paris par exemple).

- une circulaire de 1882 recommande de ne pas en installer dans les locaux neufs.

*En zone rurale la prudence est recommandée.* Pendant des années, des circulaires ministérielles relatives à la neutralité de l'école en matière religieuse rappellent qu' « on ne doit procéder à l'enlèvement de ces emblèmes dans les écoles anciennes *qu'avec toute la*



*prudence et le respect désirables, afin de ne pas choquer ouvertement le sentiment des populations et d'éviter toute agitation et tout scandale. »*

A Onlay, le crucifix reste très longtemps accroché au mur de l'école de garçons ; il y sera même scellé et y restera jusqu'en... 1906, date à laquelle l'inspecteur chargé par le Préfet de le retirer, viendra à Onlay un dimanche matin et le descellera, à l'heure où une bonne partie de la population assiste à la messe...

*En 1886, la loi GOBLET met en place la laïcisation des personnels de l'Enseignement public comme annoncé ci-dessus : les religieux n'ont donc plus le droit d'enseigner dans les écoles publiques et en sont parfois chassés violemment.*

**A Moulins-Engilbert** : le maire notifie aux sœurs leur expulsion et 3 jours plus tard revient accompagné du garde-champêtre, d'un menuisier et d'un serrurier pour procéder à l'enlèvement du mobilier scolaire ; les religieuses se réfugient dans une maison mise à leur disposition par un de leurs partisans. Là comme en bien d'autres communes, la réaction sera l'ouverture d'une école confessionnelle dans une maison mise à la disposition des sœurs par des notables.

**A La Machine**, avant les lois Ferry, la Compagnie SCHNEIDER, propriétaire des Houillères, avait fait construire une école de garçons, une école de filles et une maternelle, dont les enseignants étaient tous des Frères ou des Religieuses. Le Maire, qui est aussi le directeur des Houillères, *refuse pendant des années de construire des écoles publiques, malgré des mises en demeure du Préfet* (il faudra attendre 1890 pour les garçons, et 1895 pour les filles). Une grande majorité d'enfants de mineurs restera à l'école privée des Houillères : peur de représailles si on fréquente « l'école du diable » ?...

Des tensions naissent presque partout. Pourtant dans le programme officiel de l'enseignement de la morale de 1887, *on trouve en toutes lettres la mention : « Devoirs envers Dieu*  dont il importe d'évoquer le nom avec respect et vénération, dans un esprit de tolérance envers toutes les religions ».

**L'exemple de Bazoches en 1892** montre combien sont grandes les difficultés de l'installation de la laïcité, et combien sont vite exacerbées les passions. Nommé instituteur à Bazoches en 1892, Auguste ROY a suivi le règlement et, dès son arrivée, n'a pas fait dire la prière à l'école alors que son prédécesseur avait continué de le faire. Les parents lui adressent une pétition suivie de 42 signatures :

*« Les pères de familles soussignés, soucieux de l'avenir de leurs enfants, veulent que la religion catholique soit la base de leur éducation. En conséquence, ils prient Monsieur l'instituteur de vouloir bien, comme on l'a toujours fait à Bazoches, commencer et terminer la classe par la prière. »*

(Pétition légalisée par le maire adjoint)

L'inspecteur primaire répond en ces termes : *« En ce qui concerne la prière, légalement elle ne doit pas avoir lieu à l'école ; c'est aux parents et au clergé de se charger de ce soin. Toutefois afin de ne pas rompre trop brusquement avec d'anciennes habitudes, on a toléré, à titre temporaire, une très courte prière dans les écoles où une suppression radicale aurait pu présenter quelques inconvénients. »*

Au cours des années, des modifications surgiront dans la législation. Il a été dit plus haut que la circulaire ministérielle du 2/11/1882 autorisait les instituteurs publics à faire réciter le catéchisme en dehors des heures et locaux scolaires. Une modification du catéchisme diocésain amènera la suppression de cette autorisation. Ce nouveau catéchisme contenait une critique directe de la législation scolaire : *« est mauvaise l'école instituée par la République ».*

*La laïcisation se fera lentement dans la Nièvre comme partout en France, surtout pour les écoles de filles.* On relève sur les bulletins départementaux de l'enseignement primaire dans la Nièvre quelques dates :

St-Benin-d'Azy : 1887 Chevannes-Changy : 1888  
Guérigny, St-Hilaire-Fontaine, Verneuil, La Nocle-Maulaix, Cercy : 1892.  
Marigny-l'église, Sermages : 1901  
Chaulgnes, Montigny-sur-Canne, Parigny-les Vaux : 1902.  
Larochemillay, Poil, Maux, Challuy, Onlay, Gagogne : 1906.

Comme le montrent ces chiffres, la laïcisation est longue à se mettre en place. Une circulaire relative à la neutralité de l'école en matière religieuse du 09/04/1903 rappelle encore que :

- le curé n'est pas compris dans l'énumération des personnes qui peuvent avoir accès à l'école ;
- l'instituteur n'a ni qualité ni compétence pour donner à la place du curé l'enseignement du catéchisme. Il ne peut le faire réciter ni pendant les heures réglementaires de l'école, ni dans les locaux affectés à cet enseignement.



Dans ce processus lent et difficile, d'autres problèmes surgiront bientôt avec **la loi sur les congrégations. La loi WALDECK-ROUSSEAU de 1901** proclame la liberté des associations déclarées, mais l'article 14 introduit *une exception pour les Congrégations religieuses* qui doivent solliciter une *autorisation spéciale* de l'État. « Nul n'est admis à diriger une école ou à donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation non autorisée ».

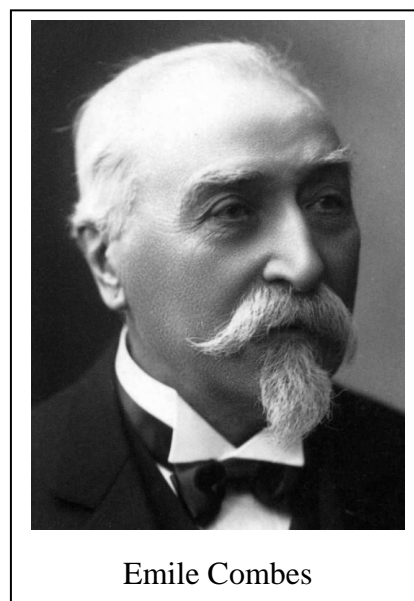
Le 18 mars 1903, le Parlement français refuse en bloc la plupart des demandes. Émile Combes ordonne la fermeture de 3 215 établissements scolaires non autorisés et la dispersion des congrégations.

**Une nouvelle loi, du 7 juillet 1904, interdit tout enseignement aux congréganistes, autorisés ou non. Les biens des congrégations sont mis sous séquestre.**

*Dans la Nièvre de nombreuses congrégations doivent fermer leurs établissements : frères de la Doctrine chrétienne à Corbigny, Nevers, Ursulines à Nevers, Sœurs de la Charité à Varennes-lès-Nevers, Entrains, sœurs de Lormes, Pazy, Menou...*

*Les congréganistes seront contraints de partir, mais très vite de nouvelles écoles ouvriront avec des enseignants sécularisés.* Dès lors, les écoles privées ne peuvent être fondées et entretenues que par des associations laïques.

**A Cosne**, le Député-maire, partisan de la laïcisation, décide dès 1903 de faire partir les sœurs de l'école Notre-Dame et de fermer l'école congréganiste qui comptait alors 90 élèves ; il charge la maîtresse du pensionnat de l'école laïque de prendre en charge les élèves de Notre-Dame. Le 03/05/1903, les sœurs sont conduites sous bonne escorte à la gare de Cosne. Juges, procureur, gendarmes et commissaires sont là pour prévenir toute bavure. Près de 150 personnes les accompagnent. Devant une telle affluence pour soutenir les religieuses, un voyageur venant de Paris s'écrie à leur adresse : « Vive COMBES ! » ce à quoi les partisans et surtout les femmes répondent : « A bas les tyrans !... ». L'année suivante, une institutrice sécularisée fera la réouverture de l'école.



A **La Machine**, la Compagnie SCHNEIDER voulant garder la maîtrise de l'école de garçons, renvoie les frères des écoles chrétiennes, et ouvre officiellement une école privée en faisant venir des instituteurs du Creusot, instituteurs sécularisés.

**Le cas d'Onlay**, petite commune du Sud-Morvan est particulièrement représentatif des difficultés rencontrées à cette époque pour établir l'école laïque. *Les lois de 1882, 1886, 1904 y demeurèrent lettre morte fort longtemps*. La seule école de filles est tenue par les sœurs de La Charité chrétienne de Nevers depuis 1842 :

- elles enseignent et prodiguent des soins aux malades,
- les locaux scolaires leur appartiennent, leur ayant été réservés par les clauses du testament de Madame la Comtesse du Clerroy.

- la loi Goblet de 1886 sur la laïcisation est sans effet à Onlay : il n'est question pour les Religieuses ni de se séculariser, ni de quitter Onlay, et la petite guerre n'est pas finie...

**La loi de finances de 1902** dispose en effet que dans les écoles primaires publiques, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans un laps de temps de 3 ans à partir du 01/01/1903 (ce délai pourra être porté à 10 ans pour les communes où la laïcisation rendra nécessaire l'acquisition ou la construction d'une maison d'école.) Immédiatement, le Conseil municipal considérant que la commune est déjà endettée suite à la construction de l'école de garçons, décide :

- qu'il lui est impossible de supporter de nouvelles charges,
- qu'aucune maison n'existe dans la commune qui puisse être louée ou appropriée pour un logement et des classes.

Le Sous-préfet rappelle la loi en 1903 : il n'en est pas tenu compte, cette lettre n'émanant pas du Préfet... Le Préfet intervient à son tour : le conseil municipal, dans sa délibération du 08/08/1904 sollicite un sursis de 10 ans. *Cette loi précise que, à défaut pour une commune de pourvoir à une installation scolaire convenable, le Préfet prendra toutes mesures utiles à cette installation*. Ce qui sera fait : l'inspecteur primaire, chargé de trouver une solution, vient à Onlay en quête d'un local, retient un immeuble du bourg et accepte la location à raison de 450 francs par mois... *S'ensuit un volumineux échange de courrier entre le Préfet et le Maire, Monsieur de V...*

- Non acceptation de la location de l'immeuble retenu (on lui trouve tous les défauts... )
- *une pétition* qui recueille les signatures de 153 hommes et 121 femmes conforte le Maire dans son refus d'obéir à la loi.

Le Conseil municipal estime qu'il ne peut que se rendre au désir exprimé par la majorité de la population en faveur du statu-quo, et le Maire se rend chez le Préfet porter la délibération.

*Incontestablement on s'obstine dans le refus de faire quoi que ce soit*. Comment expliquer une telle attitude ? Essentiellement par le climat politico-religieux qui règne à Onlay, en dépit du radicalisme qui l'emporte aux alentours, climat sans doute entretenu par les sœurs présentes ici depuis longtemps. On apprécie l'enseignement et les soins qu'elles dispensent, la formation morale et pratique que reçoivent les jeunes filles, futures mères de famille. En outre, elles secondent efficacement leur curé, et tout cela ne coûte rien à la commune.

*Deux années passent : l'arrêté préfectoral du 27/09/1906 tranchera, 20 ans après la loi Goblet*. Il stipule : « *L'enseignement laïque est substitué à l'enseignement congréganiste dans l'école publique de filles de la commune d'Onlay, à dater du 01/10/1906.* » Une note précise qu'elle fonctionnera dans le local loué d'office...

*Le Maire, M de V... s'obstinera dans une guerre perdue d'avance* et ne manquera pas une occasion de tenter d'entraver la bonne marche de l'école laïcisée. Mis en demeure de payer les frais de chauffage (120 francs), il en appellera au Conseil d'État en 1907 !... Cette requête à la plus haute juridiction administrative, dont la disproportion avec le motif invoqué n'échappe à personne, souligne bien la détermination du Maire d'Onlay : il ne veut, d'aucune

façon, paraître donner la moindre caution à cette école laïque de filles qu'il a toujours refusée. Même refus en 1908... mais l'arrêté préfectoral du 06/02/1908 autorisera le Receveur municipal à payer la somme de 120 francs au fournisseur de bois... Cette attitude du Maire d'Onlay et de son Conseil a sans doute un caractère local, mais elle est aussi le reflet des luttes où s'affrontèrent, au plan national, partisans et adversaires de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

## 2 . En matière d'obligation.

La loi Jules Ferry rend l'enseignement obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

**Elle implique donc que toute commune ait une école, que tout enfant n'en soit pas trop éloigné, et nécessitera la création de nouvelles écoles principalement pour les filles, et l'ouverture d'écoles de hameaux.** Des achats de maisons, des constructions nouvelles s'imposeront, de même que la formation d'un plus grand nombre de maîtres et de maîtresses.

En 1876, le nombre de maîtres formés dans le département se révèle insuffisant, même pour les instituteurs. *L'école normale de Varzy* ouverte en 1861 fonctionne dans des conditions satisfaisantes, mais il est urgent d'augmenter le nombre d'élèves-maîtres. « *Appropriée en principe pour 38 élèves, elle n'en forme que 10 ou 12 par an, et son insuffisance devient plus sensible par suite de la création de plusieurs écoles et de plusieurs emplois dans les écoles existantes ; plusieurs écoles manquent de maîtres. Compte tenu des améliorations déjà apportées et encore attendues dans le service de l'éducation, le recrutement est nettement insuffisant* » écrit l'Inspecteur d'Académie.

« *Le cours normal d'institutrices, sous la direction des soeurs de la Charité, rue St-Martin à Nevers, eu égard au petit nombre d'écoles que l'organisation scolaire réserve aux institutrices laïques célibataires, a pu suffire jusqu'ici aux besoins auxquels il est destiné* ». Mais on entrevoit dans un avenir proche le moment où il deviendra insuffisant. **On ne saurait oublier que la loi réclame la création de 58 écoles de filles dans la Nièvre.**

Le recrutement s'élèvera un peu dans les années suivantes. En 1879 sur 55 candidats, 24 seront admis à l'école normale d'instituteurs de Varzy. Et sur 17 aspirantes, 9 seront admises au Cours normal de la rue St-Martin à Nevers.

**En 1879**, huit communes de plus de 800 habitants n'ont encore aucune école publique ou privée de filles. Et pourtant, elles étaient tenues d'en ouvrir une depuis la loi Falloux, en 1850 !

50 344 enfants ont été scolarisés, mais **7 672 enfants de 6 à 13 ans n'ont fréquenté aucune école**. De nombreux enfants habitent trop loin de l'école et il y aurait lieu de créer 20 écoles de hameau.

**En 1881**, 5 080 élèves ont quitté définitivement l'école. (2 816 garçons et 2 264 filles).

Sur ces 5 080 enfants : 213 savaient lire

975 savaient lire et écrire

1 580 avaient appris à lire, à écrire et à compter.

Les autres ? Ils n'avaient sans doute pas fréquenté assez longtemps pour savoir lire en quittant l'école.

**En 1882** : la loi d'obligation scolaire porte ses fruits puisque 57 419 enfants sont scolarisés, **soit une augmentation de 7 075 en 3 ans**.

Mais en 1883, on note une chute de plus de 1 000 du nombre d'enfants inscrits. « *Les parents, après avoir regardé l'obligation comme une chose sérieuse, ont fini par tenir peu de compte d'une loi qu'ils voyaient à peu près dépourvue de sanction* », pense l'Inspecteur d'Académie. Le mouvement ascensionnel s'est encore ralenti en 1884, et il est regrettable que les commissions de contrôle créées à cet effet aient mal fonctionné.

La population scolaire remonte peu à peu : elle atteint presque 57 000 en 1886 et dépasse 60 000 en 1889. Elle chute ensuite et dépasse à peine 53 000 élèves en 1896 en corrélation avec la baisse importante de la population de la Nièvre dans la dernière décennie du XIX<sup>ème</sup> siècle.

*En 1904*, on signale que quelques enfants (de plus en plus rares heureusement) ne viennent pas à l'école parce qu'ils n'ont pas suffisamment de vêtements. Dans certaines communes de la circonscription de Cosne, des personnes généreuses offrent souliers et vêtements ou « *font confectionner par les élèves les plus avancées une robe pour chaque nouvelle élève qui rentre à l'école* ».

Cependant la même année, la fréquentation est jugée globalement bonne, même dans les communes du haut-Morvan. Dans la circonscription de Clamecy 3 à 4% seulement des enfants échappent à l'obligation scolaire, et dans les écoles où la fréquentation est la moins bonne la proportion des absences n'atteint pas 10%. *Des familles nécessiteuses se voient dans l'obligation de « louer » leurs enfants dès l'âge de 10 à 11 ans* et même dans les familles relativement aisées, l'enfant déserte l'école pendant la bonne saison pour aider aux travaux des champs.

*Progressivement, l'intérêt des familles pour l'école croît*, et les chiffres sont là pour montrer les progrès :

- en 1876, 60 % des Français ne savent ni lire ni écrire
- en 1910, le nombre des conscrits totalement illettrés n'atteint pas 5 %

Le recul de l'analphabétisme est considérable entre 1880 et 1900, comme le notent certains Inspecteurs primaires : celui de Château-Chinon estime en 1900, que, dans l'ensemble de la population de son arrondissement, les illettrés ne représentent plus que 21 % ; seuls, les vieillards comptent une forte proportion d'analphabètes. A cette date, 100% des hommes et 90% des femmes savent signer leur acte de mariage.

*Progressive aussi, l'intérêt pour l'obtention du CEP*, mais les résultats des premières années sont décevants. Conçu pour sanctionner la fin des études primaires, cet examen était initialement prévu pour qu'une grande majorité d'élèves arrêtant leurs études puisse l'obtenir. La réalité n'a pas correspondu à cet idéal, la barre fatidique éliminatoire des 5 fautes en dictée étant la cause de nombreux échecs. Dès 1890, Léon Bourgeois alors ministre de l'Instruction publique demande en vain que soit revu le caractère éliminatoire de l'épreuve d'orthographe à l'examen. Un autre facteur conduisant au faible taux d'accès est sans doute la sélection organisée par les instituteurs et les institutrices, mettant leur point d'honneur à ne présenter que les élèves ayant une forte chance de réussir.

En 1900, la proportion d'élèves sortant de l'école avec le CEP est voisine de 25% ; elle atteindra 35 % vers 1920. Et ce fameux certificat d'études, « *si souvent pris à témoin pour souligner la baisse du niveau des élèves, ne concernait en 1936 qu'un peu moins de 50 % des jeunes de 13 ans* » selon Antoine Prost.

A cette époque, les Administrations, les Compagnies ferroviaires, et certains grands groupes industriels sont demandeurs de « certifiés », ce qui explique l'intérêt des familles à son obtention.

Dès l'âge de 11 ans, les enfants peuvent se présenter et, s'ils réussissent, ils sont dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur reste. Par sagesse, bien des maîtres ne présentent pas d'élèves aussi jeunes, leur permettant ainsi de rester à l'école plus longtemps.

Les instructions officielles de 1923 rappellent l'importance de l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire : « *au CP la meilleure méthode sera celle qui donnera les résultats les plus rapides et les plus solides ; entre la méthode d'épellation et la méthode syllabique, ou la méthode globale, nous ne faisons aucun choix.* » Elle n'est donc pas si nouvelle, cette dernière...!

Cependant l'obligation scolaire n'est pas encore totalement entrée dans les moeurs, et même s'il s'agit de cas rares, certains enfants y échappent dans le 1<sup>er</sup> quart du 20<sup>ème</sup> siècle. En 1924, le Ministre de la guerre signale l'accroissement du nombre d'illettrés parmi les nouvelles recrues. Les statistiques de 1926 révèlent l'existence d'écoles où la classe commence en novembre pour se terminer au seuil de l'été. Incontestablement, les commissions mises en place pour contrôler la fréquentation ont mal fonctionné ; les élus qui les constituaient hésitaient, lit-on, à imposer une sanction à leurs électeurs fautifs.

Les rapports de l'Inspecteur d'Académie au Préfet montrent année après année les efforts faits par les communes en matière de constructions scolaires et d'entretien des bâtiments. Oeuvre immense à laquelle s'ajoutent des préoccupations bien légitimes en matière d'hygiène et de conditions sanitaires.

Mais une quarantaine d'écoles sont encore dépourvues d'eau potable en 1928... A cette même date, l'Inspecteur d'Académie se réjouit des habitudes de fréquentation prises par les familles dans l'ensemble du département, mais, dit-il « il resterait à obtenir de toutes les familles rurales qu'elles ne retiennent plus leurs enfants à certaines époques de l'année ».

## CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Corollaire des lois d'obligation scolaire : la nécessité pour les communes de construire, d'acheter, de rénover des bâtiments. Dépenses considérables et endettement pas toujours compris par les municipalités... Néanmoins, très vite, la Nièvre se couvre d'écoles. ***Avant même les lois Ferry des écoles de hameaux sont installées*** : l'exemple du Morvan où les écarts sont nombreux est intéressant, il montre les efforts considérables faits pour atteindre les villages les plus reculés.

A Arleuf : (Le Chatz, Montignon),

A Villapourçon : (Sanglier),

A St-Martin-du-Puy (Plaineffas)

A Planchez (La Chaise),

mais aussi en d'autres régions de la Nièvre : à Narcy (Les Bertins), à Cosne (Villechaud) , à Entrains (Château-du-Bois), à Decize (Les Feuillats), à Donzy (La Brosse).

***Une trentaine d'écoles de hameau seront construites après les lois Jules Ferry ; les communes très étendues se verront contraintes à avoir 3 ou 4 écoles :***

Arleuf ( vaste commune de 5 977 hectares) aura deux écoles supplémentaires aux hameaux du Châtelet et des Brenets,

Villapourçon (5 040 hectares) : deux nouvelles écoles à Fragny et au Puits,

Planchez : deux nouvelles écoles à Grosse et La Fiole,

Alligny-en Morvan aura trois écoles de hameau : (Pierre-Ecrite, Fétigny, Les Valottes),

Ouroux ouvrira celle de Savault,

St-Brisson, celle de l'Hâte-au Sergent

Dun-les Places, celle de Bornoux,

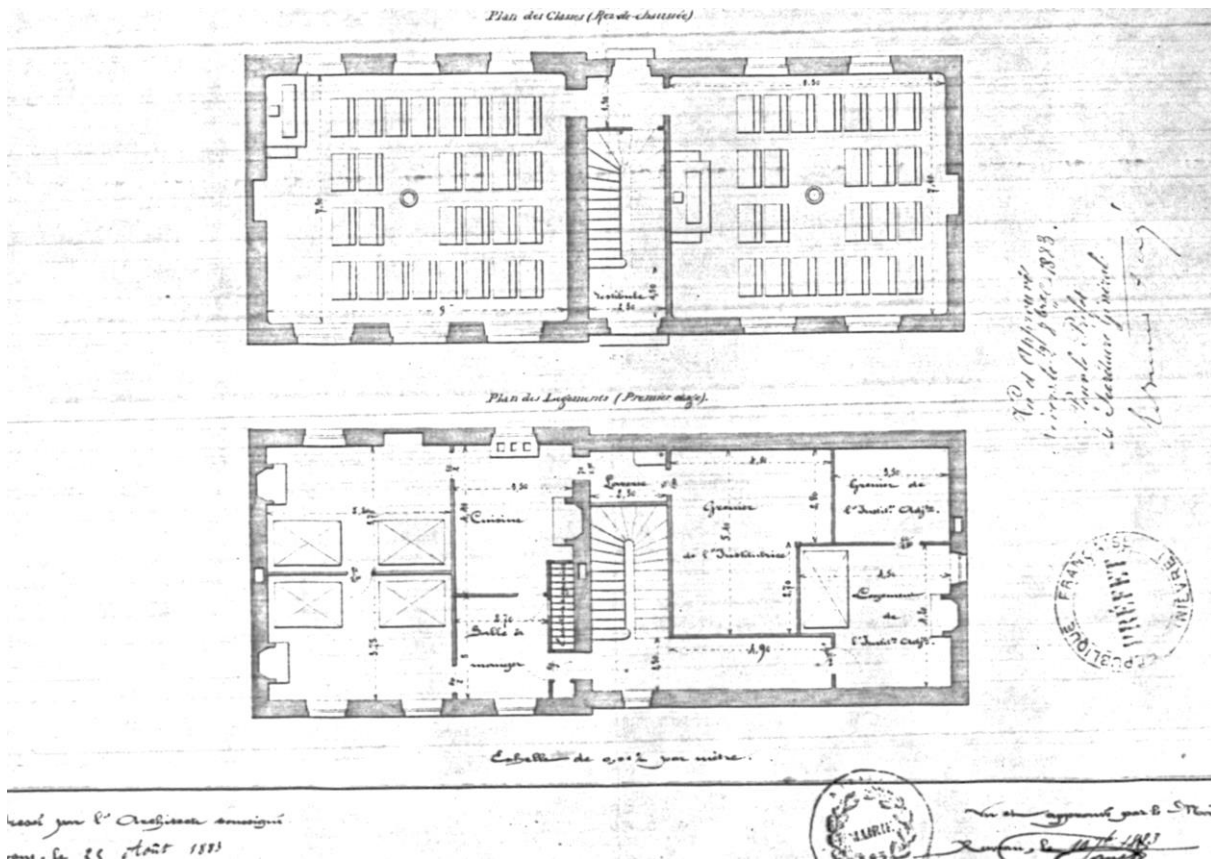
Moux, celle de Gutte-Ronde...

Certaines villes ou chefs-lieux de canton disposant ***d'anciens bâtiments religieux*** les transformeront au prix de lourdes dépenses : Nevers (prieurés St-Sauveur et St-Etienne), Corbigny (ancienne abbaye), Prémery (ancien château des Évêques), Moulins-Engilbert (ancien couvent des Ursulines)...

Les belles écoles au plan-type bien connu, souvent mairies-écoles, seront construites pour la plupart avant 1900. La Celle-sur-Loire (1894), Myennes (1888), Raveau, Nannay (1883), St-Aubin-les-Forges (1879), Champvert (1880), Verneuil, St-Ouen, Lanty (1890), St-Amand-en-Puysaye (1880), St-Benin-d'Azy (g) ... On ne saurait les citer toutes...



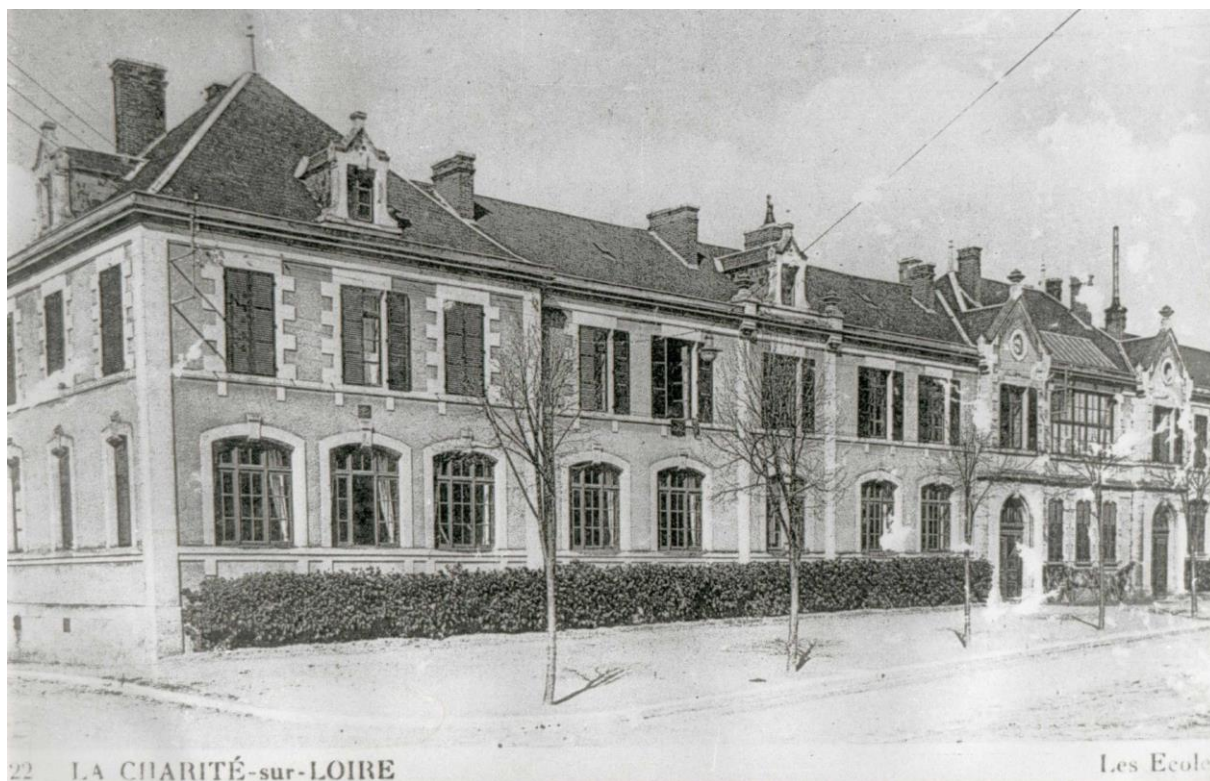
*La Mairie-Ecole de La Celle-sur-Loire, construite en 1894*



*Plan des classes (Rez-de-chaussée) et du logement (1<sup>er</sup> étage) de l'école de Raveau  
(Architecte Albert Pasquet, 25 août 1883)*

Château-Chinon construit en 1882 une EPS de garçons, remplacée en 1920 par un Cours complémentaire ; La Charité construit en 1888 un beau bâtiment pour son EPS et son école primaire de garçons.

Peu de constructions dans les années 1920/1930. Un nouveau style apparaît en 1932 à Nevers avec Victor Hugo (g) et à peu près à la même époque à Cosne (Paul Doumer).



*Les écoles de La Charité sur Loire*

## OEUVRES COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE SCOLAIRE

Les lois Jules Ferry ont rendu l'enseignement obligatoire, mais les parents des écoliers de 1882 sont majoritairement illettrés, surtout en milieu rural ; pas de livres à la maison, pas de journaux, donc pas de lecture possible en dehors de l'école. C'est pour pallier cette carence et le risque pour les jeunes de tout oublier, donc pour prolonger l'oeuvre de l'école qu'ont été créés *les cours d'adultes et les bibliothèques scolaires*.

Créées en 1862, donc avant la 3<sup>ème</sup> République, par le ministre Rouland, développées par son successeur Victor Duruy, *les bibliothèques scolaires eurent leur apogée dans la décennie 1880/1890*. De 21 000 en 1878, leur nombre passa à 36 000 en 1888.

*Destinées aux élèves et à leurs familles*, elles étaient tenues par l'instituteur, et alimentées par les crédits des communes, des conseils généraux, de l'État et des particuliers s'il s'en trouvait. Chaque commune reçut du ministère une dotation de livres reliés, austères livres à jaquette grise (comme ceux visibles au Musée nivernais de l'Éducation), constituant un échantillon représentatif de la littérature diffusée par l'école : récits d'aventures, de voyages, textes d'inspiration patriotique, livres de vulgarisation scientifique ou de technique agricole...



En 1882, la Nièvre avait 208 bibliothèques scolaires ; en 1883 , 223.

En 1929, le chiffre atteint 424, pour les élèves et les adultes, mais l'Inspecteur d'Académie signale qu'elles auraient besoin d'être rajeunies et renouvelées, les ouvrages manquant souvent d'intérêt.

La 3<sup>ème</sup> République s'est aussi préoccupée de ceux qui n'avaient pas eu la chance d'aller à l'école, **en organisant dans les locaux scolaires des cours d'adultes, donnés par les maîtres après la classe.**

Les chiffres de 1875/1876 donnent pour 188 communes, 200 cours d'adultes organisés pour les hommes, fréquentés par 4 862 élèves, sur lesquels 1 080 illettrés. 168 y auraient appris à lire, 161 à lire et à écrire. Si le chiffre des inscrits témoigne du désir d'apprendre de ces adultes, les résultats peuvent sembler faibles, mais quelle était la durée de ces cours ?

Les chiffres de 1883 montrent un progrès avec 270 cours d'adultes ouverts dans l'hiver 1882/1883, suivis par 4 971 hommes et... 499 femmes. Il s'agissait de cours donnés seulement l'hiver, quand la population rurale pouvait se libérer un peu, et cette précision laisse deviner la lenteur et la difficulté des apprentissages. Le nombre de cours augmente encore au début du 20<sup>ème</sup> et atteint 448 en 1906, pour 5 533 auditeurs.

Cette oeuvre complémentaire de l'école ira en déclinant :

150 en 1919, 85 en 1927, 68 en 1928, seulement 66 en 1929...

Cette institution ne correspond plus aux besoins de l'époque ; l'école est obligatoire depuis 1882 ! L'inspecteur d'Académie préconise une refonte de cet enseignement pour l'adapter au milieu et aux individus. Déjà, d'intéressantes initiatives sont prises à Imphy, Guérigny, La Charité, Nevers avec adaptation de l'enseignement aux professions industrielles et commerciales. A Montaron, Achun, Arquian, La Chaise... où l'action de l'instituteur, tenant compte des besoins d'une population rurale, a pris une orientation nettement agricole.

Des récompenses pour cours d'adultes sont attribuées aux instituteurs les dispensant :

En 1929, 6 instituteurs reçoivent un prix de 100 francs, 18 instituteurs et institutrices un prix de 50 francs, 20 un prix de 25 francs.

## LA REFORME JEAN ZAY



Il faudra attendre Jean Zay, ministre en charge de l'Éducation nationale et de la politique culturelle dans le gouvernement Léon Blum, pour parfaire la fréquentation, prolonger la scolarité obligatoire et apporter de la nouveauté dans l'enseignement primaire.

- **Les lois des 9 et 11 août 1936 modifient celle du 28 mars 1882 et prolongent la scolarité jusqu'à 14 ans.**

- « *L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des 2 sexes, français et étrangers, âgés de 6 à 14 ans révolus* »

- les commissions sont supprimées, des poursuites engagées à la diligence de l'IP, des sanctions plus graves prévues contre les parents et les employeurs qui feraient travailler des enfants avant l'âge de 14 ans.

**L'âge du CEP demeure inchangé** (à partir de 11 ans), mais la prolongation de la scolarité entraîne une

redéfinition des différents cours à l'intérieur d'une école ; il est prévu CP, CE1, CE2, CM1, CM2, CS1, CS2 et cours de fin d'études primaires pour les enfants de 13 à 14 ans ; une telle division pouvant être totalement réalisée seulement dans les écoles importantes.

Pour les enfants ayant obtenu le CEP à 12 ou 13 ans, et ne continuant leurs études ni dans les établissements du second degré, ni dans les cours complémentaires, **des classes de scolarité prolongée sont prévues**, où l'on ne se contentera pas de réviser ou approfondir ce qui a été étudié précédemment. L'enseignement dans ces classes doit comprendre :

- un enseignement de culture générale orienté vers les activités économiques dominantes ;

- un enseignement pratique (jardin scolaire en milieu rural, initiation aux travaux d'artisanat pour les garçons ; enseignement ménager pour les filles).

**Cette nouvelle organisation se révèle difficile à réaliser dans les écoles à faible effectif** ; l'enseignement pratique envisagé sera réellement organisé quelques années plus tard, dans les classes de fin d'études, **quand l'âge du CEP passera à 14 ans**.

**Cependant, des dispenses de scolarité sont possibles. Sont dispensés de l'obligation prévue parla loi du 11 août 1936 :**

« Sur la demande des parents ou des personnes responsables, les enfants âgés de 12 ans révolus qui sont occupés à des travaux agricoles... pendant des périodes de temps dont le total ne pourra dépasser par année douze semaines en dehors des vacances ».

Pour la Nièvre, le Préfet Paul Vacquier fixe ces périodes « du 9 juin au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre. » (arrêté préfectoral du 5 avril 1937).

Nouveauté en 1938 : 3 heures hebdomadaires d'activités dirigées, incluant des classes-promenades.

La lecture demeure une grande préoccupation des autorités académiques. Comment apprend-on à lire ? On lit avec quelque surprise dans le rapport annuel de l'Inspecteur d'Académie au Préfet sur l'année scolaire 1936/1937 que « toutes les écoles utilisent la méthode globale sauf 4 ou 5 qui utilisent la méthode mixte ».

Les instructions officielles de 1938 recommandent avec justification la poursuite au cours supérieur, donc après le CM 2, des exercices de lecture. Des constatations faites dans de nombreuses écoles, il résulte « **que la lecture courante n'est pas encore complètement acquise à 10 ans par la moyenne des élèves.** »

Des difficultés en orthographe, en lecture... dans la première partie du 20<sup>ème</sup> siècle ? N'y a-t-il pas là, l'occasion d'un clin d'oeil à l'homme de 2006, souvent enclin à penser que c'était beaucoup mieux avant ?

**La 3<sup>ème</sup> République s'est aussi préoccupée de la prolongation des études au-delà de l'école primaire, longtemps réservée aux milieux favorisés.**

En 1885, pour les garçons, 4 Ecoles supérieures existaient dans le département : une école supérieure proprement dite de 2 classes à Château-Chinon, avec internat (83 élèves au total) et 3 Cours complémentaires : Decize (20 élèves), La Charité (15 élèves) et Fourchambault (13 élèves). A la même date, une seule école supérieure libre de filles à Clamecy.

La création des Cours complémentaires dans la Nièvre commença, pour les filles à Varzy et Guéigny, en 1896, dans des établissements avec internat, les études étant sanctionnées par le brevet élémentaire d'aptitude à l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (11 pensionnaires et 35 externes la 1<sup>ère</sup> année à Guéigny, 35 pensionnaires et 10 externes à Varzy),

D'autres Cours complémentaires seront créés : Nevers (f), La Charité (f), Luzy (f), Corbigny (g), Château-Chinon (f), Clamecy (g), Cosne (f) et (g)... Au total 13 CC en 1935.

1 053 élèves ont fréquenté les 13 CC de la Nièvre en 1935-1936 :

71 ont obtenu le brevet

En 1936-1937: 114 ont obtenu le brevet

Des bourses sont attribuées à des élèves méritants pour continuer leurs études, au prix d'un concours très sélectif : 25 admis sur 96 candidats en 1936 !



Camille Sée

La 3<sup>ème</sup> République s'est enfin préoccupée de *l'enseignement secondaire féminin*. En 1877, Camille Sée dépose une proposition sur l'enseignement des jeunes filles, qui aboutit le 20/12/1880 à la création des Collèges et Lycées de jeunes filles, et le 26/07/1881 à la création de l'École Normale Supérieure de jeunes filles de Sèvres (celle de la rue d'Ulm, pour les garçons, datant de 1808...).

A Nevers, ce n'est qu'en 1913 que la ville installa un cours secondaire de jeunes filles, rue de l'Oratoire, (l'ancêtre du Collège et du Lycée) ; précédemment ne fonctionnaient que des cours privés.

Ce fut ensuite la création et le développement de l'enseignement technique, industriel et commercial, surtout avec la loi Astier de 1919 créant des cours professionnels pour les quatorze-dix-huit ans, et les écoles d'enseignement technique.

La loi de finances du 13 mai 1933 institua la gratuité de l'enseignement donné dans les Collèges et les Lycées, mais dans ces établissements comme dans les Ecoles supérieures et les Cours complémentaires, les fournitures restent à la charge des familles. La rareté des établissements, leur éloignement, les frais d'internat et de fournitures expliquent le très petit nombre d'enfants continuant leurs études dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle et au-delà.

#### Sources :

*Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson.

Jean-Michel GAILLARD (L'Histoire : septembre 1996 et octobre 1999)

Mona OZOUF: *l'Ecole l'Église et la République*. (1871-1914)

Jean VIAL : *Les instituteurs*. (Éditions universitaires. J. P. Delarge)

Lucien POURCENOUX : Regards sur l'école communale d'autrefois.

CAHIERS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION : Numéros 5, 6, 9,13.

Julien DACHE : *Naissance des écoles publiques dans un village du Morvan*.

BULLETINS départementaux de l'enseignement primaire (de 1870 à 1939)

*Encyclopédie pratique de l'Education en France* publiée sous le patronage et avec le concours de l'Institut pédagogique national.



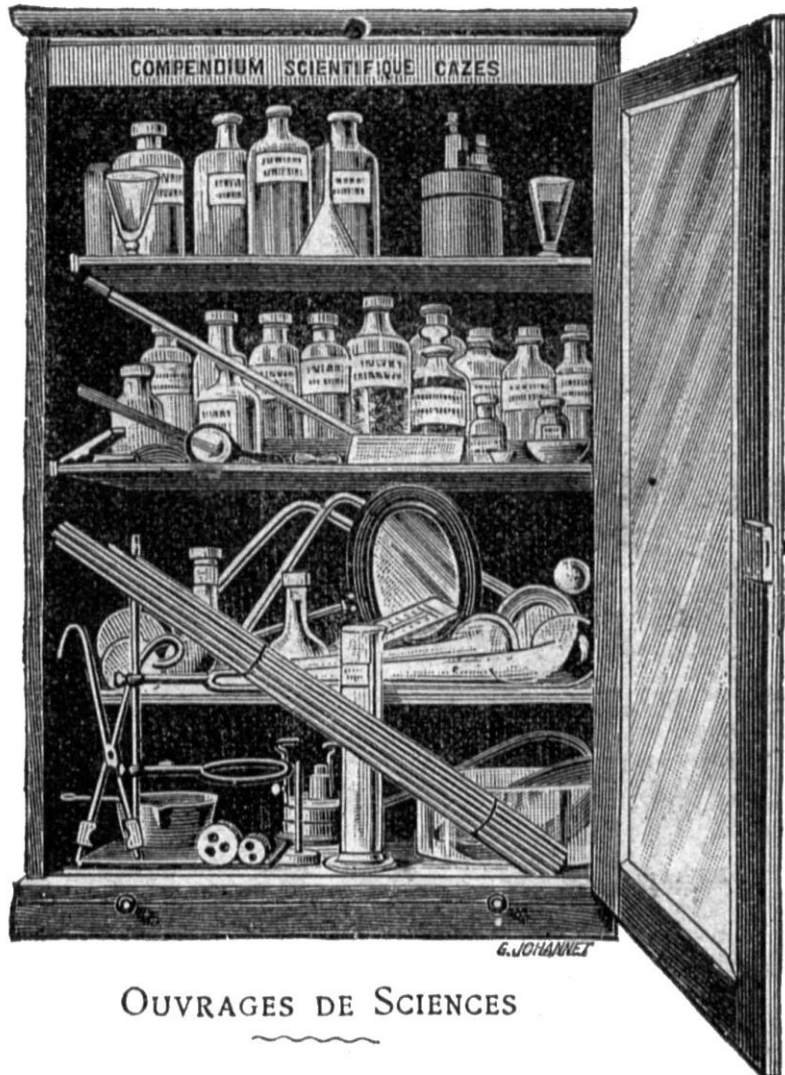
#### Lettre de Jules Ferry aux instituteurs

« Vous n'avez à enseigner (...) rien qui ne soit familier à tous les honnêtes gens. Et quand on vous parle de mission et d'apostolat, vous n'allez pas vous y méprendre : vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile ; le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe ni un théologien improvisé. Il ne vous demande rien qu'on ne puisse demander à tout homme de coeur et de sens. Transmettre aux enfants avec les connaissances scolaires proprement dites les principes mêmes de la morale, cette bonne et antique morale (...) que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques. Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille. Parlez donc à son enfant comme vous voudriez qu'on parlât au vôtre. Au moment de proposer aux élèves un précepte (...), demandez-vous s'il se trouve un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentissement à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous. Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée, qui est la conscience de l'enfant. »

**Compendium scientifique** du Cours CAZES

Instruments et produits chimiques renfermés dans une  
caisse spéciale. . . . . **60 fr.**  
*Armoire en chêne (0.90 X 0.60)* . . . . . **25 fr.**

Les objets composant le **Compendium CAZES**  
se vendent séparément.  
Demander le Prospectus spécial pour le prix des objets séparés



OUVRAGES DE SCIENCES

**Sciences physiques et naturelles**, Cours CAZES, in-12, cartonné.  
*Cours élémentaire* 1 fr. 25 | *Cours moyen* 2 fr. | *Cours supérieur* 3 fr.  
**Premiers éléments des Sciences expérimentales**, par J.-H. FABRE, 1 vol. in-12, avec figures. *Cours élémentaire*, cart. . . 0 fr. 80  
**Éléments usuels des Sciences physiques et naturelles**, par J.-H. FABRE, *Cours moyen*, in-12, cart. 1 fr. 25 | *Cours supérieur*, in-12, cart. 1 fr. 75  
**Notions de Sciences physiques et naturelles**, par P. POIRE, revues par Desgranges et Tanqueray, in-12, cart. . . . . 2 fr. 40  
**Petite Encyclopédie des Sciences**, par J.-H. FABRE, 6 volumes in-16, cartonnés. Chaque volume. . . . . 0 fr. 80

*Premiers éléments de Physique.* } *Premiers éléments d'Hygiène.*  
*Premiers éléments de Sciences naturelles.* } *Premiers éléments d'Économie domestique.*  
*Premiers éléments de Chimie.* } *Premiers éléments de Cosmographie.*

# LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

## 1882-1885. Un projet de refonte du baccalauréat par les Professeurs du Lycée de Nevers.

Jean BUGAREL 

Sans doute en liaison avec la grave crise qui avait secoué les lycées en 1882 <sup>1</sup>, les professeurs du Lycée de Nevers, comme sans doute ceux de beaucoup d'établissements, avaient imaginé une réforme du baccalauréat. Leur projet ne fut en fait publié qu'en 1885, à l'occasion de la mise à l'ordre du jour de la Chambre, d'un projet officiel, la proposition Marcou et de la circulaire ministérielle afférente.

Le projet nivernais, un parmi tant d'autres qui ne furent jamais pris en considération, est cependant intéressant par ce qu'il nous révèle sur la vie du Lycée et la situation de l'enseignement secondaire en France. Nous apprenons en effet que *l'Assemblée des honorables professeurs de notre lycée avait agité ce grave problème dans leurs conférences mensuelles.*

Il y avait donc des réunions mensuelles où les collègues débattaient des problèmes locaux ou généraux de leur temps. Et c'est le professeur de philosophie, en l'occurrence, M. D'Asis-Gaillissans, qui, sans doute, avait été chargé de rédiger le projet final. Il a été publié dans *Le Patriote de la Nièvre*, <sup>2</sup> en plusieurs articles du 10 au 21 mars 1885 sous le titre :

*LE BACCALAURÉAT ACTUEL*  
*et nos études classiques*  
*À mes collègues de l'Université :*  
*En particulier à mes chers collègues*  
*du Lycée de Nevers*  
*D'Asis-Gaillissans*

(On n'hésitait pas alors à faire des titres de plusieurs lignes).

Le ton est dès le départ, polémique et il attaque *nos collègues parisiens* qui veulent maintenir le *statu quo* alors qu'il se propose de *le dénoncer comme le pire ennemi de notre enseignement, la cause vraie de la décadence flagrante des études classiques.*

Son premier et principal argument est que le succès à cet examen est devenu l'unique fin des études secondaires. D'où un "bachotage" permanent et l'abandon de toutes les disciplines, parties de programmes et formes d'exercices qui ne fissent pas l'objet d'une épreuve. Au point que *certain établissements* qu'il qualifie d'*industriels, ne se préoccupant que de "faire" des bacheliers, y réussissent d'autant plus facilement qu'ils se renferment dans l'étude exclusive d'un programme déterminé* On aura reconnu les fameuses "boîtes à Bachot" que notre collègue décrit plaisamment comme des *maisons où l'on tient nos malheureux enfants sur couche chaude, comme des cryptogames ou des melons.*

C'est d'ailleurs dans une maison de ce genre, que Georges Duhamel, sortant de la classe de quatrième du Lycée de Nevers et se rendant compte que, en suivant, le cursus normal des lycées, il ne rattraperait jamais son retard, dû à une erreur d'orientation dans le primaire, réussit à "faire" en deux ans toute la préparation au Bac <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre correspondant à cette époque de notre *Histoire du Lycée de Nevers* (à paraître)

<sup>2</sup> *Le Patriote de la Nièvre* était le journal radical, donc de "gauche" de l'époque.

<sup>3</sup> Voir le chapitre (1899-1900) de notre étude sur Georges Duhamel au Lycée de Nevers.

L'idée principale de cette réforme proposée est de renvoyer le Baccalauréat à sa place naturelle comme premier grade universitaire décerné par les Facultés aux étudiants qui en suivent les cours. À cette occasion, D'Asis-Gaillissant cite les chiffres des effectifs de quelques grandes universités, qui nous ramènent à la réalité de ce temps, bien éloignée de la nôtre.

*Dieu merci, les professeurs de nos Facultés ne sont plus au temps où il leur fallait parler pour ou devant quelques auditeurs désœuvrés ou frileux. Nos Facultés attirent aujourd'hui un nombre considérable d'élèves libres, non moins assidus, non moins studieux que les élèves boursiers. Indépendamment de plusieurs milliers d'étudiants en droit, "nominalement" inscrits comme suivant chacun deux cours, la Faculté des Lettres de Paris, au témoignage de M. Petit de Julleville, a deux cents "étudiants ès lettres" .... Douai, paraît-il, en compte soixante ; Bordeaux, Lyon, Nancy, Dijon, plus de trente. Il n'est pas douteux que la proportion ne soit au moins aussi forte près des facultés des sciences.*

Il y a beaucoup d'ironie dans tout cela, non pas dans les chiffres avancés, attestés par ailleurs, mais dans les sous-entendus. Des professeurs parlant *pour ou devant quelques auditeurs désœuvrés ou frileux* ceci évoque des étudiants n'allant à la Faculté que lorsque le temps est à la froidure et n'écoutant même pas le discours du maître. Remarquons le nombre effarant (en proportion) des juristes. Que de gratte-papier et de clercs d'officine !. Mais l'expression *"nominalement" inscrits comme suivant chacun deux cours*, jette un doute sur la réalité de leur existence et de leurs études. Quant au nombre des étudiants de lettres et de sciences, on se prend à rêver sur le misérabilisme de l'Université.

Rappelons qu'alors l'examen du Baccalauréat était surtout oral (sauf, par écrit, des versions et thèmes latins et grecs). Il se déroulait à la Faculté, en public, devant un jury de deux ou trois professeurs d'université revêtus de leurs toges etc....*un jury qui inspire la crainte mystérieuse que l'on sait*, qui posait au candidat quelques questions au hasard de l'inspiration, *questions librement posées par l'examineur et quelquefois d'une manière étrange et sous forme de logogripes* <sup>4</sup> *véritables*. D'Asis-Gaillissant a beau jeu de tourner ce rituel au ridicule en citant quelques interrogations dont il affirme : *je les ai récemment entendues* du genre *"Monsieur, quel est le tapissier de Notre-Dame ? "* ou bien *"Qu'est-ce que Luxembourg avait dans le dos ?"* <sup>5</sup> en ajoutant à propos de ce *savant* professeur examinateur : *La galerie le trouvait spirituel sans doute, mais le candidat ?* Le moins qu'on puisse en dire c'est que la réponse à ces questions ne prouvait pas une vraie connaissance historique.

Certains jurys étaient réputés "dangereux", d'autres "faciles", aussi le candidat "malin" utilisait *cette bienheureuse loi de 1850 qui lui permet de choisir la Faculté qui lui plaît, d'augmenter ses chances en allant d'une Faculté à l'autre, dût-il les chercher aux deux bouts opposés de la carte du pays*. Certaines Facultés avaient en effet intérêt à accroître leurs effectifs et pour cela, à admettre beaucoup de bacheliers. Bref, le Bac n'est pas du tout *la garantie de bonnes études*. D'ailleurs, un député de l'Aude, M. Marcou venait de déposer un projet de loi pour exiger des candidats, un certificat d'études universitaires, car il n'était même pas nécessaire d'avoir suivi régulièrement le cursus secondaire pour se présenter à l'examen. L'exemple de Georges Duhamel que nous étudions par ailleurs (1899-1900) l'illustre parfaitement.

Les professeurs du Lycée proposent donc de supprimer le Baccalauréat comme sanction des études secondaires. Ce grade serait décerné par les Facultés à leurs étudiants comme sanction du premier cycle des études supérieures.

---

<sup>4</sup> Énigme, devinette, langage, discours obscur, inintelligible.

<sup>5</sup> Les réponses attendues étaient : *le tapissier de Notre-Dame* : surnom donné par le Prince de Conti, au Maréchal de Luxembourg après les batailles de Fleurus (1690), Leuze (1691), Steinkerque (1692) et Nerwinden (1693), à cause du grand nombre de drapeaux pris à l'ennemi et exposés dans l'église Notre-Dame de Paris. Malingre et bossu, (réponse à la deuxième question) il avait répliqué à un courtisan qui se moquait de sa bosse que les ennemis eux, ne l'avaient jamais vue.

À sa place, ils proposent d'instaurer un *certificat d'études secondaires régulières et complètes*, décerné par les professeurs de l'enseignement secondaire selon les modalités suivantes : *À l'examen en bloc, à la fin des études se substituerait un contrôle successif et détaillé, où les moyennes trimestrielles, les examens de fin d'année dits examens de passage, sont les valeurs principales.* Ils proposent donc de créer un *livret de scolarité* pour attester ces résultats. Ils prévoient en fait trois étapes : *le certificat de grammaire*, à l'issue de la classe de septième, *le certificat d'humanités*, à la fin de la quatrième et *le diplôme final d'études secondaires complètes* en fin de terminale. Dans les Lycées en effet les classes de sixième à quatrième formaient la *division de grammaire* et celles de troisième à terminale la *division supérieure* ou *d'humanités*.

D'après eux, ce serait le seul moyen de relever le niveau des études, surtout des études littéraires qui souffrent du "bachotage". *On n'étudie plus, on "bachotte" et encore sur le tard comme travaillent les ouvriers imprévoyants, à l'approche du terme ... nos jeunes gens se sont, non pas nourris mais gorgés de mots ... ils ont chargé la mémoire de ce qu'ils auraient dû confier à l'élaboration de l'esprit ... d'un bagage allègrement porté de formules mal digérées, mal comprises ; un faux savoir qui ... n'a au juste que la durée d'un badigeon.*

Ils insistent donc d'abord sur l'importance des examens de passage d'une classe dans l'autre ou tout au moins d'un cycle à l'autre qui depuis longtemps, disent-ils, ont perdu leur sévérité ; ils se plaignent *d'avoir à subir des élèves mal préparés, hors d'état de suivre avec fruit les exercices de la classe, aussi embarrassants pour leurs maîtres que d'un mauvais exemple pour leurs camarades.* Ils se déclarent *insuffisamment armés pour refuser les élèves les plus notoirement faibles* et cela malgré la parution récente d'une circulaire *qui prescrit enfin l'application rigoureuse des règlements ... "sous aucun prétexte, dit expressément la sage circulaire, le proviseur ne devra consentir à placer l'élève dans un cours dont il ne tirerait aucun profit, et où il ne pourrait qu'entraver la marche régulière de l'enseignement".*

Circulaire sans effet semble-t-il : *Jusqu'ici, à vrai dire, les administrations s'étaient, en général, montrées peu disposées à encourager la sévérité. Craignaient-elles de chagriner les familles qui, se méprenant sur les véritables intérêts des enfants, considèrent le refus d'admission dans la classe supérieure comme une sorte d'humiliation et de déchéance ? Où bien craignaient-elles de porter atteinte à la prospérité numérique des établissements ?.*

Ils ne pensent pas que cette mesure diminuerait sérieusement la population scolaire *Mais après tout où serait le mal à ce que, de ce fait, une classe fût allégée, comme d'un poids mort, des non-valeurs qui l'encombrent ? à ce qu'elle fût débarrassée des désœuvrés et des malfaisants ? Ne voyons-nous pas au contraire, quelle riche matière offrirait au professeur une classe composée d'éléments sensiblement homogènes ?.*

Faisant référence, très ironiquement à la *circulaire du 28 septembre 1880*, ils font un portrait de l'élève *incapable de suivre et qui en arrive presque fatalement à se dégoûter de l'étude, à tout prendre, à tout voir venir avec la placidité d'un mollusque, à contracter ainsi à l'âge critique où se forme le caractère, des habitudes d'indifférence, de nonchaloir, de passivité lâche, qu'il portera plus tard dans l'accomplissement des devoirs de la vie.*

Les résultats de ces examens de passage annuels auxquels seraient soumis tous les élèves devraient compter pour le diplôme final. En somme il s'agirait d'examens partiels annuels. D'Asis-Gaillissant cite à ce sujet M. Michel Bréal *Ne serait-il pas plus naturel et plus sage de poser les barrières à chaque degré des classes, au lieu de laisser les élèves avancer librement jusqu'à la porte de clôture que plus de la moitié d'entre eux ne parvient pas à franchir ?* Car malgré toutes les astuces des candidats, plus de la moitié en effet échouaient au Bac.

Ces examens de passage annuels nous ramènent évidemment à une pratique fort ancienne, mise en honneur dans les vieux collèges dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle tant par les pédagogues protestants que par les Jésuites, sauf que cet examen avait traditionnellement lieu



fin avril, la nouvelle année classique commençant le 1er mai après la proclamation des résultats <sup>6</sup>.

Pour nos collègues de 1882-1885, le caractère encore trop ponctuel de l'examen de passage serait corrigé par le *livret de scolarité*. *Toutes les matières obligatoires ou parties distinctes du programme de chaque classe devraient y être représentées par des cotes trimestrielles. À la fin de chaque année classique, ces cotes seraient "moyennées" et concourraient, dans une proportion à déterminer, pour les exercices de passage au degré supérieur.* On voit bien ce qu'ils recherchaient : éviter que des élèves, en fonction du contenu du Bac (et des coefficients), se permissent de négliger telle ou telle discipline, telle ou telle partie du cours, en espérant compenser les faiblesses dans une matière par de bonnes notes dans d'autres. Ce système aurait eu aussi l'avantage de revaloriser les bulletins trimestriels, qui existaient déjà, aux yeux des familles <sup>7</sup>. Les professeurs suspectaient en effet qu'il y avait des parents qui *grâce à la coïncidence des jours de congé, ignorassent jusqu'à leur existence ... et ne connussent d'autres notes que celles de l'économe.*

Certains proposaient pour réformer le Baccalauréat, d'introduire un diplôme supplémentaire, un *"baccalauréat ès sciences supérieur"* qui formerait un degré intermédiaire entre le baccalauréat ès sciences actuel et la licence. La réponse de D'Asis-Gaillissant est cinglante : *je trouve le baccalauréat si riche en variétés et sous-variétés que je ne me sens point porté à accroître son ethnographie d'une tribu nouvelle.* Que dirait-il alors à notre époque ? Quant à ce *Baccalauréat supérieur* n'est-ce point ce que nous avons connu sous les appellations de CELG, DEUG ou autres sigles variables comme premier examen obligatoire et éliminatoire avant la licence ?.

Ce livret, remis solennellement à l'élève ayant subi avec succès les examens d'entrée en sixième et destiné à le suivre jusqu'à la Terminale, serait selon ce projet un facteur d'émulation : *Avec l'amour-propre s'éveille l'émulation : on aspire désormais à devenir supérieur aux autres, et ce qui vaut mieux, supérieur à soi-même. Là est le principal ressort qui doit assurer au livret son jeu naturel et son meilleur fonctionnement.*

Vu l'importance que les professeurs du Lycée accordaient à ce livret, servant de contrôle continu des acquis et des aptitudes, on s'attendrait logiquement à ce que dans leur esprit il remplaçât avantageusement les examens et servît à décerner automatiquement le diplôme final. Mais apparaît alors le danger d'une discrimination sérieuse entre les établissements quant à la valeur de leur enseignement et par conséquent du diplôme final, qu'on l'appelle Baccalauréat ou Certificat d'Études Secondaires. Il serait difficile d'empêcher que dans l'esprit du public la valeur du diplôme ne fût liée à la « valeur » supposée de l'établissement.

Il faut mettre cette question en rapport avec la polémique qui se développait alors, à la suite de l'adoption du principe de la liberté de l'enseignement secondaire <sup>8</sup>. Si certains établissements privés avaient la même crédibilité quant à leur enseignement que les lycées et présentaient les mêmes garanties, il n'en était pas de même pour les maisons confessionnelles et D'Asis-Gaillissant ne veut pas leur permettre de délivrer elles-mêmes le diplôme. Il tient à réserver à l'État le principe de la *collation des grades universitaires*. Malgré la loi votée, il revient sur le principe même de la liberté d'enseignement. On retrouve ici le même type d'argument que chez Claude Tillier.

*Hostiles à nos institutions et à l'esprit public nouveau, ce qu'ils (les établissements confessionnels et le parti clérical) demandent avant tout à la liberté d'enseignement, ce sont des moyens de protestation et de résistance. D'un instrument de progrès, ils font une arme de*

---

<sup>6</sup> Voir notre étude sur la pédagogie des collèges au XVIe siècle et en particulier sur Maturin Cordier qui fut principal du Collège de Nevers de 1530 à 1534.

<sup>7</sup> Voir notre étude sur *Jules Renard élève au Lycée de Nevers*, in *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation*, N° 17 et 18.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet notre étude sur *Claude Tillier instituteur* où l'on fait le point sur cette réforme, in *Colloque Claude Tillier*, BMN et SAN éd. Nevers, 2003, p. 5 à 80.

*parti ; d'une liberté de raison, une liberté de passion. La liberté d'enseignement présente en effet, ce caractère, qu'elle est moins une liberté en elle-même qu'un instrument de liberté, et qu'elle vaut surtout par sa connexion avec les autres. On peut y trouver le meilleur des alliés ou le pire des ennemis. Qu'elle soit faussement entendue et déloyalement pratiquée, elle devient pour le concert social un danger permanent.*

*En fait, la clientèle de ces maisons y est élevée dans des sentiments de rancune et de défiance vis-à-vis de la société nouvelle. Le pays même n'a d'histoire que celle qu'il lui plaît de reconnaître ; il n'y a plus qu'un droit, l'ancien ; qu'une France, celle des anciennes traditions.*

Voilà pourquoi il réclame que ces établissements ne puissent utiliser le système du *livret* et des examens tels qu'il les prévoyait, qu'à condition de se soumettre au même système d'enseignement que les lycées et sous le contrôle de l'État. (même position que C. Tillier).

*Ces établissements renonceront à ce qu'ils ont longtemps considéré comme un droit, à ne subir la surveillance de l'État qu'au seul point de vue du respect de la morale, des lois et de la constitution du pays . Selon la loi instaurant la Liberté de l'Enseignement Secondaire en effet, l'État laissait ces établissements totalement libres quant aux disciplines enseignées et au contenu réel ou idéologique de leur enseignement sauf sur les points mentionnés par D'Asis-Gaillissant. Ils subiront tous les contrôles et tous les modes d'inspection en vigueur dans l'Université. Dans les examens pour lesquels ils présenteraient leurs élèves, ceux-ci auront à prouver qu'ils possèdent les programmes universitaires, sans en rien retrancher ni affaiblir. À ce prix, à ce prix seulement, et dans un intérêt d'ordre public surtout, l'État condescendrait à assimiler au point de vue des conditions strictement requises pour les examens d'État, les élèves qui sortent de ces établissements aux élèves qui sortent des autres maisons libres, des lycées et des collèges.*

Les professeurs de Nevers envisageaient également d'imposer un nombre d'années d'études minimum entre l'obtention des différents certificats (7<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et Terminale) afin d'éviter des "raccourcis économiques" (voir le cas de Georges Duhamel, cité plus haut) et ce, contre les "boîtes à bachot" : *quant à l'industrie des études hâtives, aux maisons d'incubation artificielle, j'espère qu'avec le régime nouveau, elles auront simplement cessé de vivre.*

In fine, D'Asis-Gaillissant revient sur la nécessité de composer les jurys du Baccalauréat de professeurs de l'enseignement secondaire.

La première raison est pratique, c'est l'engorgement des jurys universitaires *chaque année pour l'ordre littéraire seulement, il y a plus de 25 000 candidats et ... il y a moins de 150 professeurs et maîtres de conférences dans nos Facultés de Lettres.* Ces chiffres nous donnent une idée de ce que représentait le Bac à cette époque (de nos jours plus de 600 000 candidats pour les différents Bac).

La deuxième raison c'est évidemment qu'ils sont les seuls à savoir vraiment ce qui est enseigné et ce que l'on peut demander à nos élèves. Il proteste contre les soupçons de favoritisme ou de partialité dont ils pourraient faire preuve vis-à-vis de leurs élèves, argument fréquemment mis en avant par les adversaires de cette mesure.

Bien des réformes et des contre-réformes ont bouleversé dans tous les sens, nos systèmes d'enseignement et notre baccalauréat. Aujourd'hui encore, une nouvelle polémique recommence *Faut-il ou non supprimer le Baccalauréat ? Et le remplacer par un contrôle continu ? et / ou des examens partiels ?, Lesquels ? Où ? Quand ? et Comment ?.*

Gageons que les arguments avancés d'un ou d'un autre côté ne différeront guère de ceux qu'évoquaient nos collègues de 1882-1885. Même si le contexte démographique, social, économique et idéologique est bien différent. Finira-t-on par trouver le système idéal et définitif ? On peut en douter.

Il faut enfin remarquer que cette polémique ne portait que sur l'examen final des études secondaires. Cette pierre de voûte apparaissait alors comme la clé essentielle du système. Pourtant, comme l'avaient montré les révoltes de lycéens de 1871 puis de 1882, ce

qui était en cause, c'était tout le système des lycées, pas seulement la discipline, mais aussi l'organisation et le contenu des études, l'impérialisme des humanités classiques, l'absence des sciences, des formations techniques de l'époque, ouvrant sur le commerce, l'industrie et l'agriculture. Tous ces sujets feront l'objet de polémiques violentes au cours des années suivantes, mais l'instauration de l'Enseignement Spécial avait déjà suscité des affrontements également violents et récurrents.

\*\*\*\*\*

ACADÉMIE DE DIJON	Année scolaire 1952-1953	LYCÉE DE NEVERS
<b>FÉLICITATIONS TRIMESTRIELLES</b>		
Au nom de l'Assemblée générale du <u>17 Mars</u> 1953,		
le <b>CONSEIL DE DISCIPLINE DU LYCÉE</b> , siégeant en Séance Trimestrielle, a décerné		
ses félicitations à l'Élève <u>Chaudenson Jacques</u> de la		
Classe de <u>Cinquième Moderne</u> , pour sa Conduite, son Travail et ses		
Progrès pendant le <u>2<sup>e</sup></u> Trimestre de l'année 1952-1953.		
Fait à Nevers, le <u>27 Mars</u> 1953		
LE PROVISEUR, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE, <i>[Signature]</i>		
<p>Les Félicitations Trimestrielles sont la plus belle récompense qui puisse être accordée à un élève. Arrêtées en Assemblée générale et décernées par le Conseil de Discipline, elles sanctionnent la valeur morale autant que la valeur intellectuelle. Elles ont plus de portée que l'inscription au Tableau d'Honneur, qui est cependant la condition évidente et nécessaire à leur obtention.</p>		
<small>MIZERET, RINQUEBERCK &amp; ROUVIÈRE. PARIS - 49-1000-7-50</small>		

# Pour une histoire de l'enseignement à Luzy

Jean ARNOUX



Avant d'évoquer l'enseignement à Luzy au cours des derniers siècles, il me semble utile de retracer rapidement l'histoire de cette bourgade, certains aspects de celle-ci ayant eu une incidence sur le choix des lieux d'implantation des écoles et sur le nombre de celles-ci.

Au début du second millénaire, Luzy était un village groupé autour de son église et de son château, siège d'une baronnie appartenant à une branche de la famille brionnaise de Semur. Mais ces seigneurs initiaux ne conservèrent pas longtemps leur bien qui passa de mains en mains jusqu'à devenir possession des comtes puis des ducs de Nevers. Bien évidemment, ces derniers ne résidaient pas à Luzy et, lentement le château fut en ruines. Sa chapelle devint alors l'église d'une seconde paroisse, sous le vocable de Notre-Dame.

Au Nord de la forteresse, en contrebas, un hôpital a été installé dédié à Saint Jacques.

La relative importance de la bourgade permit la création d'un grenier à sel, d'où la présence à Luzy de divers magistrats royaux à côté de ceux qui rendaient la justice au nom du seigneur.

Traversant la Révolution, Luzy continue sa vie calme au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à ce que, en 1866, la mise en service de la voie ferrée Nevers - Chagny entraîne le développement de l'économie locale, une forte augmentation de la population qui approche les 4 000 habitants peu avant la Grande Guerre. Mais, après celle-ci, la population a décliné inexorablement, avec une remontée au cours des fameuses trente glorieuses, phénomène passager puisque, actuellement, Luzy ne regroupe guère que 2 200 habitants.

## \* L'enseignement au cours des derniers siècles de l'Ancien Régime

En l'absence d'archives anciennes, il est bien difficile de retrouver trace des premières écoles luzyciennes.

Nous savons seulement que, en 1669, un arrêt du Conseil Royal décidait que, dans le diocèse d'Autun auquel Luzy appartenait, « *tous ceux qui souhaitent ouvrir une école doivent obtenir l'accord de l'évêque.* » Monseigneur de Roquette qui tint cette charge durant 36 ans, de 1666 à 1702, encourage la création de « petites écoles » et, le 27 janvier 1685, il publie une ordonnance qui fixe les conditions d'ouverture et le fonctionnement de celles-ci.

On peut penser que Jean Bergeret, curé de la paroisse Saint-Pierre, a répondu aux souhaits de son évêque le 9 novembre 1685 en fondant, par-devant notaire, « *une place de maître d'école qui doit être tenue par un prêtre* » laissant 6 000 livres pour ce faire, somme à laquelle il ajoute 400 livres pour l'achat d'une maison devant servir d'école.

Quand cette école a-t-elle été ouverte ? Était-ce la première ? Où se trouvait-elle ? Nous n'en savons rien, mais A. Raillard nous apprend qu'elle existait en 1709.

Nous connaissons également le nom de quelques instituteurs luzyciens ayant exercé au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle :

- le 3 février 1727, **Nicolas Boidet** est « *maître des écoles de Luzy.* »

- le 1<sup>er</sup> mars 1729, **Anthoine Valet** est inhumé. Il est dit « *diacre exerçant dans les petites écoles charitables de Luzy.* »

- en 1729 toujours, **M. Blondelet** est l'instituteur luzycien, sans doute le successeur du précédent, mais un rapport de l'archiprêtre à son évêque, nous apprend « *qu'on ne sait rien de son état, de ses capacités.* »

Ces écoles, évidemment étaient destinées aux garçons. Cependant, le même rapport signale qu'il y a « *une maîtresse sans institution.* » Enseigne-t-elle les filles ?

En 1781, il existe une petite école tenue par les deux religieuses attachées à l'hôpital Saint-Jacques qui devaient soigner les malades « *et également pourvoir à l'enseignement des petites filles* ». Nous aurons à reparler de cette école de l'hôpital.

Mais pour le fonctionnement de ces écoles, il fallait de l'argent. Certes, ceux des parents qui en avaient la possibilité versaient une rétribution scolaire, mais d'autres ne pouvaient le faire. Pour aider ces classes, des personnes aisées accordaient des rentes. Elles réservaient un capital dont les intérêts produisaient les revenus annuels.

Outre celle qu'avait constituée le curé Bergeret, nous en connaissons d'autres dont je vous indique le capital :

- 540 livres et 400 livres accordées par les frères Morvanchet en 1728 et 1745,
- 300 livres et 600 livres données par des sieurs Ballard (de la famille du grenetier.),
- 2 500 livres venant du sieur Denis Bruneau de Vitry et confirmées par son fils

Etienne qui précise que la rente correspondant (125 livres) sera versée « *au maître d'école le 22 août de chaque année.* »

Avec certaines de ces rentes apparaît une notion qui pose problème : on parle en effet de rentes « attribuées au Collège de Luzy ». Pourtant, il ne semble pas qu'un tel établissement ait existé à Luzy avant la Révolution et nous savons que les notables envoyaient leurs fils au Collège d'Autun. (L'un d'eux y a même joué Molière avec l'un des frères Bonaparte.)

### **\* Pendant la Révolution et l'Empire**

A. Raillard nous affirme que les écoles ont été fermées en 1790 ; mais comme les archives municipales antérieures à janvier 1794 font défaut, nous ne pouvons pas le vérifier.

Nous savons que, le 20 messidor an II (14 juillet 1794), maîtres et maîtresses conduisent leurs élèves à la fête de la Fédération.

Le 16 thermidor an II (3 août 1794), le Conseil Municipal prépare « la fête du 10 août » (rencontre des deux calendriers !) Il est convenu que « la marche s'ouvrira à dix heures précises par les jeunes élèves qui seront conduits par les instituteurs et institutrices » et, après un périple en ville, se rendra au temple de la Raison puis à l'autel de la Patrie.

Nouvelle fête préparée le 5<sup>ème</sup> jour des Sans Culotides an II (21 septembre 1794) sans doute pour l'anniversaire de la République-. Il est décidé que le défilé passera par la Rue de la Classe. Comme ce nom a perduré durant presque tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, nous savons maintenant dans quelle rue se trouvait l'école mais nous ne connaissons toujours pas l'immeuble qui l'abritait.

Le Conseil Municipal se réunit, le 11 vendémiaire an III (20 octobre 1794) pour établir un règlement scolaire conforme aux décrets de la Convention des 29 frimaire et 4 ventôse an III (19 décembre 1794 et 23 février 1795). L'agent National fait des propositions qui sont discutées et à l'issue de la séance, le règlement est adopté.

C'est d'ailleurs, vraisemblablement un règlement type qui a été adressé aux différentes municipalités. En effet, dans son ouvrage « Moulins-la-République », G. Vannereau analyse un arrêté de la commune de Moulins (18 brumaire an III ou 8 novembre 1794) fixant le règlement des écoles de cette ville, arrêté comportant 15 articles alors que celui de Luzy est fait de 14 articles. Les deux textes comportent des phrases identiques. Retenons les points principaux.

- les enfants admis dans les écoles doivent avoir six ans accomplis,
- ils doivent être confiés uniquement à des maîtres et maîtresses approuvés par le conseil général de la commune,
- ils reçoivent un livret contenant les Droits de l'Homme, la Constitution, les actions héroïques ou vertueuses, le catéchisme républicain,
- les instituteurs et institutrices qui leur apprendront à lire et à écrire et les premières règles d'arithmétique se conformeront aux livres adoptés par la Convention,

- les classes vaqueront le décadi, les jours de fêtes républicaines et également les Sans-Culotides, mais aussi le quintidi pour ne pas avoir 9 jours consécutifs de travail fatigant,
- les classes commencent le matin à 8 heures et l'après-midi à 2 heures et elles sont annoncées au son de la cloche,
- les instituteurs et institutrices enseigneront avec douceur, patience et fraternité bannissant la sévérité de l'ancien Régime ; les parents d'enfants maltraités devront porter leur plainte devant la municipalité,
- les enseignants apprendront la connaissance relative à l'existence de l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme.

Un jury d'instruction devait approuver la nomination des enseignants. A Luzy, il entérine la nomination de **François Marguin** qui enseigne depuis deux ans, les élèves qui lui sont confiés faisant des progrès assez rapides.

Il faut surveiller les instituteurs et institutrices : aussi, le 16 vendémiaire an III (25 octobre 1794), l'agent national requiert la nomination de deux élus pour « *vérifier l'état des élèves qui suivent l'école tenue par les instituteurs et institutrices.* » Ce qui est fait aussitôt.

Mais que se passe-t-il alors à Luzy ?

Le 28 thermidor an III (15 août 1795), François Marguin et sa mère Marie Dujour, épouse Faille se présentent devant les autorités locales et démissionnent de leurs postes d'enseignants. Marguin a sans doute appris qu'un arrêté du district a été pris quelques jours plus tôt contre lui. Je n'ai actuellement trouvé aucun renseignement sur leur sort ultérieur, pas plus que le nom de leurs remplaçants.

Le 6 fructidor an III (24 juillet 1795), en application de l'arrêté signalé, l'ordre vient de désarmer l'instituteur Marguin, ce qui est fait, mais seule une canne-épée est retrouvée chez lui.

Le 10 messidor an IV (28 juin 1796), il est demandé que la maison dite des écoles soit vendue. Les élus locaux s'y opposent, pensant qu'il faut « *la conserver pour un instituteur, à l'usage de qui elle a de tout temps été employée.* »

Une délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> nivôse an IX (22 décembre 1800) nous apprend que c'est alors Lazare Guillemet qui est instituteur et que la municipalité souhaite récupérer la maison curiale pour le loger. Ce sera difficile puisque le 21 pluviôse an X (10 février 1802), une nouvelle délibération va dans le même sens et que, le 25 germinal an XI (15 avril 1803), le presbytère n'a pas encore été rendu à la commune.

Durant la période de l'Empire, le gouvernement impérial s'est intéressé à l'enseignement secondaire, mais n'a guère légiféré sur la situation de l'école. De même, à Luzy, la municipalité ne s'en préoccupe guère puisque les registres municipaux ne mentionnent aucune délibération qui lui serait consacrée.

Cependant, à cette époque, en 1811, deux religieuses appartenant aux Soeurs de Sainte Marthe de Chagny rouvrent l'école de l'hospice.

### \* **Sous la Restauration**

En 1815, c'est Etienne Renault qui est instituteur communal à Luzy.

Le 13 décembre 1816, le conseil municipal refuse d'engager des dépenses pour l'école de garçons, motivant le refus par le manque de ressources. Le Préfet suggère alors de demander des Frères de la Doctrine Chrétienne, la municipalité lui répond: impossible, nous n'avons aucune finance disponible.

Cependant, en 1819, il y a deux classes de garçons, l'une dans laquelle M. Lobbé enseigne officiellement, la seconde pour laquelle M. Maréchal est l'enseignant officieux ;

aussi le conseil municipal lui demande-t-il de cesser son enseignement. En 1820, la commune consent à fournir une salle de classe et un logement pour l'instituteur.

Lors du recensement de 1820, Mme Vve Félix et Mme Vve Menot sont déclarées institutrices et demeurent route d'Autun. Y a-t-il une école en ce lieu ?

C'est l'époque où le curé Cyrot propose l'installation à Luzy d'un établissement secondaire pour les garçons. On y enseignerait les sciences et le latin. Le Conseil Municipal reconnaît qu'un tel établissement serait nécessaire, d'autant plus que Château-Chinon et Moulins-Engilbert en possèdent un. Le Recteur vient à Luzy pour étudier ce qu'il est possible de faire et il assiste à une réunion du Conseil Municipal. Il y a en effet problème: M. Lobbé, l'instituteur titulaire n'a pas les connaissances requises pour y enseigner. Par contre, M. Jean Maréchal qui n'a pas obtempéré à l'ordre de fermeture pourrait tenir une telle classe. Le maire, oubliant sa décision antérieure, demande au Recteur d'accorder à M. Maréchal les titres nécessaires. Le Recteur promet, la chose se fait et, alors on parle du Collège de Luzy. (Il n'y aurait pourtant eu que quatre élèves dans cette section avec latin !) Mais M. Lobbé fait de la résistance. Le 21 mars 1821, le Recteur avertit le maire que « le sieur Lobbé n'est plus autorisé à tenir école et que sa résistance l'expose aux peines correctionnelles qui s'appliquent à ceux qui enseignent dans des écoles clandestines. » Il est alors conseillé à L. Lobbé de rejoindre Alligny, village pour lequel son brevet de capacité est valable.

M. Maréchal décède en 1824 et ce n'est qu'en 1829 que l'administration autorise M. Guland à tenir la classe de latin. Il quitte Luzy en 1833. C'est Antoine (Antony) Duvivier qui le remplace.

En 1823, des religieuses de Saint-Paul de Chartres arrivent à Luzy où elles remplacent celles qui enseignaient à l'hospice où il y a une classe payante et une classe gratuite. C'est Soeur Véronique qui exerce alors dans l'une des classes.

La même année, nous relevons une école tenue par **Véronique Diard**. On peut penser qu'il s'agit d'une école privée puisque jamais le conseil municipal n'y fait allusion dans ses débats (ou Véronique Diard est-elle la soeur Véronique dont nous venons de parler ?)

Cette même année 1829, Mme de Leusse accorde à l'hospice une somme de 9 000 F qui procurera un revenu annuel de 450 F qui permettra l'ouverture d'une nouvelle classe dans l'école qui s'y trouve, classe destinée, dit la bienfaitrice, à regrouper des jeunes filles d'origine modeste du canton.

**Antony Duvivier** est le premier instituteur soumis à la loi Guizot de 1833. Initialement, il est « *instituteur latin privé*. » Mais, en décembre 1833, il obtient son brevet de capacité et, en février 1834, le conseil municipal le propose pour le poste d'instituteur communal. Le ministre le nomme le 5 juillet et il est installé le 24 septembre 1834. Très vite, il apparaît qu'il a un concurrent local, Lazare Guillemet, soutenu à la fois par le maire et le curé. Le Recteur confirme la nomination de Duvivier car, pour lui, Guillemet n'a qu'une instruction fort médiocre et insuffisante pour les besoins du moment. Mais, des réclamations parviennent au ministère dont les services, trompés, reconnaissent à Guillemet le droit au poste communal et le ministre révoque Duvivier en 1837. Soutenu par le conseil municipal et le comité d'arrondissement, Duvivier fait appel, le ministre revient sur sa décision et le réintègre en décembre 1837.

Durant ces années de querelles locales, le conseil municipal se réunit à quatre reprises et le registre des délibérations révèle l'âpreté des débats : des conseillers refusent de signer, le maire est parfois absent, les décisions prises sont aussitôt contestées, barrées, réécrites, barrées à nouveau. Finalement, le conseil municipal est satisfait de voir le sort de Duvivier réglé favorablement, accepte que **Lazare Guillemet** ait la charge d'instituteur privé avec une gratification de 100 F pour s'occuper de six indigents.

Notons qu'il est écrit à un certain moment des discussions municipales que « *le curé avait un intérêt d'avoir au pays un mauvais instituteur communal, ayant ouvert un pensionnat avec déjà six élèves.* » Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons jamais rencontré d'autre référence à cet établissement

Notons qu'à cette période, l'école se révèle trop petite puisque le 9 mai 1836, la commune envisage de vendre une terre qu'elle possède pour réinstaller l'école et qu'il est dit qu'une maison est en vue.

Mais, les mérites de Duvivier arrivent jusqu'à Nevers qui l'attire et le poste de directeur de l'école mutuelle de la Barre lui est confié à la rentrée 1838. C'est dans cette ville qu'il travaillera désormais, comme enseignant d'abord, bibliothécaire, journaliste, s'engagera dans la politique républicaine, revenant à Luzy où il sera traqué par la police impériale avant de partir à Constantinople où il mourra. On peut penser que c'est au cours de son séjour luzycois que **Duvivier** a commencé à réfléchir sur le métier d'instituteur, sur les problèmes de l'éducation qui lui permettront, quelques années plus tard, de rédiger plusieurs articles qui font de lui un précurseur du syndicalisme enseignant nivernais.

Avec le départ de Duvivier, l'enseignement du latin cesse à Luzy et ce ne sera qu'à la fin des années 1960 qu'il sera rétabli, donc plus de 120 ans après.

Lors de sa session d'août 1838, le conseil municipal envisage le remplacement de Duvivier, propose un nommé Paulard ... qui refuse. Le 26 novembre 1838, cinq candidats se sont fait connaître et c'est M. **Etienne Breugnot**, instituteur à Vandenesse qui devient l'instituteur communal de Luzy. Ce dernier a une idée nouvelle pour le pays: il envisage d'organiser, chaque année, une distribution de prix. Il demande bien sûr, un financement communal et, en 1840, 34 F lui sont accordés, puis 30 F en 1841. Mais il n'y a aucun progrès dans le logement de l'instituteur (Duvivier avait déjà fait une réclamation à ce sujet) et **Breugnot** fait appel à son inspecteur qui constate la véracité de la situation, rédige un rapport et le transmet au maire de Luzy. Le conseil municipal, réuni le 9 février 1841 estime qu'il s'agit d'une juste réclamation. Il est alors projeté de créer un logement dans les locaux de la mairie ainsi qu'une classe, mais l'idée est vite abandonnée, au profit ... d'une geôle et du logement du gardien.

En haut lieu, la situation de l'école de Luzy est jugée mauvaise et, le 6 février 1842, le conseil municipal examine une lettre du préfet, mais il conclut: « *ce que nous avons est suffisant.* » Un conseiller déclare son opposition et sort sans signer

A la même époque, la rétribution scolaire est fixée à 2 F par élève, quel que soit le niveau de l'instruction qui lui est prodiguée.

Il faut pourtant loger l'instituteur de manière décente. L'installation de son logement est reprise et le conseil demande que le préfet, qui doit venir à Luzy pour le conseil de révision, en profite pour venir constater que le local prévu est bien indépendant de la geôle.

**M. Breugnot** a de nombreuses choses à reprocher ; en 1842, il rédige une réclamation en six points. Le conseil reconnaît que la plupart sont justifiés et lui accorde des indemnités, cependant toujours inférieures à ce qui est demandé.

En 1843, la commune envisage d'acheter pour 591 F de mobilier scolaire ; mais elle ne peut payer que 200 F et sollicite le complément auprès du département.

En novembre 1843, **M. Breugnot** démissionne et est remplacé par **M. Barbier**.

Année après année, lors de l'établissement du budget, c'est une liste d'environ douze élèves indigents que le conseil municipal demande à l'instituteur d'accepter gratuitement, ce, dans le cadre de son indemnité annuelle de 200 F.



## **\* L'école sous le régime de la Loi Falloux** **(Second Empire et débuts de la III<sup>ème</sup> République)**

En mai 1848, Mlle Céline Daviot, ancienne élève de l'École Normale de Filles de Nevers, demande à ouvrir une école communale de filles. (Elle était alors sous-maîtresse chez Mme Baligand, à La Charité-sur-Loire.) Elle sera acceptée à Luzy, puisque nous la retrouvons dans le recensement de 1851 (elle a 23 ans.) Mais où se tient sa classe ? Je n'ai pu, à ce jour éclaircir ce point.

Le même dépouillement du recensement de 1851 indique que M. Barbier, 31 ans, est instituteur communal et M. Guillemet exerce encore comme instituteur privé malgré son âge de 78 ans.

La loi Falloux se met en place et le conseil municipal doit s'y conformer. Aussi, chaque année, lors de l'établissement du budget, il se prononce sur la situation de l'enseignement primaire.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> février 1857, il est décidé que

- l'instituteur communal recevra un traitement de base de 200 F,
- chaque élève payant lui versera 1,50 F par an.

Le 27 mars 1857, le conseil municipal doit se réunir : **M. Barbier** (37 ans) est décédé et il faut pourvoir à son remplacement. Mais les conseillers décident de faire appel à un religieux plutôt qu'à un laïc et, le 14 mai de la même année, ils confirment leur position. Pour eux, un religieux qui n'a pas de famille dont il faut s'occuper sera plus disponible qu'un laïc qui peut avoir des charges de famille !

Cette même année, les élus de Luzy examinent la situation de l'enseignement des filles qui ont deux écoles pour les accueillir (où est donc passée l'institutrice communale ?) :

- une classe est tenue par **Mlle Testard**, institutrice privée,
- à l'hospice, il y a deux classes, l'une payante, l'autre gratuite - on ne mélange pas les classes sociales !

Durant tout le Second Empire, à la lecture des projets de budget, on constate que la part de l'instruction primaire n'augmente guère.

Une nouveauté apparaît cependant en 1863 : il est décidé d'installer une bibliothèque scolaire et le conseil municipal vote 160 F à cette fin.

Il apparaît de plus en plus que l'ancienne église Notre-Dame devenue mairie, justice de paix, geôle, logement d'un instituteur est maintenant insuffisante et qu'il en est de même de l'école. Aussi, en 1866, la commune achète-t-elle la « maison Saclier », ancien hôtel particulier de Nault de Champagny, premier maire élu de Luzy pour en faire une mairie-école, ce pour la somme de 26.000 F.

Certes, des remarques sont faites, la dimension des pièces n'autorisant guère l'installation d'une classe, mais l'achat se fait et des travaux sont entrepris.

La municipalité de l'époque ne se montre guère favorable aux enseignants et baisse régulièrement la rétribution scolaire qui, de 1,50 F passe à 1 F puis 0,50 F en 1870. Des remarques sont faites par le sous-préfet, mais le conseil municipal maintient sa décision. C'est à la même époque qu'une ligne budgétaire réservée à l'instruction est transférée ... à la garde nationale.

Cependant, le budget supplémentaire accorde un supplément de traitement à M. Tissier, nouvel instituteur.

A cette époque d'application de la Loi Falloux, un religieux peut devenir instituteur communal. C'est ainsi qu'à Luzy, le 26 novembre 1871, la dame Marie Bonin (en religion soeur Gabrielle) est nommée institutrice communale, inscrite au budget en remplacement de dame Dedelat (en religion soeur Madeleine.)

## **\* Sous la Troisième République**

La population luzycoise augmente, l'administration envisage donc de doter Luzy d'un second poste d'instituteur-adjoint, mais le conseil municipal ajourne la décision, « par manque de fonds. » Mais, en 1872, il faut se rendre à l'évidence : il y a 166 élèves pour deux classes à l'école de garçons ; aussi les élus votent-ils 535,10 F pour installer une troisième classe, somme qui sera obtenue en augmentant les centimes additionnels.

Une évolution de la pensée se manifeste lors de la réunion du conseil municipal du 9 février 1873 : pour la première fois apparaît dans les débats la demande d'une instruction gratuite, vu le grand nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école.

Celle de l'hospice fonctionne toujours, mais la participation des parents est jugée trop élevée.

En 1873, à côté de M. Tissier, nous trouvons, Mlle Tissier, sa soeur, chargée d'une classe de filles.

En 1875, les élus votent une somme pour distribuer des prix tant aux élèves garçons qu'aux élèves filles. Il est alors décidé que les enfants ne seront admis qu'à six ans révolus et que les enfants de communes voisines ne seront acceptés que s'il y a de la place mais, comme les classes sont pleines ...

Le 21 mai 1876, le conseil municipal décide d'un projet: construire une école au hameau des Baudins qui regrouperait les enfants des fermes dispersées à l'extrême Est de la commune, mais en 1878, des hésitations apparaissent: construire l'école des Baudins, ou agrandir ce qui sert d'école de garçons au bourg ?

L'année suivante, c'est l'ouverture d'une salle d'asile pour les petits qui est demandée en modifiant pour cela la répartition des salles du bâtiment de la mairie. Une commission est donc nommée qui décide de différer la chose car, « *ce n'est pas une nécessité absolue et les finances ne le permettent pas.* »

### **Vers une nouvelle école**

Certains demandent la construction d'une école de filles, mais le conseil municipal du 9 février 1879 décide que c'est la construction d'une école de garçons qui est prioritaire, justifiant sa décision par le fait qu'il existe une école libre de filles.

L'administration départementale, préfet et sous-préfet, veut pourtant cette école de filles car « il apparaît difficile de tolérer plus longtemps que l'on ait l'école de filles dans les bâtiments de l'hospice. »

Le conseil municipal envisage l'achat d'un terrain ; son choix se fait et le préfet autorise l'achat « pour une école de filles » car, le 15 novembre 1879, il a signé un arrêté fermant l'école annexée à l'hôpital / hospice ... arrêté qui n'a pas été appliqué et il se fâche exigeant que la commune loue un bâtiment pour abriter les classes de filles. Ce qui est fait ... en payant avec difficulté le propriétaire.

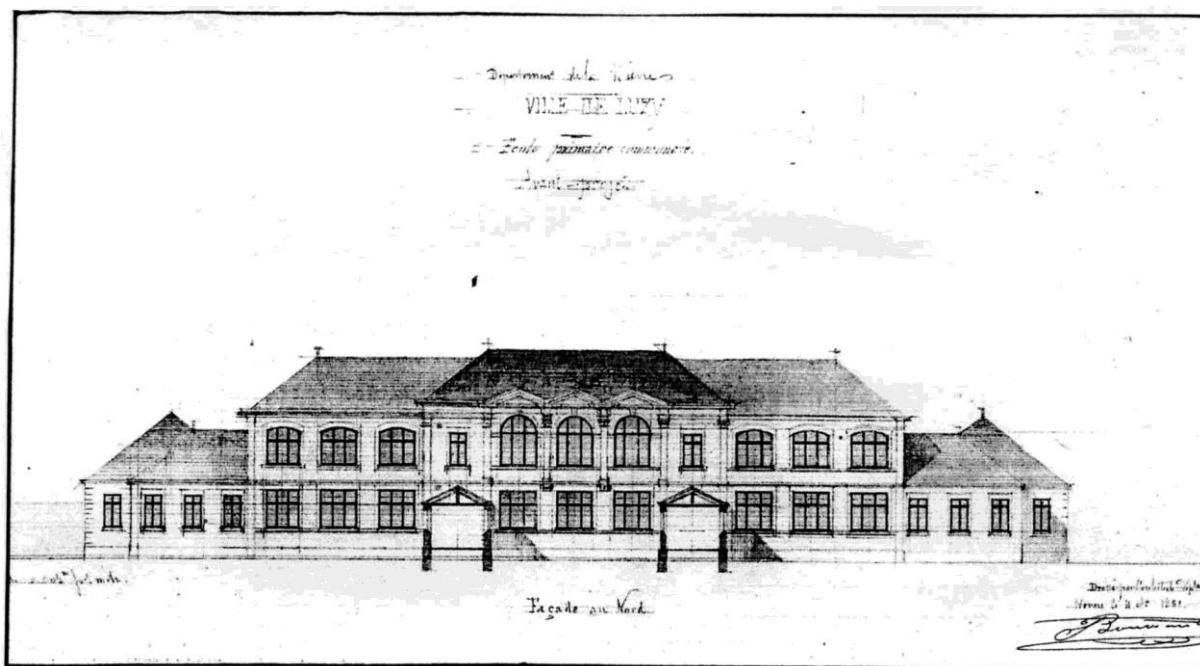
### **Une institution privée laïque pour les filles**

En 1881, Luzy possède également une institution privée laïque pour jeunes filles. Elle est tenue par Mlle Antoinette Aubery dans une maison ayant façade dans la rue du Commerce et ses arrières dans la rue Casse-Cou. Mlle Aubery a une adjointe, Mlle Elisa Dubois et elle accueille 5 pensionnaires. Cette école subsistera jusqu'aux premières années du XX<sup>ème</sup> siècle.

## Enfin, un bâtiment neuf pour école

A partir de 1882, la III<sup>ème</sup> République renouvelle totalement la législation scolaire : ce sont les lois Ferry qui rendront l'école gratuite, obligatoire et laïque et dont l'application entraînera dans la moindre commune la construction de bâtiments scolaires (souvent mairie-école dans les petits villages).

Les élus locaux ont leur idée, qu'ils ne communiquent pas au préfet : l'école dont la construction est prévue sera une école de garçons et les filles occuperont les locaux libérés par les garçons quand le nouveau bâtiment pourra être utilisé (il y a quatre salles de classe à la mairie le 20 mai 1883. )



*Un des projets de l'architecte Bouveault jugé trop onéreux par le Conseil Municipal de Luzzy (document A.D.58)*

C'est sur un projet d'une école de garçons pour 300 élèves que M. Bouveault, architecte de Nevers, se penche. Au cours de l'année 1881, il dessine trois plans différents, de plus en plus simples ... mais il n'est pas encore payé de son travail au moment du règlement de sa succession en 1892 !

Un autre architecte, M. Lapière, de Château-Chinon effectue un travail analogue entre 1881 et 1884, mais, fin 1887, il réclame à la commune 4588 F qui ne lui ont pas encore été payés.

Dans le même temps, M. Wandelle, architecte luzycois, établit également des plans.

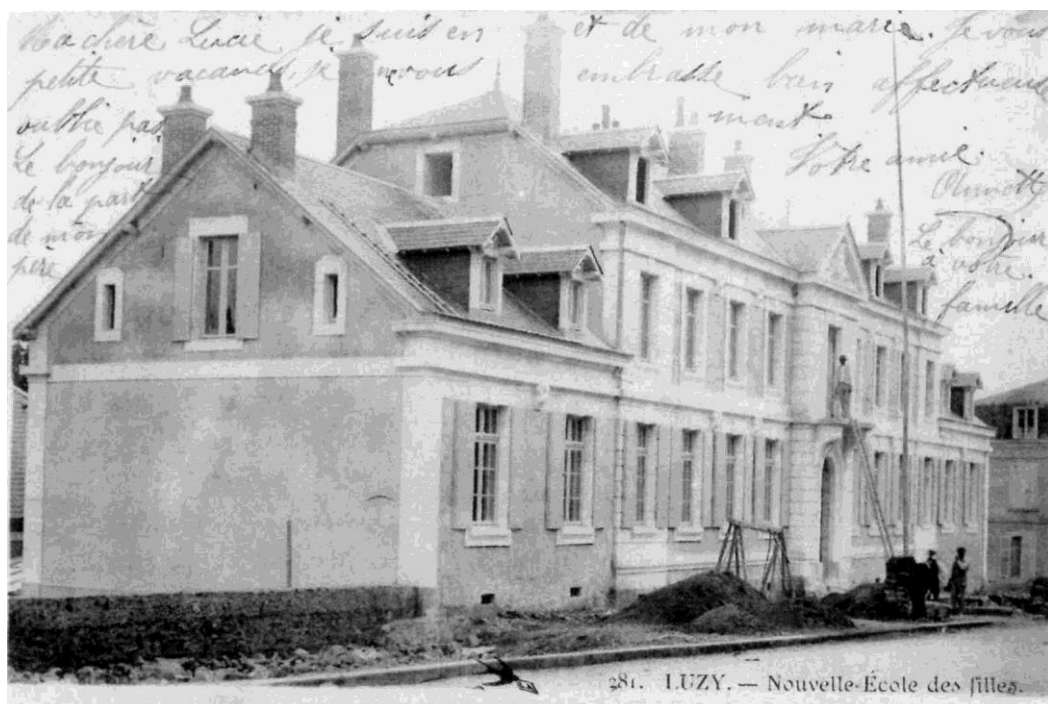
C'est finalement une synthèse des projets de ces deux personnes qui est retenue par le conseil municipal, transmise au ministère qui l'approuve avec quelques modifications en août 1884 et un montage financier est trouvé :

- 40 000 F seront accordés par le gouvernement,
- 20 000 F seront empruntés à la Caisse Départementales des Ecoles,
- 83 000F proviendront de la vente de rentes détenues pour l'école.

L'adjudication a lieu le 14 février 1885. M. Desjobert, entrepreneur luzycois, se voit attribuer le chantier et la construction commence. Le 3 octobre 1886, la nouvelle école... de garçons est inaugurée. Elle comporte 6 classes pour 50 élèves, une salle de dessin et les logements pour le directeur et ses adjoints. Pour l'ouverture, 275 élèves sont prévus, avec cinq enseignants.







*L'école de fille presque achevée donc peu avant son inauguration  
(Notons qu'elle n'a pas reçu de plaque commémorative de cette journée  
contrairement à l'école de garçons)*

On peut dire, fin 1903, que l'enseignement primaire a son organisation achevée dans la commune de Luzzy avec :

- un enseignement public formé de
- une école publique de garçons de 6 classes,
- une école publique de filles de 5 classes avec 2 classes de section enfantine jointes,
- un enseignement privé formé de
- une école de filles de quatre classes sise Rue Voltaire, qui fermera dans les années 1960, après la seconde guerre mondiale donc.
- une école de garçons située Route de Fours (2 maîtres) qui fonctionnera jusqu'en 1927.
- une institution privée laïque (qui cessera toute activité lorsque sa directrice, Mlle Aubery, arrêtera de travailler.)

Peu d'années après, la guerre éclate. Les établissements luzycos publics et privés sont désorganisés par le départ des enseignants hommes d'une part et du fait que les locaux scolaires sont réquisitionnés par les services de santé qui y ouvrent des hôpitaux militaires. Il faut chercher d'autres bâtiments pour loger les élèves. Ainsi, l'école privée de filles s'installe dans la grande maison du Docteur Maillefert, aux Terreaux.

La guerre terminée, tout reprend comme avant, mais, en août 1927, M. Guenon, ancien mariste qui exerce comme instituteur à Saint-Germain annonce qu'il abandonne et l'école de garçons privée ferme définitivement. Tous les garçons de Luzzy fréquenteront donc désormais l'école publique de l'Avenue Carnot.



*Un groupe d'élèves de l'école privée qui fonctionne dans la maison du Dr Maillefert durant la Grande Guerre*

### **En marche pour un enseignement secondaire**

Dans les années vingt, la municipalité Théveniault, prend une décision qui engage l'avenir de la vie scolaire luzycoise : elle demande aux autorités académiques la transformation du cours supérieur de filles en un **Cours Complémentaire de jeunes Filles**. Cette structure est obtenue et, dans les bâtiments inaugurés en 1903, les filles peuvent désormais préparer le brevet. Mais rien ne sera fait alors pour les élèves garçons.

C'est le Docteur Bramard, qui succède à la mairie à M. Théveniault qui sollicite la création d'un **Cours Complémentaire de Garçons** et, avant la seconde guerre mondiale, ce dernier ouvre, permettant aux garçons les mêmes études que les filles. Comme pour les filles, ce sont deux classes de C.C. qui accueillent les garçons désirant passer le brevet, dans des locaux de l'école de garçons.

Hélas, la France est envahie et les Allemands s'installent dans l'école de filles, obligeant la municipalité à trouver des locaux pour permettre le fonctionnement des classes ; par exemple, ce sera une maison de la Rue du Rempart qui sera louée à cet effet et qui accueillera les grandes élèves du Cours Complémentaire.

## **\* L'enseignement depuis 1945**

### **Vers un Cours Complémentaire unique**

Après la capitulation allemande, la vie scolaire reprend comme avant les hostilités. Rapidement, les classes des deux cours complémentaires sont gémées. Administrativement, la situation est curieuse : les filles relèvent toujours de la directrice de l'école primaire de filles, les garçons du directeur de l'école primaire de garçons, mais, pédagogiquement, c'est **Mlle Marguerite Pournin**, directrice des filles qui s'occupe de tous ceux et toutes celles qui fréquentent les cours complémentaires. La situation cesse lorsque M. Gressin, Directeur des garçons part à la retraite : les autorités décident qu'il n'y aura plus, à Luzy, qu'un **Cours Complémentaire Mixte** (rentrée 1955) placé sous la direction de **Mlle Pournin**.

### **Une construction pour les classes du Cours Complémentaire**

Peu à peu, les parents pensent utile que leurs enfants aillent au-delà de la scolarité qui s'achève avec le certificat et le nombre d'élèves augmente. Le Docteur Daniel Benoist, nouveau maire de Luzy, décide avec son conseil municipal de faire construire un nouvel établissement avec 4 classes et un internat de 50 places pour les filles. Ces nouveaux locaux de Cours Complémentaire entrent en service au cours de l'année scolaire 1959-1960. Ils sont situés en arrière de l'école de garçons.

Mais l'ordonnance du 6 janvier 1959 prolonge la scolarité à 16 ans. Le bâtiment neuf s'avère trop petit et le Cours Complémentaire devenu Collège d'Enseignement Général doit occuper certaines salles des écoles primaires.

Une nouvelle construction est décidée : elle comportera de nouvelles classes en dur et un internat de garçons de 50 places. A la rentrée 1963, ces nouveaux bâtiments entrent en service.

Ils comportent une originalité : une aile comprend des classes réservées à des cours d'enseignement post-scolaire agricole donnés par M. Leymarie qui jusqu'alors les assurait dans l'école désaffectée de La Boutrille (Millay) et des cours d'enseignement ménager agricole dispensés par Mlle Caille. Rapidement, ils reçoivent le renfort d'autres maîtres, ces sections se développant.

C'est l'époque où les naissances importantes d'après-guerre entraînent une augmentation des effectifs du collège et de nombreuses classes préfabriquées (15 ou 16) sont installées dans l'enceinte du C.E.G. devenu Collège d'Enseignement Secondaire ( le 4 janvier 1974) sous la direction de Mme Grisard. Les cours agricoles disparaissent à Luzy et le CES récupère les locaux qui leur étaient destinés. C'est également l'époque où le nombre des élèves accueillis atteint son maximum, près de 530 élèves. Par la suite, il ira en diminuant avec une énorme chute lors de la disparition de l'agence locale de l'Assistance Publique (qui fournissait près d'une centaine d'élèves au CES.)

A cette époque, l'enseignement du latin, disparu à Luzy depuis un siècle environ, est à nouveau assuré.

Il a fallu donner un nom au Collège. Parmi 4 propositions, en 1982, par un vote, les collégiens ont choisi celui d'Antony Duvivier évoqué précédemment.

### **Enfin une Ecole Maternelle**

Nous avons signalé des sections enfantines annexées à l'école de Filles ; elles seront transformées en Ecole Maternelle et des locaux adéquats sont construits entre le Champ de Foire et la rivière Alène après 1972. C'est une construction de conception moderne avec quatre classes qui accueille ses premiers élèves en 1977.





**Les élèves de l'école des Baudins (année 1924-1925)**

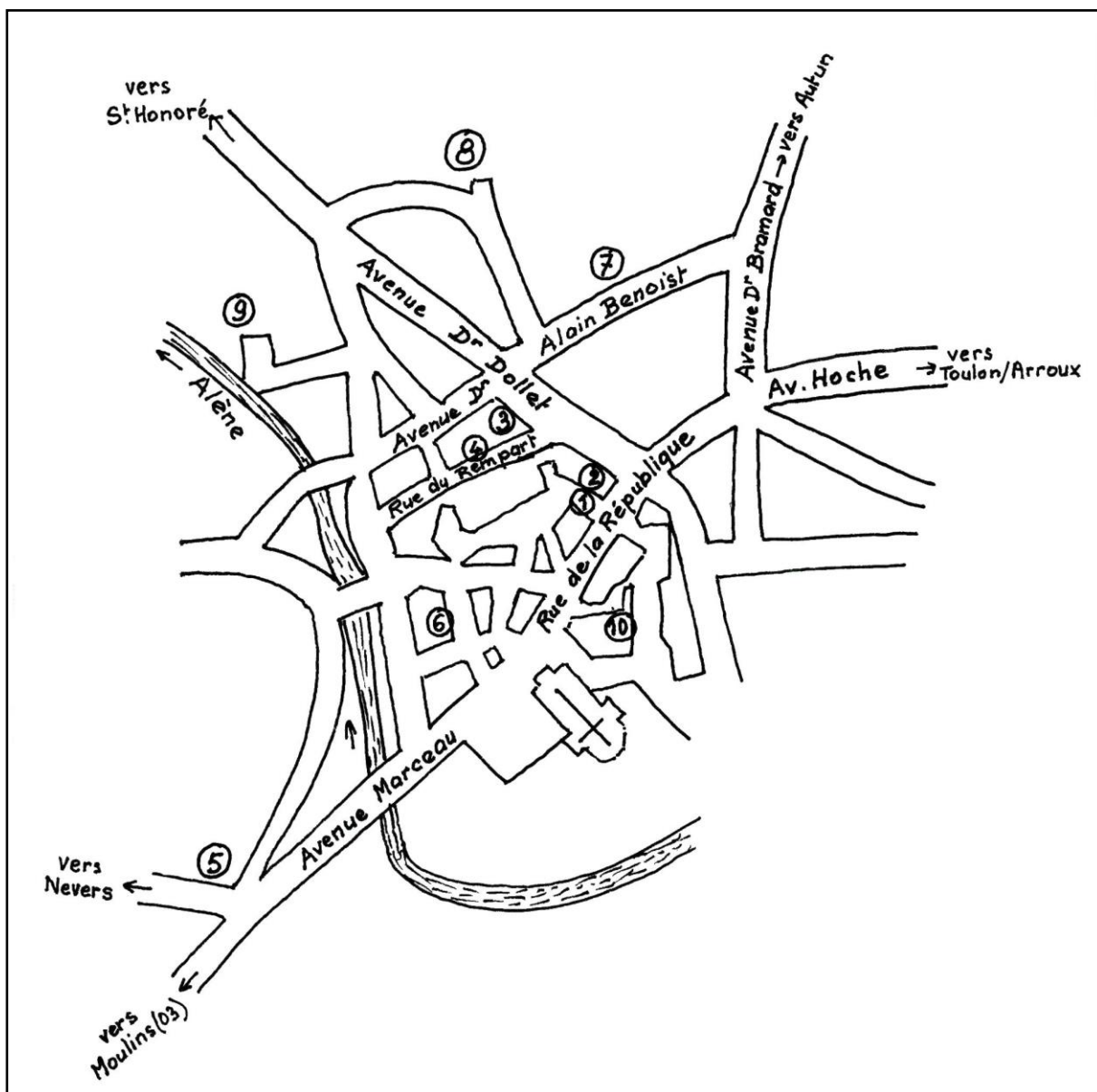
*L'instituteur est alors M. Lagarde.*

*A gauche de la photographie, la dame debout est vraisemblablement la « maîtresse de couture » qui assurait l'enseignement des travaux manuels aux filles*



**Les élèves du C. E.2 de l'école de garçons de Luzy**

*(année scolaire 1949-1950)*



### Emplacement des établissements scolaires au cours des temps

- 1- Ecole de garçons dans la « Rue de la classe » (jusqu'en 1870 environ)
- 2- Mairie dont une partie est devenue école de garçons (1870) puis de filles (1887)
- 3- Ecole de filles avec classes enfantines (à partir de 1903)
- 4- Ancien hospice avec classes de filles (avant 18887)
- 5- Ecole privée saint-Germain (1900 à 1927)
- 6- Institution Aubery
- 7- Ecole de garçons Marcel Dubuis (actuelle école primaire)
- 8- Collège Antony Duvivier (construit en 1959)
- 9- Ecole maternelle Marguerite Bramard (1977)
- 10- Ecole privée Jeanne d'Arc ( des années 1890 à environ 1970)

## Un nouveau bâtiment au Collège

Les effectifs du Collège diminuent comme je l'ai dit, cependant à la fin des années 1980, il faut songer à construire un nouveau bâtiment. En effet, les préfabriqués installés pour certains depuis une vingtaine d'années deviennent vétustes, donc dangereux et le département qui désormais gère les collèges décide de les démonter et de les remplacer par une construction nouvelle qui abritera des salles spécialisées qui font défaut (pour la technologie notamment.) C'est François Mitterrand, Président de la République, qui viendra les inaugurer en février 1990.

## La situation actuelle

Luzy est désormais équipé en bâtiments scolaires. Mais, la diminution du nombre d'élèves entraîne des modifications des structures administratives au niveau des écoles à partir des dernières années du XXème siècle. Dans un premier temps, les écoles primaires n'ont plus qu'un directeur; elles fusionnent donc puis ne font plus qu'un établissement avec l'école maternelle. Ceci entraînera la fermeture des locaux de l'école de filles dont on ne pourra donc commémorer le centenaire. Cependant, la municipalité animée par M. Rollet les a maintenus comme lieu de culture en les transformant en une bibliothèque médiathèque avec salle d'exposition annexée.

## \* Conclusion

Voici donc retracée, sur trois siècles, l'histoire de l'enseignement à Luzy.

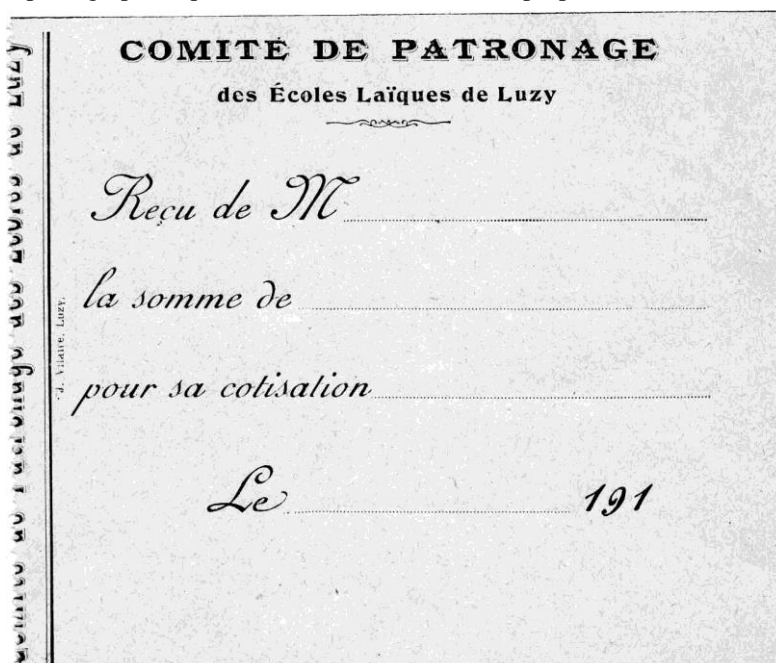
Nous pouvons remarquer que, contrairement à d'autres bourgades de même importance, je pense à Moulins-Engilbert ou à Corbigny, Luzy n'a pu bénéficier de la présence d'importants bâtiments abritant monastères ou couvents avant la Révolution et que la commune a toujours eu de la difficulté à loger ses écoles, obligée, à partir de 1882 et des lois Ferry de construire tous les établissements scolaires dont elle avait besoin.

Documents consultés.

Ce sont principalement les archives communales de Luzy qui ont été consultées avec quelques dossiers des archives départementales de la Nièvre.

Certaines précisions proviennent des ouvrages de l'abbé A. Tambour ou de M. A. Raillard.

Je remercie d'autre part les membres du Groupe d'Histoire Locale de Luzy qui m'ont fait profiter de leurs souvenirs et des photographies qu'ils détiennent, voire de leurs propres recherches.



## RECETTES D'ENCRE

Extraits de l'Agronome ou Dictionnaire portatif du cultivateur (édité en 1784)

### Encre perpétuel



Pour obtenir de "l'ancre perpétuel" un notaire de la Drôme conseille de prendre deux pots de vin blanc ou claret, une livre de galle à l'épine romaine, quatre onces de vitriol bleu romain, deux onces d'allun de roche, un demy-quart de bonne gomme "darabie" pour ensuite concasser la galle en gros morceaux et mettre toutes les drogues dans un pot de terre vernissé et le brouiller plusieurs fois pendant quatre ou cinq jours sans l'exposer au feu ny au soleil.

Si l'encre obtenue n'est pas assez noire, ajouter du vitriol ; si elle n'est pas assez fluide, y mettre de l'alun. Si elle l'est trop, l'épaissir de sucre candy.

### Encre à écrire :



Nouvelle méthode de faire de l'encre, fort simple & qui empêche l'encre d'être sujette à jaunir par la vieillesse.

Prenez six onces de noix de galle la plus brune, trois onces de couperose & autant de gomme arabique. Concassez la noix de galle le plus menu & le meilleur. Réduisez en poudre la gomme arabique & la couperose, chacune séparément. Prenez deux pintes, mesure de Paris, d'eau de rivière ou de pluie. Mettez-la dans un chaudron avec la noix de galle concassée. Faire bouillir sur un feu ardent jusqu'à réduction du tiers & remuez de temps en temps avec un petit bâton de bois de figuier ou de chêne. Toute autre espèce de bois pourroit fair manquer l'opération. L'eau étant réduite au tiers, ajoutez la gomme arabique en la jettant dedans & continuez de remuer. Lorsque le tout sera réduit à peu près de la moitié, vous mettrez la couperose que vous laisserez bouillir pendant un miserere, ayant soin de remuer continuellement. Alors retirez le chaudron du feu & laissez refroidir cette encre, elle est un peu blanche en écrivant mais une demi-heure après elle paroît d'un beau noir. Il ne faut qu'une bonne heure pour faire cette encre, pourvu qu'on ait soin d'entretenir un bon feu.

### Encre à écrire :



Prenez deux livres & demie d'eau de pluie, noix de galle concassée & vitriol romain de chaque quatre onces ; gomme arabique, une once. Mettez infuser sur les cendres chaudes pendant 24 heures puis faire bouillir le tout doucement pendant un quart d'heure, le remuant avec un bâton. Ensuite versez l'encre dans une cruche en la coulant par inclination ou par un gros linge clair & mettez dans cette cruche la gomme pilée ; remettez le tout sur les cendres chaudes pendant un quart d'heure, remuant toujours avec un gros bâton pour faire fondre la gomme. L'encre apaise la douleur des brûlures, empêche qu'il ne s'y forme des vessies, elle apaise aussi celle des hémorroïdes.



### Encre de la chine :



Nouvelle manière de faire de l'encre de la Chine, c'est à dire de la même manière et de la même façon dont les Chinois la préparent.

Prenez des noyaux d'abricots, ôtez-en les amandes, enveloppez bien exactement les coques dans deux feuilles de choux, l'une sur l'autre, liez le paquet en plusieurs sens, mettez-le dans un four chauffé au point de faire cuire du pain & avant que le pain ne soit enfourné. Si on n'a pas cette commodité, on le met dans l'âtre de la cheminée lorsqu'il est déjà échauffé, on le couvre de cendres & on refait du feu par-dessus. Il faut que les coques d'abricots se réduisent en charbon bien consumé, sans brûler ni jeter de flammes. Lorsque ce charbon est fait, laissez-le refroidir dans ses enveloppes puis ôtez-les et pilez le charbon dans un mortier couvert d'une peau, à travers de laquelle vous faites passer le pilon & réduisez en poudre de la plus grande finesse. Dans le même temps, faites fondre dans de l'eau de la gomme arabique en assez grande quantité pour que l'eau soit un peu épaisse ; ensuite mettez de cette poudre sur un marbre poli, versez-y dessus quelques gouttes d'eau gommée & faites de l'un & de l'autre une pâte de la même manière que l'on broie les couleurs : mettez cette pâte dans de petits moules faits de carte et frottés de cire blanche, de peur qu'elle ne s'y attache, & la laissez sécher : dès qu'elle est sèche, vous pouvez vous en servir.

### Extrait du Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire. F. Buisson, Paris, hachette.



**ENCRE.** - *Encre* (du grec *encauston*) est le nom donné à la liqueur employée pour écrire. Quelle qu'en soit la couleur, elle doit se détacher nettement du fond sur lequel elle est appliquée, sans aucune fatigue pour la vue. Depuis longtemps on a préféré l'encre noire pour écrire sur la surface blanche du parchemin ou du papier.

Pline nous apprend que de son temps on fabriquait l'encre avec du charbon provenant de bois résineux, pulvérisé dans un mortier et délayé avec de la gomme. Cette encre s'appliquait sur le papyrus au moyen d'un roseau effilé dont la pointe était fendue. C'est ainsi qu'on écrit encore dans les écoles musulmanes de l'Algérie, seulement le papyrus y est remplacé par une tablette de bois blanchie avec une dissolution de craie ou d'argile blanche.

A partir du XV<sup>e</sup> siècle, on a substitué au charbon, pour la préparation de l'encre, la noix de galle et le sulfate de fer (couperose verte). On obtient ainsi un tanno-gallate de protoxyde de fer qui, au contact de l'oxygène de l'air, devient un tanno-gallate de peroxyde de fer. « Il faut, dit M. Thénard, que l'encre soit une teinture et pas non seulement une couleur, c'est-à-dire qu'elle pénètre les fibres du papier et s'y fixe en s'y combinant, comme la teinture avec les fibres d'une étoffe, sans que, comme couleur, elle puisse s'en détacher par le lavage. » Nous ajouterons que l'encre doit arriver au bec de la plume seulement en quantité suffisante pour l'écriture et ne pas s'écouler en pâtés sur le papier. Elle doit donc avoir une certaine consistance, et on la lui donne au moyen d'une dissolution de gomme arabique.

La fabrication de l'encre faisait autrefois partie des connaissances techniques indispensables au maître d'école, et toutes les anciennes méthodes d'écriture contenaient une recette pour faire de la bonne encre noire.

Voici celle qu'on lit dans *l'Instruction facile et méthodique pour l'école paroissiale*, sorte de règlement pour les petites écoles de Paris (édition de 1702) :

« L'encre se compose ordinairement avec du vin blanc ou de l'eau de pluie, ou de la bière, laquelle il faut mettre dans un pot de terre tout neuf, verni ou plombé, de grandeur à proportion de ce que l'on en veut faire, et il faut que le pot n'ait servi qu'à cet usage. Il faut mêler dans le vin, eau ou bière, par exemple pour avoir une pinte d'encre, un demi-quarteron de noix de galle, de la plus noueuse et de la plus noirâtre que l'on pourra trouver, qui sera

cassée seulement en trois ou quatre morceaux et non pas broyée: laquelle il faut laisser tremper dans ladite bière à froid, vingt-quatre heures, ou bien même, en été, exposée au soleil dans un lieu le plus ardent. On se peut encore servir pour faire de l'encre, d'eau de citerne ou de neige fondue ou de pluie, mais il faut que cette eau soit exposée plus longtemps au soleil, comme environ deux jours avec ladite noix de galle ; laquelle eau doit être passée dans un linge délié auparavant que d'y mêler la noix de galle. Quand cela aura trempé un jour ou deux, selon ce qui est dit ci-dessus, il faut la mettre au feu et la faire bouillir deux ou trois bouillons, et quand elle commencera à noircir, il y faut mettre un demi quarteron de couperose broyée; puis environ une once de vraie gomme d'Arabie, bien broyée, que l'on fera bouillir encore deux ou trois bouillons. Que si elle était encore trop épaisse, il faut y ajouter un peu de vin, de bière ou d'eau de pluie ou de neige à proportion de ce qu'il lui en faudra ; que si elle était trop claire, il faut la faire bouillir davantage, et si elle perçait le papier dans l'essai, il y faudrait ajouter quelque peu de gomme, puis la laisser refroidir dans le même pot, et ensuite la couler avec un petit crible ou étamine dans la cruche, laquelle il faut bien boucher et resserrer en quelque lieu fraîchement. »

Cette recette n'est pas celle qui est ordinairement suivie aujourd'hui. La fabrication de l'encre a profité des remarquables progrès de la chimie et s'est perfectionnée en quelque sorte à proportion de la consommation, bien accrue par le développement de l'instruction primaire.

On a employé, concurremment avec la noix de galle, le bois de campêche, qui joint au tannin une matière colorante fort utile, puis on a mêlé au sulfate de fer le sulfate de cuivre (couperose bleue) dans une faible proportion. Chaptal conseillait de faire à part la solution de sulfate de fer et de cuivre et celle de la gomme, puis de les mêler avec la décoction de noix de galle et de bois de campêche, dans les proportions suivantes : six mesures de la décoction, et quatre mesures de chacune des deux solutions. L'encre obtenue était alors d'un beau noir.

M. Stark, qui a éprouvé deux cent vingt-neuf encres de diverses compositions, a trouvé que la meilleure et la plus durable est ainsi composée

12 parties noix de galle,  
8 parties sulfate d'indigo,  
8 parties couperose verte (protosulfate de fer),  
4 à 6 parties gomme,  
32 parties eau.

Il y ajoute quelques clous de girofle pour empêcher l'encre de moisir.

La composition de l'encre noire a donné lieu à des reproches depuis que l'usage des plumes de fer s'est généralisé. Outre que l'encre corrode promptement le bec des plumes, elle s'altère plus rapidement, et l'on a vu des écritures devenir presque illisibles au bout de quinze à vingt ans. C'est là ce qui a fait rechercher des encres de couleurs bleue ou violette. Cette dernière est préparée assez ordinairement avec l'aniline, matière colorante extraite du goudron de la houille.

Mais dans les écoles l'encre qui restera préférée, c'est l'encre noire, dont la vue s'accommode le mieux.

Aujourd'hui on a trouvé le moyen de préparer en poudre ou en tablettes les substances pour la fabrication de l'encre, et on peut avoir au prix de 20 centimes la dose d'un litre (encres Antoine, Brachet, Demouy, Paul Roy, etc.). C'est là un extrême bon marché, et une grande facilité pour les écoles éloignées des magasins de papeterie ou d'épicerie. Les élèves ne seront plus tentés de fabriquer de l'encre avec des baies d'hyèble ou de troène.

Le mode de fourniture de l'encre dans les écoles a son importance tant pour le bon état des cahiers, la lisibilité de l'écriture, que pour la propreté des tables et de la salle.

Autrefois chaque élève se procurait l'encre dont il avait besoin et la conservait dans un encrier mobile, qu'il emportait souvent dans la famille. Que de fois cet encrier se renversait sur



le cahier ou se brisait sur le parquet ! Les tables étaient parsemées de taches ou même de longues traînées d'encre. Le plus souvent c'était l'instituteur qui vendait l'encre, et si on allait l'acheter ailleurs, il la trouvait de mauvaise qualité, gourmandait l'élève sur son écriture: tantôt les déliés étaient trop gros (l'encre étant trop épaisse), tantôt les pleins étaient trop larges (l'encre coulant trop abondamment).

Quand le mobilier s'est perfectionné, les encriers se sont trouvés fixés à la table et l'encre a dû être fournie par abonnement. Moyennant dix centimes, et plus tard cinq centimes par mois, l'instituteur donnait à l'élève l'encre nécessaire. C'était un progrès, mais il restait au maître l'ennui de faire payer ce sou et le soin d'empêcher une consommation inconsidérée de l'encre.

Enfin l'instruction étant devenue gratuite, la fourniture de l'encre, comme celle de la craie, a été une dépense communale. Le chiffre en est déterminé d'après le nombre des élèves présents, et la somme payée à l'instituteur par trimestre. C'est du moins le mode adopté pour les écoles de la ville de Paris. Il y a bien encore quelques abus à craindre dans la consommation, mais il y a plus encore à dire sur la qualité de l'encre, renouvelée trop rarement et rendue boueuse par les poussières et les débris de tout genre qui s'y mêlent. Il serait bon que l'encre fût renouvelée dans l'encrier le lundi matin pour toute la semaine.

Si l'usage mal réglé de l'encre peut tacher les tables, le parquet et même les murs, il peut aussi nuire à la santé des élèves. Ceux-ci sont généralement enclins à porter le bec de leur plume à leurs lèvres pour l'essuyer, quand il s'empâte ou traîne quelque léger filament. On les voit aussi enlever avec la langue le pâté qui salit leur page. Il faut combattre ces fâcheuses tendances en faisant connaître de bonne heure aux enfants les matières toxiques dont se compose l'encre, et en propageant l'usage des essuie-plumes. Rien d'ailleurs ne caractérise mieux les habitudes d'ordre d'une école que l'absence de taches d'encre, d'abord sur les tables et le parquet, ensuite sur les vêtements et les mains des élèves. Nous avons eu l'occasion de constater à cet égard la supériorité qu'ont sur la plupart de nos écoles françaises les écoles de la Suisse et des Etats-Unis. Des tables ayant la couleur naturelle du bois et servant depuis plusieurs années ne portaient aucune tache d'encre notable. Chez nous on a dû généralement peindre les tables en noir pour éviter des marbrures qui n'avaient rien d'agréable à l'oeil.

*Encre rouge ou carmin.* - Il est assez utile, dans la correction des devoirs, d'employer une encre de couleur différente, pour que les annotations apparaissent immédiatement. C'est l'encre rouge dont on fait alors généralement usage. Elle se fabrique d'ordinaire avec du carmin, matière colorante préparée avec la cochenille ; mais on y emploie plus fréquemment le bois de Brésil macéré dans de l'alcool ou infusé dans le vinaigre. On ajoute, comme pour l'encre noire, une dissolution de gomme arabique.

En général, il est bon de ne pas laisser aux élèves, pour leur devoirs scolaires, l'emploi d'encres de diverses couleurs. On a souvent alors un barbouillage de mauvais goût. Ce à quoi il faut les habituer, c'est à la netteté et à la simplicité.

*Encre de Chine.* - Pour les travaux de dessin linéaire et de lavis, on emploie une encre connue sous le nom d'encre de Chine, bien qu'elle ne nous vienne pas du Céleste Empire. Elle est formée de charbon de bois résineux, d'une dissolution de gélatine, et de corps odorants (musc, camphre, etc.), dans des proportions variables qui en font la qualité.

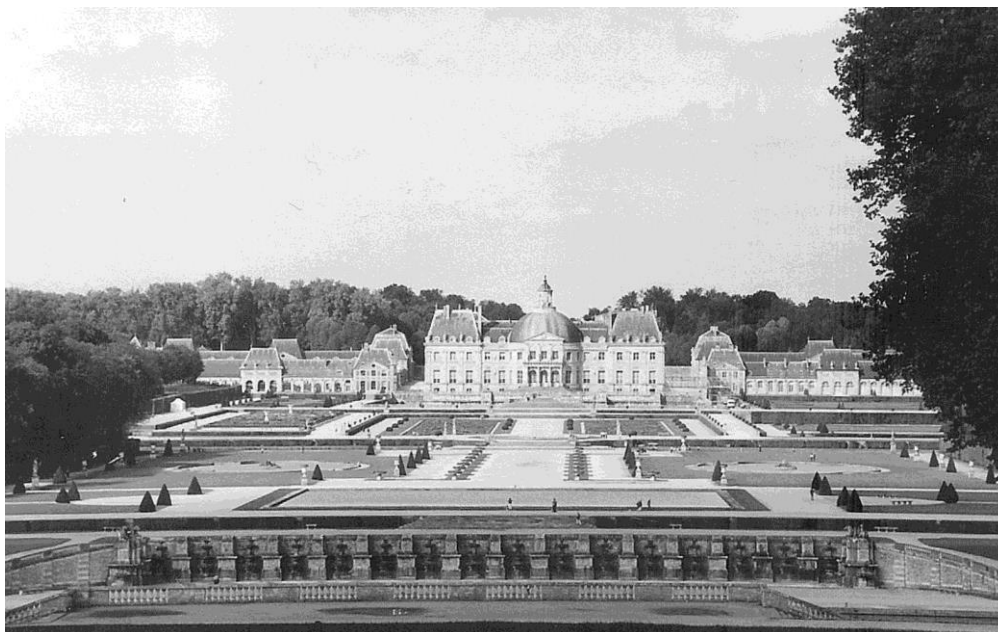
Voici, d'après Mérimée, à quoi l'on reconnaît la bonne encre de Chine : « Elle est, dans sa cassure, d'un noir luisant. La pâte en est fine et parfaitement homogène. Lorsqu'on la délaie, on ne sent pas le plus petit grain, et en l'étendant de beaucoup d'eau, on ne voit aucun précipité se former. En séchant, sa surface se couvre d'une pellicule d'aspect métallique. Elle coule bien sous la plume, même à une basse température, et, lorsqu'elle est sèche sur le papier, on ne la détrempe point en passant dessus un pinceau imprégné d'eau. »

[B. Berger.]

## « Sur les pas de... Fouquet » au château de Vaux-le-Vicomte le 27 septembre 2006

Robert CLOIX 

La section de la Nièvre de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques et les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation ont organisé leur 10<sup>ème</sup> sortie à la recherche des souvenirs liés à un personnage célèbre de notre histoire : c'est Nicolas Fouquet, surintendant de Louis XIV qui a accueilli trente-quatre membres des deux associations dans le château de Vaux-le-Vicomte, à une vingtaine de kilomètres de Melun ; château dont il a si peu profité.

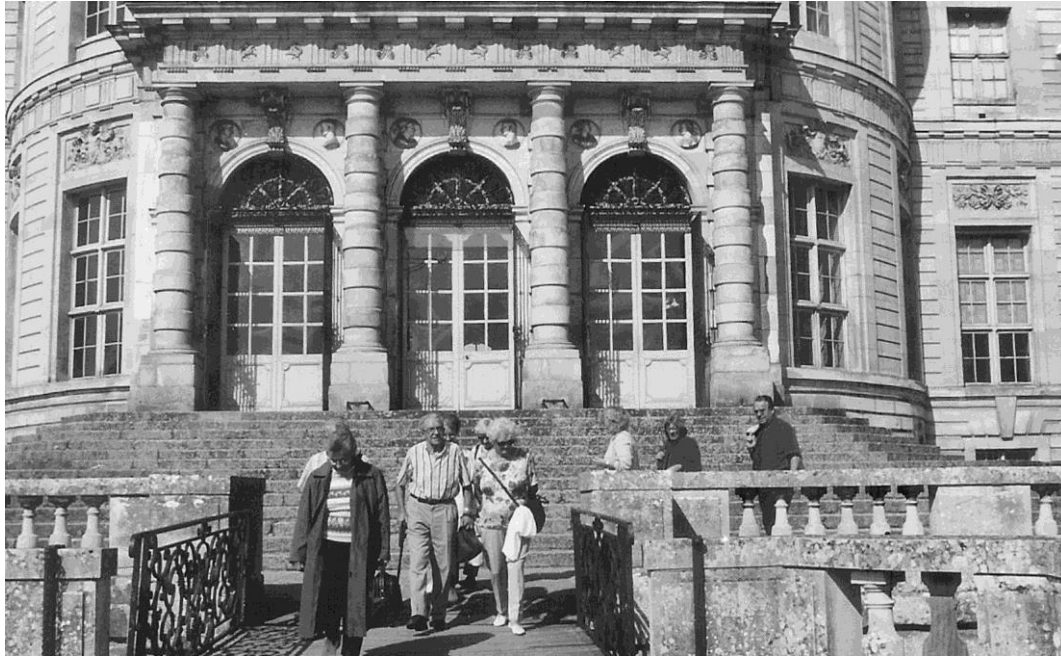


*Château de Vaux-le-Vicomte*

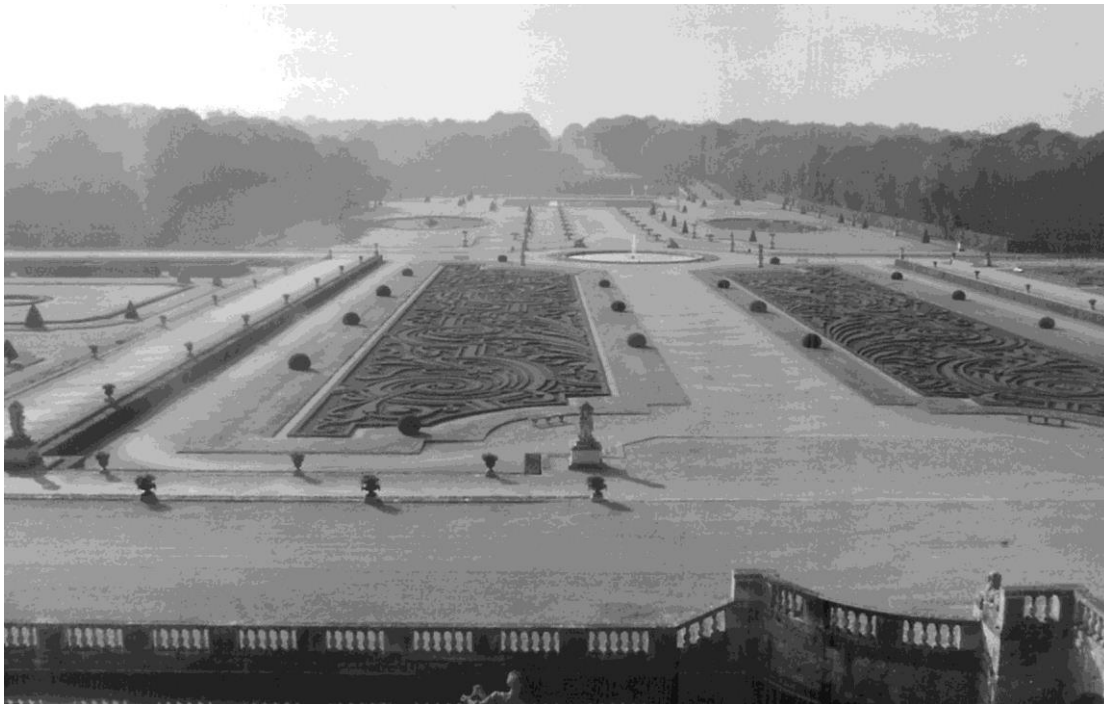
La matinée fut consacrée à une longue et très intéressante visite du château sous la conduite de deux guides passionnantes. Après un agréable repas au restaurant « l'écureuil », chacun put se promener par un très bel après-midi d'automne, dans le magnifique jardin à la française créé par André Le Nôtre, les plus courageux allant voir de près l'anatomie de la statue gigantesque d'Hercule qui domine la colline en face du château.





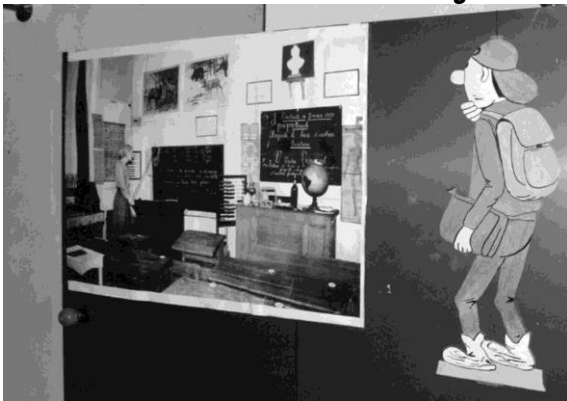


Deux autres expositions ont suscité, elles aussi, un grand intérêt : l'exposition interactive André Le Nôtre présentant tous les jardins dessinés par ce créateur de génie, en particulier la maquette animée des jardins de Vaux-le-Vicomte et le musée des équipages qui rassemble une collection de toute beauté de calèches, carrosses, voitures à cheval ....



*Les jardins vus par une fenêtre du château*

**Quelques photos de l'Exposition « MÉMOIRE D'ÉCOLE »**  
**Salle Fernand Chalandre - Palais Ducal de Nevers**  
**Du Jeudi 26 janvier au Jeudi 2 février 2006**



Accueil de l'exposition



Salle de classe fin 19<sup>ème</sup> siècle



Exposition « Vision du Monde Colonial au début du 20<sup>ème</sup> siècle »



Appareils anciens



Allocution du Dr. Warein



Inauguration par le Dr. Warein, Maire-Adjoint

## Une amie nous a quittés...

C'est avec tristesse que les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation ont appris le décès de **Renée Frébault** survenu le 14 septembre 2006 à la maison de retraite Daniel Benoist. Nombreux sont ceux qui lui ont rendu hommage au cours de la cérémonie émouvante organisée en présence de ses enfants et petits-enfants et l'ont ensuite accompagnée jusqu'à sa dernière demeure.

**Renée Frébault**, née Birustukoff, faisait partie de la promotion d'institutrices 1933-1936. A sa sortie de l'École Normale de Nevers, elle fut nommée à Chazeuil puis à Rouy ; elle épousa en 1937 Raymond, jeune et dynamique instituteur, auprès duquel elle attrapa le virus de l'éducation populaire. Tous deux étaient enthousiasmés par les conceptions de Léo Lagrange alors ministre des Loisirs du gouvernement du Front Populaire. Ils étaient persuadés que, dans cette œuvre d'éducation populaire rurale, le rôle de l'école devait être capital et que l'instituteur, dans un village, après ses heures de cours et de préparations, avait un rôle d'éducateur à remplir.

La guerre survint et, avec elle, son cortège de misères. Rouy connaissait un certain afflux de gens venus de la ville et de jeunes qui se cachaient dans les fermes pour éviter le départ en Allemagne. Pour venir en aide aux prisonniers de guerre de la commune, il fallait d'urgence trouver des fonds pour leur envoyer un colis de nourriture chaque mois. Collectes à domicile, kermesse, bals clandestins et séances récréatives étaient organisés dans ce but. Renée y prit une part active et, avec son mari, s'occupa de l'accueil des réfugiés et de l'assistance aux victimes de l'oppression nazie.

Entre temps, la famille s'était agrandie avec la naissance de Jean en 1941 et d'Alain en 1943.

La guerre finie, la population avait un besoin très fort de s'exprimer, de se rencontrer, de se détendre et de participer à une vie sociale intense. Les distractions offertes par le Foyer Rural, inauguré en août 1946, arrivaient à point et on y accourait de partout de 20 Kms à la ronde.

Il est difficile de dissocier ce couple dans cette belle réalisation car tous deux y ont consacré l'essentiel de leurs loisirs et le meilleur d'eux-mêmes.

A leur arrivée à Nevers en 1954, Renée continua à participer, discrète mais toujours présente, aux activités pédagogiques et militantes de son mari et fut toujours pour lui un soutien précieux et une conseillère avisée.

Elle enseigna et termina sa carrière à l'École de la Maîtrise, alors que Raymond dirigeait, entre autres, l'École du Château et s'engageait très largement au niveau départemental.

Ce fut une pédagogue de grande valeur qui apprit à lire et à écrire, au cours préparatoire, à de nombreuses générations d'enfants qui, aujourd'hui adultes, gardent d'elle un excellent souvenir.

Pendant une dizaine d'années, la famille Frébault occupa le logement de fonction de l'École de la Maîtrise, alors annexe de l'École du Château. Renée exerçait dans l'une des salles du rez-de-chaussée. Le destin a voulu que ces locaux soient occupés depuis 1994 par le Musée Nivernais de l'Éducation, conservateur de la mémoire de notre école. Celle de ces pionniers, infatigables militants de l'école laïque, y sera toujours présente à travers leurs souvenirs et les nombreux témoignages qu'ils nous ont légués.

Lorsque nous lui rendions visite à la maison de retraite, Renée Frébault aimait évoquer tous ces souvenirs, ses anciennes camarades de promotion, les nombreux voyages faits

ensemble et les personnalités rencontrées. Elle nous parlait des études de ses petits-enfants, des naissances des arrière-petits-enfants dont les photos décoraient sa chambre. Elle nous demandait régulièrement des nouvelles des uns et des autres, de l'Amicale Nevers-Hammamet et de notre Musée de l'Éducation, deux associations chères à son cœur et dont elle était toujours une fidèle adhérente.

Chère Madame Frébault, les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation et leur Président se souviendront longtemps de votre sourire, de votre discrétion, de votre générosité et de votre gentillesse. Ils garderont en mémoire la photo prise lors de votre dernier anniversaire et votre signe de la main, comme un dernier adieu, avant de rejoindre votre époux Raymond, leur ancien vice-président et fidèle ami toujours présent dans leurs pensées.



*Raymond et Renée Frébault (25 mai 1991)*

# LE MOT DU PRESIDENT

Henri LAVEDAN 

Président des A.M.N.E

Dans le premier numéro des « Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education » paru en mai 1988 et intitulé « Orientations et perspectives de recherches », nous précisons l'objectif majeur que s'était fixé notre association créée cette même année : CONSERVER, ENRICHIR ET METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC NOTRE PATRIMOINE EDUCATIF NIVERNAIS.

Nous avons commencé à engranger pas mal de documents, appareils et mobiliers, avec l'aide du C.D.D.P depuis 1967 puisque nous rêvions déjà d'une telle réalisation. Depuis, les dons n'ont cessé de se multiplier, en provenance de particuliers, d'enseignants, d'écoles, de municipalités... Ils nous permettent régulièrement de combler des lacunes et de poursuivre ainsi notre mission de sauvegarde de la mémoire de notre école.

Ce secteur constitue un élément très important de notre action. Tri, classification, inventaire représentent un travail énorme, souvent fastidieux mais indispensable si nous voulons continuer à enrichir nos collections. J'y attache personnellement une grande importance et c'est pour cela que, lors de notre dernier Conseil d'Administration, j'ai souhaité qu'une COMMISSION « Documentation » (composée de 8 membres) soit créée pour s'occuper de ce domaine.

Car, nous nous en apercevons bien au fil du temps, plus notre fonds documentaire est riche, plus les visiteurs sont nombreux et plus, grâce à l'aide précieuse de notre site Internet régulièrement mis à jour, enseignants, universitaires, historiens et chercheurs nous sollicitent.

Je tiens donc une nouvelle fois à remercier vivement nos généreux donateurs en priant ceux que j'aurais pu oublier, de bien vouloir m'en excuser.

XX



## APPEL A COLLABORATION



- ❑ A toutes personnes ou institutions disposant de documents, de renseignements relatifs à l'histoire de l'éducation dans notre département.
- ❑ Aux témoignages, aux récits de vie d'enseignants ou d'enseignés : souvenirs scolaires des plus anciens sur la vie quotidienne de l'école, du collège, de la "pension", relations entre élèves et enseignants, activités péri et post-scolaires, monographies d'écoles ou de collèges, vécu de l'instituteur et du professeur.
- ❑ Aux historiens, aux chercheurs, membres de l'institution scolaire ou non, qui accepteraient de nous aider à exploiter ces ressources documentaires et dont les travaux serviraient à alimenter nos prochains "Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation".

Henri Lavedan.

XX